

Diplôme de conservateur de bibliothèques

Mémoire d'étude/ janvier 2011

Contribution à l'histoire des bibliothèques de cercle d'officiers

Agnès Boishult

Sous la direction de Dominique Varry
Professeur des Universités-ENSSIB

Remerciements

Je tiens en premier lieu à adresser mes plus vifs remerciements à M. Varry, professeur des Universités à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, qui a dirigé ce mémoire et à M. Lamy, conservateur en chef des bibliothèques qui, en suivant ce mémoire depuis sa genèse, a su me prodiguer encouragements et précieux conseils tout au long de son élaboration. Ces recherches n'auraient pas été possibles sans leur grande disponibilité. Toute ma gratitude va également aux responsables des bibliothèques de cercle, bénévoles ou professionnels, que j'ai contactés et rencontrés, ainsi que les directeurs de cercle, tant pour les renseignements fournis que pour l'accueil toujours chaleureux qui m'a été réservé lors des entretiens et des visites.

Que toute l'équipe du Service historique de la Défense soit ici remerciée, tant à la bibliothèque qu'aux archives, notamment Mme de Villèle et MM. Barros et Fonck, pour leur amabilité et le temps qu'ils m'ont consacré.

Résumé :

L'histoire des bibliothèques de cercle d'officiers méconnue jusqu'à lors, restait à écrire. De leur genèse, complexe à établir, à partir du XVIII^e siècle jusqu'à leur fonctionnement actuel - leurs difficultés et leur devenir - c'est toute l'histoire de ces bibliothèques militaires exclusivement dédiées aux officiers jusqu'au milieu des années 1960, ouvertes plus largement depuis lors, qui est retracée là afin de mieux appréhender leurs fonds et leurs particularités, en un mot de les découvrir.

Descripteurs¹ :

Bibliothèques--Histoire
Bibliothèques militaire--France

Abstract :

Hardly a few studies can be found about military libraries. Yet, their collections are worth being known. The aims of this work is to unveil the genesis of these distinctive libraries whose date of birth at the eighteenth century is ill-defined. It also intends to cast a light on the difficulties they meet, on the way they are run at the present time and on their future.

Keywords :

Libraries--History
Military libraries--France

Droits d'auteurs

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.
--

¹ Les descripteurs ont été choisis parmi les vedettes matières *Rameau*.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	7
INTRODUCTION.....	9
LES BIBLIOTHEQUES DE CERCLE D’OFFICIERS, FRUITS DE L’HISTOIRE	11
Contexte historique et intellectuel.....	11
<i>Un contexte historique favorable ?</i>	<i>11</i>
<i>Quelles perceptions des officiers dans la société du Second Empire ?.....</i>	<i>12</i>
Un débat au sein de l’armée	15
Un débat aussi à l’extérieur :	17
Une genèse difficile à établir	18
<i>Des sources multiples mais encore peu exploitées</i>	<i>18</i>
<i>Les prémices des bibliothèques militaires</i>	<i>19</i>
Les bibliothèques militaires : du siècle des Lumières à la Restauration	19
Les bibliothèques des écoles militaires	21
Les bibliothèques régimentaires	21
Les bibliothèques du ministère de la Marine	22
<i>L’hypothèse coloniale ?.....</i>	<i>23</i>
<i>Bibliothèque de garnison, régimentaire, de cercle : quel corpus législatif et juridique ?.....</i>	<i>26</i>
De la bibliothèque de garnison aux bibliothèques de cercle.....	27
<i>La guerre franco-prussienne : un détonateur ou un accélérateur ?.....</i>	<i>27</i>
<i>Une bibliothèque de garnison à la Belle Époque</i>	<i>29</i>
<i>Un certain âge d’or</i>	<i>31</i>
<i>Des bibliothèques malmenées ou les bibliothèques sous le joug de l’histoire militaire :</i>	<i>32</i>
<i>Ouverture et déclin : de l’après-guerre à nos jours</i>	<i>36</i>
LA BIBLIOTHEQUE DU CERCLE DE BRIANÇON : UN EXEMPLE PARTICULIEREMENT SIGNIFICATIF	39
<i>Un fonds constitué sur deux siècles</i>	<i>39</i>
<i>Répartition du fonds selon la date des ouvrages :.....</i>	<i>39</i>
<i>Composition thématique du fonds :</i>	<i>41</i>
<i>Monographies et périodiques : des fonds particuliers ?.....</i>	<i>42</i>
Les monographies	42
Les périodiques :	44
<i>État du fonds :</i>	<i>45</i>
Constitution des fonds et histoire : des interactions évidentes.....	46
<i>Les timbres humides, témoins précieux :</i>	<i>46</i>
<i>Par quels biais la bibliothèque se développe t elle?.....</i>	<i>48</i>
<i>Quel droit de regard ? Quelles prescriptions ?.....</i>	<i>50</i>
Un droit de regard sur le fonctionnement de la bibliothèque :.....	50
Les envois du ministère :.....	50
Une revue créée pour les officiers : la revue violette.....	51
Quels usages et quelles évolutions dans le temps ?.....	52
<i>L’âge d’or de la bibliothèque.....</i>	<i>52</i>
<i>La grande pérégrination des livres ou l’ouverture incertaine</i>	<i>52</i>
<i>Entre latence et activité : la bibliothèque de 1954 à nos jours</i>	<i>54</i>

<i>Quel avenir ?</i>	54
LES BIBLIOTHEQUES DE CERCLE AUJOURD’HUI	57
Recensement et Cartographie.....	57
<i>Méthodologie de l’enquête adressée aux bibliothèques de cercle</i>	57
Difficultés rencontrées :	57
Cartographie actuelle des bibliothèques de cercle	58
<i>Des bibliothèques souvent en déshérence, parfois très vivantes</i>	58
Des fonds en attente :	58
Les bibliothèques transformées :	59
Cas particulier des bibliothèques de gendarmerie :	60
Les bibliothèques en fonction :	60
Brest :	60
Cherbourg :	61
Lorient :	61
Lille :	61
Metz :	62
Strasbourg :	62
Lyon :	63
Rennes :	64
Les bibliothèques de cercle aujourd’hui	64
<i>Quels aspects juridiques ?</i>	64
<i>Quel fonctionnement ?</i>	65
Les publics concernés :	65
Politique d’acquisition :	66
Personnel titulaire ou bénévoles ?	66
Relations avec l’extérieur :	66
Médiation et mise en valeur des collections :	66
Difficultés particulières rencontrées par les équipes :	67
Une forte attente :	67
Quelles perspectives ?.....	67
<i>Le projet RETRIVAL du ministère de la Défense</i>	68
<i>Un partenariat avec la BnF ?</i>	69
<i>Quelles prescriptions ?</i>	70
Une plus grande visibilité des fonds à l’échelon régional ?	70
Une plus grande visibilité des fonds à l’échelon national :	72
CONCLUSION	73
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	74
TABLE DES ANNEXES	81

Sigles et abréviations

- BPAB : Bureau de la Politique des Archives et des Bibliothèques
- BDD : Bases de Défense
- BOEM : Bulletin Officiel (des armées) Édition Méthodique
- BOPP : Bulletin Officiel (des armées) Partie Permanente
- AFN : Anciens d’Afrique du Nord
- CNA : Centre National des Armées
- CNAM : Centre National d’Aguerrissement en Montagnes
- DMPA : Division de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives
- EPA : Etablissement Public Administratif
- GSLCAT : Groupe de Soutien Logistique du Commissariat de l’Armée de Terre
- IGESA : Institution de Gestion Sociale des Armées
- RTSO : Région Terre Sud-Ouest
- SH : Section historique puis Service historique
- SHAT : Service historique de l’armée de Terre

Introduction

« Si nous voulons être les gardiens de la mémoire, soyons des passeurs de témoins, et nous ne deviendrons pas des gestionnaires de l'oubli². »

Le monde des bibliothèques a délaissé l'histoire des bibliothèques militaires, qui demeure à bien des égards encore méconnue. Aussi déceler leurs traces constitue-t-il le cœur même de notre étude. Si la période 1750-1780 a bien correspondu à une propagation de l'idée de développement de la culture chez les militaires et en particulier chez les officiers, c'est en réalité dans la mouvance des idées philosophiques des Lumières qu'il convient d'en trouver les racines. De même, on ne saurait nier l'implication de l'Empereur Napoléon I^{er} dans l'émergence de lieux propices à la culture, au développement de la connaissance des sciences... Il faut s'inscrire en faux contre l'idée selon laquelle les périodes de la Restauration, de la monarchie de juillet et du Second Empire aient été vides de toute décision concernant les bibliothèques militaires. Loin s'en faut. C'est, bien au contraire, une période qui voit bouillonner les idées, se multiplier les propositions en tout genre émanant non de civils mais de militaires, bien conscients de l'atonie intellectuelle de certains officiers. Pour pallier cette incurie, très tôt, des voix s'élèvent, des officiers prennent la plume et rédigent mémentos et rapports dans des revues professionnelles entièrement dédiés à la culture des officiers et à l'établissement de bibliothèques, sujet qui passionne littéralement toute une frange de l'armée française. En contrepoint, pendant un demi-siècle et ce, à partir de la monarchie de Juillet, l'officier est associé, dans l'imagerie populaire, à la brutalité, au mépris et à l'ignorance. Seule période de grâce, les deux décennies glorieuses qui suivent la guerre franco-prussienne. Un officier nouveau émerge des décombres de la guerre de 1870, véritable détonateur et facilitateur du renouveau de l'armée française. Porté aux nues, détenteur de l'espoir de revanche, le militaire est l'objet de toutes les attentions, symbole de la symbiose entre l'armée et la Nation : réformes multiples, création de l'École de guerre, instauration, à la manière prussienne, de bibliothèques pour l'instruire voire le distraire. Traditionnellement liées et filles de la défaite française de 1870, ces dernières naissent officiellement en 1872. Comme un fait établi indéniablement par l'historiographie contemporaine, ce constat n'est plus remis en cause. Or, les archives et les sources, les écrits des contemporains, les catalogues et les fonds mêmes des bibliothèques sont autant d'indices qui convergent pour démontrer que le monde militaire s'est préoccupé d'instruction et de lecture bien en amont de cette date clé. Des lois et instructions antérieures préconisent très tôt l'instauration de bibliothèques. Il ne s'agit pas pour autant, loin s'en faut encore, de bibliothèques de cercle d'officiers. A tout le moins, on ne peut négliger ces prémices qui sont autant de jalons pour établir, autant que faire se peut, leur genèse et le contexte qui les a vues naître.

Un certain flou épistémologique entoure les bibliothèques militaires. Nombreuses – on en dénombre plusieurs centaines en métropole et dans les colonies avant la Seconde Guerre mondiale – variées, protéiformes, elles apparaissent tantôt sous l'appellation de bibliothèques de troupes, de caserne, d'écoles, de corps de garde, de garnison, régimentaire ou de cercle, autant de vocables différents pour désigner des bibliothèques toutes dédiées aux militaires mais qui ne recouvrent pas la même réalité ni le même

² BALLEY, Noëlle. « *Le livre de jeunesse comme objet patrimonial* », Répartir la conservation des fonds Jeunesse : enjeux et perspectives, actes du colloque national du 7 octobre 2004, Paris, BnF/La Joie par les livres/Paris Bibliothèques, 2005, p. 26-37.

fonctionnement. Afin d'aboutir à une exhaustive précision et pour éviter l'écueil de se perdre dans les méandres des documents administratifs, il a fallu nous en tenir strictement aux faits puisés dans les sources, dans les archives, démarche qui a guidée toutes nos recherches. Les mémoires et autres témoignages ont été utilisés en veillant à les dégager de leur gangue parfois partielle tout en maintenant un esprit critique.

Henri-Jean Martin l'avait ainsi énoncé : « *Les frontières intellectuelles entre les fonds anciens, les collections des XIX^e et XX^e siècles et les acquis récents doivent être réduites au maximum : il n'y a qu'une culture, si vous faites une culture sans les livres anciens, vous massacrez la culture. Et le bibliothécaire doit viser à entretenir la mémoire d'une très ancienne culture dans laquelle notre culture actuelle prend racine*³. » C'est pourquoi la connaissance des bibliothèques d'officiers nous a semblé participer de cette volonté de lier intimement l'histoire, les fonds, leur valeur patrimoniale et leur devenir.

De fait, ne voulant pas nous cantonner au seul aspect historique, même s'il est fondamental, et parce qu'il était essentiel à nos yeux que cette étude puisse nous permettre d'acquérir des bases en bibliothéconomie, nous avons tenté de présenter les bibliothèques de cercle dans leur globalité, incluant de ce fait l'aspect bibliothéconomique comme un des temps forts de ce mémoire. Dès lors, d'autres questions se posent à leur sujet : Comment s'organisaient-elles ? Comment se composaient leurs fonds ? Des prescriptions s'appliquaient-elles ? Mais encore : Quel est aujourd'hui leur mode de fonctionnement ? Quels enjeux se jouent pour elles actuellement ?

Afin de répondre à cette problématique, notre étude a d'abord consisté à brosser, à grands traits, la politique impériale, les réformes militaires importantes qui se succèdent ainsi que le climat intellectuel baignant la seconde moitié du XIX^e siècle tâchant ainsi de dégager le contexte qui voit l'émergence des bibliothèques de cercle et d'établir leur genèse de la façon la plus précise possible avant que d'évoquer l'évolution institutionnelle et juridique de ces bibliothèques. Nous nous sommes attachés dans un second temps, afin de bien percevoir toute la spécificité d'une bibliothèque de cercle, à analyser un fonds – monographies et périodiques – clos, celui de la bibliothèque du cercle d'officiers de Briançon. Enfin, il s'est agi de mieux cerner et ainsi de mieux faire connaître, par le biais d'une enquête ciblant les cercles militaires, le fonctionnement actuel d'une bibliothèque de cercle mettant ainsi en lumière leurs spécificités et tenter d'esquisser des préconisations dans le cadre de nouveaux enjeux et d'un certain renouveau des bibliothèques militaires.

³ MARTIN, Henri-Jean, « Une vision totale du livre », *BBF*, 2004, n° 5, p. 21-23 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 27 décembre 2010.

Les bibliothèques de cercle d'officiers, fruits de l'histoire

CONTEXTE HISTORIQUE ET INTELLECTUEL

Un contexte historique favorable ?

Afin de mieux cerner le contexte historique duquel vont émerger les bibliothèques de cercle, nous nous sommes attachés principalement à tracer les grandes lignes de la vie politique française durant les quelques années précédant l'instauration officielle des bibliothèques. La décennie 1850-1860 ? Des années glorieuses sur le plan politique mais s'achevant sur un sentiment de crise politique larvée. Une montée des critiques de la politique financière du pouvoir s'accompagne d'une conjoncture économique morose. L'opposition républicaine sort affaiblie de la répression qui fait suite à 1852 : les proscrits sont exilés – le retour en grâce leur est accordé après 1853 – Quant aux royalistes, il se déchire en deux camps opposés, d'un côté les Orléanistes, de l'autre les Légitimistes. La presse est muselée, « le Siècle », principal organe d'opposition, est freiné par un avertissement sévère. De multiples foyers d'opposition se développent liés aussi bien aux craintes engendrées par le traité de libre-échanges qu'aux inquiétudes religieuses. En effet, les campagnes d'Italie ont généré des tensions entre les catholiques et le pouvoir : vives protestations dans le camp de la droite – notamment du camp catholique qui a mal perçu l'engagement contre les États pontificaux – et satisfaction dans le camp de la gauche, dans l'ensemble assez content du soutien au mouvement d'unification de l'Italie. Les réformes menées à partir de novembre 1860 et de février 1861 sont les fruits de toutes les réactions suscitées par la politique économique et étrangère : « *Le second Empire offre l'exemple exceptionnel d'une dictature qui se libéralise par la volonté du dictateur.* »⁴ Un pas vers le parlementarisme est engagé avec le décret du 24 novembre 1860 qui instaure la discussion entre les deux chambres, l'adresse à l'empereur à charge pour trois ministres d'expliquer la politique impériale et le rétablissement de la publicité des débats. On s'achemine vers l'Empire libéral. La promulgation de la loi de 1868 sur la presse⁵ participe de cet élan. Ainsi, en une seule année, ce sont plus de 140 journaux nouveaux qui fleurissent à Paris.

Qu'en est-il sur le plan militaire ? Pour s'attacher étroitement l'armée, on procède à d'importantes modifications et notamment à une réforme du recrutement à laquelle Napoléon III est très attaché. Le système en place jusqu'à lors était fondé sur les lois Gouvion-Saint-Cyr de 1818 et les lois Sault de 1832 qui comprenaient un service actif de 7 ans, un tirage au sort des conscrits et la possibilité d'acheter un remplaçant. Une tendance semble s'esquisser durant toute la décennie : de nombreux décrets impériaux sont promulgués allant dans le sens d'une réforme non décisive mais substantielle de l'armée. 1855 voit le tirage au sort des conscrits remplacé par une somme à verser à l'État qui constitue alors une caisse de dotation pour assurer une retraite aux soldats mercenaires. En mai 1859, la France met ainsi en place la levée anticipée de 140 000

⁴ MIQUEL, Pierre. *Le Second Empire*. Paris : Plon, 1992. p. 57

⁵ Loi du 11 mai 1868 : suppression de l'autorisation préalable, abolition des avertissements à la presse.

hommes sur la classe 1860 : c'est l'entrée en guerre, les campagnes d'Italie. L'armée impériale se couvre de gloire sur les champs de batailles : Malakoff, Magenta, Solferino. Victorieuse également en Chine, en Algérie...mais elle connaît aussi des revers comme au Mexique.

En 1868, face au nombre insuffisant de conscrits susceptibles d'être mobilisés, le maréchal Niel présente une nouvelle loi militaire⁶ : le service militaire porté à 9 ans – 5 ans d'active et 4 ans de réserve – la création d'une garde nationale mobile et, mesure phare, le retour au système du tirage au sort et du remplacement initié en 1833.

La guerre contre les Prussiens puis la Commune n'ont pas été sans laisser des traces indélébiles dans le paysage militaire français. La fin du Second Empire et les débuts de la III^{ème} République sont marqués par des velléités de réforme, de changements à la fois dans les structures en place et dans les moyens de former et d'instruire les militaires. L'arrivée des conscrits de masse dès 1889 marque une étape essentielle de l'histoire militaire du XIX^e siècle en révolutionnant l'idée même de servir la Nation et en modifiant les pratiques des officiers.

Quelles perceptions des officiers dans la société du Second Empire ?

Combien sont-ils ces officiers tout au long du grand XIX^e siècle qui nous préoccupe ici ? William Serman avance le chiffre de 80 000 officiers⁷ entre 1848 et 1914. Pierre Miquel⁸, pour sa part, en dénombre 30 000 en activité en 1911 pour environ 350 000 soldats. On voit bien qu'il s'agit là d'une fraction minime de la population française même si leur importance dans le corps sociétal excède leur importance numérique. Si l'on opère un focus sur la composition sociale du corps des officiers : selon les époques, entre 50 et 75 % sont issus du rang, un tiers seulement sort des grandes écoles militaires⁹, tous officiers venus de milieux sociaux très divers¹⁰, ce qui ne sera pas sans conséquence lorsque le débat portera sur l'inculture et l'atonie intellectuelle des officiers¹¹.

Sur le plan des idées, la prégnance de la mouvance catholique est sensible et plutôt perçue comme traditionnaliste si ce n'est réactionnaire¹². « *Un repère de dévots* » souligne William Serman pour qui cette assertion ne tient pas compte du nombre conséquent d'officiers d'obédiences différentes. Le mariage du sabre et du goupillon n'est consacré en réalité, que lors des périodes de crise et de doutes, unis alors par la volonté de faire front commun à l'adversité. Bien au contraire, William Serman allègue que la plupart des officiers font plutôt preuve d'un athéisme social – il faut même souligner entre 1830 et 1870 un fort courant anticlérical au sein de l'armée – et restent foncièrement laïques¹³, presque viscéralement attachés à des valeurs défendues depuis la Révolution française malgré les vicissitudes de l'histoire, tout du moins jusqu'en 1870.

⁶ Loi Niel votée le 14 janvier 1868.

⁷ SERMAN, William. *Les officiers français dans la Nation, 1848-1914*, « Collection historique », Paris : Aubier-Montaigne, 1982. p.7

⁸ MIQUEL, Pierre. *Op. Cit.* p.95.

⁹ École spéciale militaire de Saint-Cyr pour l'infanterie et la cavalerie, École polytechnique pour l'artillerie et le génie.

¹⁰ La part des boursiers est de 15 % en 1848 mais de 55 % en 1890 à Polytechnique ; en revanche, la proportion de nobles s'effondre : 24% en 1825 contre 7 % en 1865.

¹¹ DURAND, Ferdinand. « De la nécessité de fonder des bibliothèques militaires » dans le *Spectateur militaire*, 1845.

« *Un assez grand nombre d'officiers, nés dans des circonstances défavorables, n'ont pu, avant leur entrée au service, acquérir une instruction suffisante.* »

¹² SERMAN, William. *Op. Cit.* p.86.

¹³ SERMAN, William. *Op. Cit.* p.87.

La paix dans laquelle est plongée la France dès la Restauration n'est guère favorable aux officiers. Ainsi que l'évoque Julien Sorel dans *Le Rouge et le noir*, « *le mérite militaire n'est plus à la mode* ». Discrédit de l'armée après la chute de l'empereur en 1815, aversion particulière à l'encontre des officiers qui ne sont plus tolérés dans les salons mondains qu'en vêtements civils, rejet par les masses populaires, voici quelques unes des manifestations de la désunion du peuple français d'avec son armée durant les trois décennies suivant la chute du Premier Empire. Jean Boulègue dans *L'officier dans la société française* constate que « *Le lien mystique et le rôle social ont alors été invoqués pour autoriser des militaires à parler au nom de la Nation. Ce rapport armée-société est devenu caduc sous l'effet des transformations de la société, jusqu'à ce que l'abandon de la conscription y mette officiellement un terme*¹⁴. ». Raoul Girardet signale pour sa part une « *caste fermée, repliée sur elle-même, peu ouverte au monde civil, son mode de vie s'oppose par de nombreux aspects au mode de vie régulier, sédentaire, fixe du français...*¹⁵ ».

Quelles sont les causes d'une telle désaffection? Il semble qu'il faille tout d'abord évoquer les multiples opérations de maintien de l'ordre qui sont, en temps de paix longue et durable, les seules opérations dévolues à l'armée: les troupes sont envoyées pour « mater » les révoltes paysannes ou ouvrières d'où une haine tenace à leur encontre. Le maréchal Sult, alors ministre de la guerre, est envoyé par Louis-Philippe à Lyon avec 20 000 hommes pour écraser la première insurrection des Canuts une première fois en 1831 puis en 1834. L'inconduite des officiers, d'autre part, constitue une autre source d'insatisfaction. Trop grande présence dans les cafés devenus des lieux incontournables de la sociabilité militaire faute de mieux¹⁶, rixes, duels, ivrogneries : le tableau qui est brossé par la grande majorité des auteurs est sombre, entaché de tant d'affaires où les officiers n'ont brillé que par leur inconduite¹⁷. De nombreuses caricatures¹⁸ fleurissent alors qui témoignent du désœuvrement des militaires¹⁹. D'où l'émergence d'interrogations sur l'utilité et la légitimité de l'armée.

Enfin, il faut ici évoquer également un reproche récurrent qui fit florès sous la plume des auteurs antimilitaristes : l'inculture et l'atonie intellectuelle des officiers semblent avoir focalisé sur elles bon nombre de mécontentements.

Pour Raoul Girardet, un renversement complet de tendance se fait jour dans les décennies 1840-1860 : les mêmes milieux conservateurs et éclairés qui, auparavant stigmatisaient l'armée, la porte dorénavant au pinacle. Désormais, elle devient la gardienne du Régime, garante du respect de l'ordre, notamment après le Printemps des peuples de 1848. Les bourgeois ont eu peur, des révolutionnaires, « des rouges » et partout, ce sont les soldats qui ont restauré l'ordre à coups de canons ; l'alliance de la croix et du sabre est alors consacré. Symbole du principe d'autorité érigé en véritable dogme politique par les milieux conservateurs, « *le soldat est l'expression la plus complète, la plus noble, la plus pure de la civilisation créée par le Christianisme car il*

¹⁴ BOULEGUE, Jean. « L'officier dans la société française: l'héritage de la Troisième République », dans *Revue française de sociologie*, vol. 44, n° 4, Oct. - Déc., 2003, p. 697.

¹⁵ GIRARDET, Raoul. *La société militaire de 1815 à nos jours*, Paris : Perrin, 1998. p. 110.

¹⁶ « À la fois salon, cabinet de lecture, fumoir et salle de jeu, le café joue un rôle essentiel dans la vie de garnison. » *Ibid.* p.67

¹⁷ LEROY, Charles. *Les S'crongnieugnien du colonel Ramollot*. Paris : à la librairie illustrée, 1880. p.217 :

« Je me suis disputé dans un café avec ...un individu qui m'a traité d' moule et d' sale pierrot. [...] Dans l'premier d' ces cafés – qui d' ma maîtresse – la patronne était brune et s'appelait Octavie. Dans l'second, elle était blonde et s'appelait Rosalie. La blonde préconisait d'poésie. S'crongnieugnien !m'dis, tu es poète mon garçon, et v'là une p'tite n...de D.. qui n'est f...pas à fréquenter d'exception. Mon aimable conversation c'mençait à embêter l'mari et comme il n'osait m'f...à la porte, afin d'éviter l'inconvénient d'un coup d'sabre. »

¹⁸ Dans le Charivari par exemple. Cf Annexe 7 « Caricature de Draner ».

¹⁹ Le colonel Patry évoque ainsi : « Quand on avait repassé la théorie dans son fonds et son tréfonds, on ne savait plus que faire. Alors on allait retrouver les camarades au café et on y restait. C'est ainsi qu'au lieu d'apprendre comment on devait se conduire la grande guerre européenne, on apprenait à se défendre au piquet contre les multiples attaques des forts joueurs. »

*met en pratique la pensée chrétienne, le sacrifice*²⁰. » Raoul Girardet évoque une armée redevenue sous le Second Empire un centre d'intérêt sous la double impulsion d'auteurs qui vont porter la légende rose de Napoléon Bonaparte et rendre mythique le grognard napoléonien.

Avec le Second Empire, une nouvelle ère de conquêtes s'ouvre, notamment de conquêtes coloniales – l'Algérie en particulier – auxquelles s'ajoutent divers conflits en Europe même à l'instar de la guerre de Crimée voire au-delà (Mexique, Chine...). Cette situation nouvelle crée un regain d'intérêt des pouvoirs publics. De plus, l'Empire manifeste un goût tout particulier pour les parades militaires – il n'est qu'à songer au camp de Chalons où chaque année, l'armée se déploie en grandes manœuvres – et ce d'autant plus que l'armée constitue un des soutiens de l'Empire. Héroïsme attaché aux victoires, prestige du soldat après Solferino ou Magenta, l'armée connaît une période faste. L'officier occupe alors dans la société française une position symbolique centrale. En contrepoint mais parallèlement, se développe un courant de pensée tout à fait contraire qui lui, vilipende les militaires pour leur action contre les opprimés. L'antimilitarisme, étroitement lié au pacifisme, connaît son apogée dans la décennie qui précède la première guerre mondiale. Léon Gambetta ne propose-t-il pas « *la suppression totale des armées permanentes*²¹ » dès 1868 ?

L'antimilitarisme littéraire trouve son point d'orgue avec la publication de l'ouvrage *Cavalier Miserey*²² d'Abel Hermant. Le texte, réaliste et âpre, témoigne d'une animosité réelle envers les officiers pour le coup dépouillés de leur auréole conférée après la guerre contre les Prussiens. On assiste à une véritable multiplication de ce genre littéraire – le roman antimilitariste – dans les dernières années du XIX^e siècle²³. Cette virulence trouve une de ses origines dans l'arrivée en masse des conscrits dès 1889 ce qui a modifié profondément la donne d'autant plus que ces jeunes semblent moins concernés par l'idée d'une revanche. Alors affaiblissement du sentiment patriotique ? Sans aucun doute, décuplé et porté par deux courants importants : d'une part le pacifisme humanitaire, liée à l'essor du socialisme, d'autre part le courant révolutionnaire. Entre ces deux courants de pensée, l'armée tente de se forger une nouvelle dimension, de se doter de cadres réglementaires mieux adaptés, plus modernes. C'est dans ce contexte politique et social que vont se développer les premières bibliothèques militaires.

Un climat intellectuel propice

Un climat propice à la création de bibliothèques militaires voit le jour dès la Restauration et plus encore sous la monarchie de Juillet avec une profusion de propositions, d'idées novatrices qui vont dans des sens parfois opposés mais qui toutes tracent une ligne directrice de diffusion des savoirs auprès des officiers : ceux-ci gagneraient à être des lettrés ouverts aux idées humanistes, aux idées de leur temps, ayant une vision éclairée de leur mission.

²⁰ Dans *L'armée et le socialisme*, ouvrage anonyme de 1849.

²¹ Discours prononcé par Léon Gambetta, alors qu'il était candidat aux élections législatives de 1869, le Programme de Belleville est publié le 15 mai 1869 dans *L'Avenir national*.

²² HERMANT, Abel. *Le cavalier Miserey, 21^e chasseurs, mœurs militaires contemporaines*, Paris : Charpentier. 1887.

²³ Voir aussi *Biribi* de Georges Darien ou *Sous-offs* de Lucien Descaves en 1889.

Un débat au sein de l'armée

Dès les années 1825 des voix s'élèvent dans le monde militaire – en dépit de l'autorisation « formelle et préalable²⁴ » pour toute publication – pour réclamer un enseignement digne de ce nom et surtout qui puisse rivaliser avec ce qui se fait à l'étranger. Il appert clairement – les sources le prouvent – qu'il existe un débat au sein de l'armée française très tôt, fruit d'une prise de conscience aiguë liée à l'absence de culture humaniste et scientifique des officiers français. Quelques revues militaires²⁵ exposent le problème entre 1825 et 1900, signe d'un débat récurrent, qui ne trouve son apaisement qu'après la seconde guerre mondiale à une période où s'amorce déjà le déclin des armées. Faute de mesures prises sur l'ensemble du territoire, on voit se développer assez tôt des initiatives proposées par les militaires eux-mêmes et destinées à pallier les manques.

Ainsi d'Édouard de La Barre Duparcq. Dès 1849, cet officier du génie propose dans un opuscule d'une cinquantaine de pages *De la création d'une bibliothèque militaire publique* la constitution et l'ouverture d'une grande bibliothèque publique à Paris dédiée à l'art militaire réunissant tous les domaines scientifiques et à destination de tous les publics. Paul Mérat, quant à lui, dans le *Journal des sciences*, expose le projet de bibliothèques propres à chaque régiment : « *Considérons les bibliothèques, non comme restreintes au seul usage des corps, puisque la question des bibliothèques mobilisables serait à débattre, mais comme garnisons, à des villes importantes, à la métropole*²⁶. » La conception d'un rôle éducatif dévolu à l'armée émerge à plusieurs reprises de la littérature militaire de la Restauration et notamment dans l'*Essai sur l'état militaire en 1825*²⁷ qui développe l'idée d'une amélioration personnelle des membres de la société concomitante à l'amélioration générale de la masse de la Nation fondée sur l'association de l'enseignement technique et de la culture générale, l'armée étant perçue alors comme une école nationale. De son côté, Ferdinand Durand²⁸, alors chef d'escadron, évoque en 1847 dans *De la nécessité de fonder des Bibliothèques militaires*, la création d'une bibliothèque dans chaque ville de garnison constituée sur les fonds propres du régiment. Un élément nouveau voit le jour sous sa plume et non des moindres : les bibliothèques qu'ils proposent d'établir appartiendraient aux garnisons non aux régiments comme auparavant. Après avoir rappelé brièvement l'historique des bibliothèques militaires et rappeler leur grande misère, il déplore que le gouvernement n'ait pas octroyé davantage de moyens aux régiments pour l'entretien des bibliothèques régimentaires malgré ses demandes réitérées auprès du ministre depuis 1826 dans les colonnes du *Spectateur militaire*. « *Quelques douzaines de livres : cahiers de lecture, évangiles et alphabets élémentaires accordés aux écoles*²⁹. » forment l'ordinaire des bibliothèques militaires avant 1840 selon lui. Tout en regrettant que les officiers ne peuvent se réunir que dans les cafés, il formule le souhait que les bibliothèques deviennent des lieux de convivialité et d'échanges ; il veut mettre à leur disposition des cartes, des plans, des livres et journaux, des dessins. Lire : voilà sans nul doute à ses yeux la quintessence du loisir salubre, moins néfaste à la réputation, favorable aux bonnes mœurs, apte à développer

²⁴ Circulaire du maréchal Soult du 26 février 1841 qui instaure l'autorisation « formelle et préalable » pour tout officier prenant la plume sous peine de se voir radier.

²⁵ Débats présents dans les revues militaires telles que le *Journal des sciences militaires*, la *Revue politique et littéraire*, le *Spectateur militaire*...

²⁶ MÉRAT, Paul (lieutenant). Projet et plan de bibliothèques régimentaires, *Journal des sciences militaires*, 1847.

²⁷ L'*Essai sur l'état militaire en 1825* est un ouvrage anonyme, comme souvent lorsqu'un militaire prenait la plume, afin de ne pas déplaire à la hiérarchie.

²⁸ Ancien rédacteur au *Globe*, proche de Michel Chevalier, il envisage un rôle éminemment social pour l'armée. Il envoie dès 1834 un rapport au maréchal Soult : *Coup d'œil sur l'ordre social actuel*.

²⁹ DURAND, Ferdinand (Commandant). « De la nécessité de fonder des bibliothèques militaires » dans le *Spectateur militaire*, Paris : J. Dumaine, 1845. p.6.

le goût de l'étude, à améliorer ou perfectionner le niveau. « *Profitions de la paix* », vécue comme un temps pour se cultiver, énonce t-il avec en contrepoint déjà – et très en amont sur Lyautey – l'idée que l'armée est un modèle d'organisation sociale, la grande école de la Nation, une pépinière de talents inexploités. Ne pas passer à côté du rapide développement des idées et des techniques, du rôle intellectuel « d'élite » que doit jouer l'officier, tels sont les grands principes développés par Durand. Principes qui ne sont pas sans évoquer les liens qu'il entretient avec les saint-simoniens. On mesure encore mal le rôle joué par les disciples de Saint-Simon dans la diffusion des savoirs et en l'occurrence dans le développement des bibliothèques militaires. Pourtant il est bien là ! Par le truchement d'un cercle assez restreint d'officiers polytechniciens et officiers de l'artillerie perméables à leurs idées, on repère l'influence d'Enfantin³⁰ auprès de Durand. Ainsi, en 1841 dans *Des tendances pacifiques de la société européenne et du rôle des armées dans l'avenir*. D'inspiration saint-simonienne, ses écrits octroient à l'armée un rôle à la fois économique et social où elle peut et doit se transformer en une immense armée industrielle « *L'armée peut le plus facilement grâce à ses cadres, mener la transformation économique du monde, créer infrastructures, moderniser, chaque régiment doit se transformer en une école de travail [...] c'est par l'armée que les éléments sociaux aujourd'hui divisés s'uniront intimement. C'est en elle que la fusion s'opèrera...l'armée sera le moule d'où sortira la société de l'avenir*³¹. »

Et il ne s'agit pas là d'un précurseur isolé. Les bases d'une pédagogie militaire sont développées dans *De l'emploi des loisirs du soldat français en temps de paix* du capitaine Pagezy de Bourdéliac, officier d'état-major, qui définit une mission nouvelle d'éducateur, permettant d'accomplir grâce à l'armée une réforme morale et sociale. Tous ces ouvrages ont été rédigés pendant la Restauration et sous la Monarchie de Juillet à une époque où l'armée ressent un véritable malaise dû à l'inactivité et en réaction à la méfiance et l'hostilité générale. Selon Raoul Girardet ces préoccupations disparaissent sous le second Empire. Or, l'empereur lui-même dans *Le correspondant* s'était ému de la situation :

« *Il ya un relâchement de la discipline dans toute la France [...]. On voit partout des officiers dans la tenue la plus négligée, trop souvent en bourgeois ou bien ils sont sans épauettes, ni armes avec une canne. [...] Il faudrait tâcher de disséminer le moins possible les troupes, car les petites fractions de corps dans les petites garnisons détruisent l'esprit militaire. Si, au contraire, les troupes des différentes armes pouvaient être réunies dans les grands centres, elles pourraient manœuvrer entre elles ; les officiers réunis en nombre suffisant, auraient un cercle, une bibliothèque, un théâtre et pourraient vivre une vie intellectuelle. L'esprit militaire s'entretiendrait et on ne verrait plus de jeunes gens s'étioler dans l'inaction, s'abrutir dans de petites localités sans ressources ou quitter le service par dégoût pour le genre de vie qu'ils ont été obligés de mener*³². »

N'y aurait-il donc eu aucune prise de conscience chez les officiers durant tout le Second Empire ? Voire ! Si bon nombre d'officiers montrent indifférence et méfiance, d'autres, que ne rebutent pas l'exercice, prennent volontiers la plume bravant les autorités militaires qui voient d'un mauvais œil les « plunitifs ». Ainsi du général Trochu qui dans *L'armée française* en 1867 juge l'armée comme un « *instrument de déclassement social* » et envisage une grande réforme. Dans un ouvrage anonyme de 1868 « *L'armée dans la société moderne* », l'auteur se préoccupe de l'hygiène morale des troupes. On

³⁰ Barthélémy Prosper Enfantin (1796-1864) : Un des principaux chefs de file des saint-simoniens, écrivain et entrepreneur qui fit beaucoup pour les chemins de fer et le canal de Suez.

³¹ DURAND, Ferdinand (Commandant). *Des tendances pacifiques de la société européenne et du rôle des armées dans l'avenir*. 1841. P.308.

³² Lettre de Napoléon III au général Randon le 28 octobre 1866, reproduite dans *Le correspondant*, 1910, t. 240, p.25.

retrouve cette dimension dans l'ouvrage de Lyautey qui se fait le porte-parole de ce courant de pensée. « À ce soldat nouveau, il faut logiquement un officier nouveau³³. » écrit Lyautey en 1885 en insistant sur l'importance des facteurs intellectuels et moraux dans la formation des soldats, reprenant dans *La revue des deux mondes* les idées d'Albert de Mun. A partir de ce petit cénacle dans la mouvance catholique : « *petit groupe d'officiers catholiques rêvant d'une alliance nouvelle entre peuple et noblesse, cherchant à promouvoir un ordre social plus moral et plus juste*³⁴ », se diffuse l'idée de l'officier – nécessairement désintéressé comme agent idéal de l'action sociale. Capitale pour certains, l'impulsion de Lyautey me paraît néanmoins à minorer dans le sens où les bibliothèques sont déjà instituées depuis plus de 30 ans lorsque paraît son ouvrage. En ce qui concerne les bibliothèques d'officiers son article, nous semble t-il, se fait davantage l'écho d'une situation encore médiocre mais ne favorise en rien le développement d'établissements qui, en ce début du vingtième siècle, connaissent un essor réel. Toute une littérature militaire se développe ainsi dans les années 1905-1910 autour du thème social et de l'éducation. Le général André joue également un rôle essentiel à partir de 1901 en multipliant les circulaires ministérielles fixant comme tâche principale de développer l'instruction militaire. On lui doit aussi la promotion et l'instauration de salles de lecture et de récréation dans les casernes³⁵.

Un débat aussi à l'extérieur :

Les bibliothèques militaires en général et celles destinées aux officiers en particulier entrent dans un vaste mouvement de développement et de multiplication des offres de lecture qu'a connu la France tout au long du XIX^e siècle. Les débats qui agitent l'armée à ce sujet sont le reflet de ce qui agite d'autres ministères tel celui de l'Instruction publique concernant la démocratisation des savoirs et l'accès d'un plus grand nombre à la lecture et partant à la culture. Ainsi, en 1861, Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique signale dans un rapport à l'Empereur tout l'intérêt que l'on aurait à développer des bibliothèques communales. L'année suivante, ce sont les bibliothèques scolaires qui voient le jour. Il met d'autre part en évidence la faiblesse des bibliothèques universitaires, la vétusté du matériel scientifique et l'absence de véritables laboratoires. Au sein de la sphère privée, des décisions allant dans ce sens sont actées. Laïques ou confessionnelles, de nombreuses liges portent leur attention sur l'armée. Ainsi de la Ligue de l'enseignement qui se rapproche de l'armée en créant des bibliothèques régimentaires³⁶. Par l'arrêté du 24 juin 1862, la société Franklin, d'obédience plutôt protestante, est autorisée par le ministère à œuvrer pour l'instruction et la lecture : en 1870, sous son impulsion, des livres sont proposés aux militaires. Les œuvres catholiques ou cercles catholiques ne sont d'ailleurs pas en reste et mettent à la disposition des garnisons ou des camps des ouvrages choisis. Un exemple lyonnais³⁷ est tout à fait probant. L'abbé Plasse, désigné par le ministre de la Guerre comme aumônier volontaire de l'armée de Lyon, « *s'était efforcé de rendre le séjour dans la caserne plus agréable au soldat en créant des bibliothèques choisies, propres à l'instruire ou à le distraire pendant ses moments de loisirs.* » Il est aidé par un mécénat local dont des

³³ Lyautey, nommé à Saint-Germain, prend l'initiative de créer un foyer pour les soldats où ils peuvent trouver des livres.

³⁴ Groupe constitué à Saint-Cyr avec de La Margerie, de La Bouillierie ; ont collaboré à l'œuvre des Cercles ouvriers animé par Albert de Mun et La Tour du Pin. En lien avec le ralliement et l'Encyclique *Rerum Novarum*, des références aussi à Melchior de Vogué et Ernest Lavisse.

³⁵ Circulaire du 19 avril 1902.

³⁶ Sa devise ? « Pour la patrie, par le livre et l'épée ».

³⁷ ANONYME. *Œuvre des bibliothèques militaires dans les forts et casernes pour l'armée de Lyon*. Lyon : imprimerie Pitrat aîné, 1875. 15 p.

industriels, des commerçants, des hommes d'Église, qui l'aident « à accomplir cet utile projet ». L'autorité militaire approuve et encourage cet effort en mettant à disposition pour cet usage certains locaux dans les divers forts et casernes. On parle même de petites bibliothèques portatives autorisées dans les forts de moindre importance. Un comité est formé sous le patronage de Mgr. Giroulhiac, archevêque de Lyon, comité chargé de réunir les ressources nécessaires. Le général Bourbaki, alors gouverneur de la ville de Lyon, autorise la présence de ces bibliothèques en attendant l'institution de bibliothèques officielles. Elles ont été dressées dans une double visée religieuse et patriotique en cherchant à développer le sentiment du devoir chez les soldats. Ces bibliothèques sont ouvertes le soir et l'abbé constate que les ouvrages sont lus surtout lors des veillées où « des centaines d'hommes, encore debout, sont serrés les uns contre les autres. » Il est fait l'acquisition au total de 18 942 volumes dont 2 120 sont dits usés dans les corps de garde et 3 780 sont dits usés dans les forts. Il préconise l'achat de 3 000 volumes par an. Il y a 75 tables et 152 bancs, 97 rayons de bibliothèques et 34 caisses-bibliothèques à un ou à deux rayons pour les corps de garde, achetés à l'aide de dons et de souscriptions. Cette expérience avait pour but de pallier, entre paternalisme et philanthropie, les déficits criants en matière d'offre de lecture dont souffrait alors l'armée française.

UNE GENESE DIFFICILE A ETABLIR

Des sources multiples mais encore peu exploitées

Même si aujourd'hui de nombreuses thèses et de nombreux articles ont été rédigés sur le thème de l'armée et des officiers³⁸, telle celle de William Serman qui, après Pierre Chalmin et *L'officier français de 1815 à 1870* évoque l'officier français³⁹ dans sa globalité, l'historiographie délaisse encore trop rarement les champs de bataille et la tactique militaire. Vue sous ces prismes, l'histoire des officiers – leur mode de vie, leurs pensées – demeure complexe à appréhender et à écrire. Des pans entiers restent à explorer. Pour preuve, les fonds inexplorés du SHD en dormance. Si l'homme transparait en filigrane sous l'uniforme à travers ces thèses, il reste néanmoins du chemin à parcourir pour se défaire de certaines idées reçues, certains préjugés tenaces qui s'attachent à l'image de l'officier en général attirant peu les chercheurs en dehors d'un cénacle assez restreint d'érudits eux-mêmes militaires. Partant, les documents y faisant allusion sont en nombre limité et souvent peu accessibles. Dans ce cadre, l'étude des bibliothèques des cercles d'officiers prend tout son sens. Les traces laissées par ces établissements aujourd'hui méconnus, voire inconnus – y compris parfois des professionnels des bibliothèques – demeurent confidentielles. Il faut partir en quête des traces les plus infimes. Pas toujours inventoriées, classées et moins souvent encore numérisées, les sources ne sont aisées à repérer.

Une approche des bibliothèques militaires a été traitée par deux fois seulement et ce, par deux auteurs militaires : le commandant Délbé dans un long article d'une vingtaine de

³⁸ KUNTZ, François. *L'officier français dans la Nation* ; GIRARDET, Raoul. *La société militaire de 1815 à nos jours*.

³⁹ SERMAN, William. *Les officiers français dans la Nation*. Op. cit.

pages paru dans la *Revue militaire française* en 1932 et Patrick Turlan dans un mémoire de maîtrise⁴⁰ consacré aux bibliothèques militaires paru, quant à lui, en 1991.

Il a été choisi, faute de temps et au vu de l'abondance des sources, malgré notre envie de viser l'exhaustivité, de ne pas tout aborder, de laisser des aspects non traités afin de se concentrer sur la genèse des bibliothèques des cercles et leur histoire tout au long des XIX^e et XX^e siècles. Il a été également choisi de ne travailler, dans la mesure où elles existaient qu'à partir de sources originelles, primaires de telle sorte que les informations erronées, tronquées ou passées inaperçues ne viennent pas fausser le résultat de nos recherches.

Les prémices des bibliothèques militaires

On ne traitera pas ici en détail des bibliothèques des différentes écoles militaires, d'artillerie ou du génie, instituées très en amont de la date de création « officielle » ni des bibliothèques régimentaires. Toutefois, l'étude approfondie des fonds et les sources abondantes nous ont amenée à considérer tous les types et toutes les formes d'établissements car l'écheveau semble, en pratique, très difficile à démêler. Aucune bibliothèque, contrairement à ce qui pouvait être pensé de prime abord, ne s'est constituée après la création officielle sous l'impulsion ministérielle mais, on a affaire plutôt à des strates constituées sur près d'un siècle et demi. Avant l'Instruction de 1872, il existe bel et bien des bibliothèques militaires dévolues aux officiers sur le territoire national. Et ce depuis le XVIII^e siècle. Sous quelles formes ?

Les bibliothèques militaires : du siècle des Lumières à la Restauration

Frédéric II de Prusse, dès 1740 et peu après la guerre de 7 ans⁴¹, aurait été le premier et le seul à cette époque à comprendre l'intérêt d'une bibliothèque militaire, tout du moins dévolue aux officiers. La plupart des pays d'Europe sauf la France, se seraient dotés, peu ou prou, de bibliothèques militaires. Le général Bardin auteur de *recherches historiques sur les bibliothèques militaires*⁴² ajoute qu'en Prusse chaque garnison possède sa propre bibliothèque et ce, dès 1804. De tels établissements auraient vu le jour partout en Europe tout au long du XIX^e siècle, notamment au Royaume-Uni, en Suisse... Il est fondé, dès lors, de s'interroger sur ce retard français tel qu'il semble émerger des textes. Il nous engage à chercher des traces éventuelles, résiduelles de bibliothèques militaires antérieures au XIX^e siècle.

Si l'on questionne de nouveau le texte du général Bardin, il est également et curieusement fait mention de bibliothèques existant sur le territoire français depuis plus de 80 ans en 1834, date de l'étude, ce qui fixerait l'origine de ces bibliothèques vers 1750. Mais de quels types de bibliothèques s'agit-il ? Il semble bien que la citation renvoie à des bibliothèques de corps de régiment tels qu'ils en existaient sous l'Ancien Régime. On trouve trace d'ouvrages ayant appartenu à de telles bibliothèques par

⁴⁰ TURLAN, Patrick. *Recherches sur les bibliothèques militaires*. Mme Perrot (dir.), mémoire de Maîtrise d'histoire, université Paris VII Jussieu, 1986.

⁴¹ Guerre de 7 ans, conflit franco-prussien de 1870 : faut-il voir dans la guerre un facteur d'accélération du processus de création de bibliothèques ?

⁴² BARDIN, Eugène (général). «Recherches historiques sur les bibliothèques militaires», dans *Journal des sciences militaires des armées de terre et de mer*, t. V, n°13 (janvier 1834), p.104-107.

exemple à Douai où un ouvrage est signalé daté de 1724 portant mention d'une « bibliothèque du régiment du Périgord. » Il s'agit de *l'Histoire de la milice française et des changemens qui s'y sont faits depuis l'établissement de la Monarchie Française dans les Gaules, jusqu'à la fin du Règne de Louis le Grand*⁴³. Sur la reliure, des armes royales estampées à chaud et le collier du Saint-Esprit ; au dessus des armes, la mention « REGIMENT » et au dessous : « DE PERIGORD⁴⁴ ». Sur le premier tome ces mentions ont été grattées mais restent lisibles⁴⁵. Cet ouvrage atteste que des ouvrages de qualité – en quelle quantité, cela reste à déterminer – sont proposés aux officiers constituant en cela un embryon de bibliothèque militaire et ce, bien en amont des premières bibliothèques connues. De plus amples recherches notamment d'ouvrages portant de telles mentions permettraient d'infirmer ou de confirmer leur existence. On aurait donc affaire là à des œuvres privées et limitées dans le temps puisque la Révolution française instaura une nouvelle organisation militaire.

D'autre part, il faut noter qu'au XVIII^e siècle, des officiers supérieurs, tel le maréchal de Saxe, ont réclamé la création de bibliothèques militaires⁴⁶, relayés en cela par l'intérêt manifesté par les Encyclopédistes. Si dans l'*Encyclopédie*, l'article « Études militaires » de M. Leblond qui évoque les lectures nécessaires aux jeunes officiers, ne fait pas référence à une quelconque bibliothèque, à l'inverse, le tome I « Art militaire » de l'*Encyclopédie méthodique* de Panckoucke développe un important article sur le thème à l'article « bibliothèque » où il est fait mention de l'intérêt de la lecture pour l'officier et où il est proposé des éléments pour constituer une vraie bibliothèque : « Une bibliothèque militaire doit donc offrir des livres faits pour tous les âges et pour tous les goûts [...] il résulte qu'il est utile et même nécessaire de former une bibliothèque à la suite de chaque régiment français⁴⁷[...] ». »

De même, un long article d'une quarantaine de pages propose dans l'*Encyclopédie militaire*⁴⁸ la création d'écoles pour les officiers mettant à leur disposition tous les livres d'étude nécessaires (géométrie, hydraulique, fortifications, artillerie, poliorcétique, castramétation...). Et d'évoquer : « Alors, la noblesse française joignant la science à la valeur qui la caractérise si particulièrement deviendrait encore plus redoutable aux ennemis de l'État. » c'est à quelques mots près le vœu que l'on émettra encore pour les officiers près d'un siècle plus tard. Pourtant, en aucun cas, il ne saurait être question – tout du moins dans l'état actuel des recherches – de bibliothèques institutionnelles ou de bibliothèques de cercle comme nous pouvons les concevoir.

⁴³ *L'Histoire de la milice française et des changemens qui s'y sont faits depuis l'établissement de la Monarchie Française dans les Gaules, jusqu'à la fin du Règne de Louis le Grand*. Par le R.P. G. Daniel, de la Compagnie de Jésus, Auteur de l'histoire de France. À Amsterdam. Aux dépens de la Compagnie. M.DCC.XXIV. 2 tomes in-4. Sur les pages de titre de chaque tome se trouve une marque tamponnée en rouge : « L'égué comme souvenir par Eugène Tailliar à sa ville natale ». Tailliar était un homme de loi douaisien et bibliophile fastueux du milieu du XIX^e siècle.

⁴⁴ Régiment créé en 1684 par le marquis de Biron, sénéchal du Périgord.

⁴⁵ Echanges avec Pierre-Jacques Lamblin, Conservateur général, directeur de la Bibliothèque Marceline Desbordes-Valmore à Douai. Cf. Annexe 11.

⁴⁶ SAXE de (Maréchal), *L'esprit des loix de la tactique et de différentes institutions militaires*. p. 28 : « On devrait avoir dans chaque garnison une bibliothèque bien choisie à l'usage des militaires. On devrait même y établir des écoles pour l'instruction des jeunes officiers, lesquels croupissent dans l'ignorance et la paresse. »

⁴⁷ KERALIO, Louis-Félix Guinement. *Encyclopédie méthodique. Art militaire Tome premier. Encyclopédie méthodique, ou par ordre de matières ; par une société de gens de lettres, de savans et d'artistes. Précédée d'un Vocabulaire universel, servant de table pour tout l'ouvrage, ornée des portraits de MM. Diderot & d'Alembert, premiers editeurs de l'Encyclopédie*, A Paris, chez Panckoucke, libraire, hôtel de Thou, rue des Poitevins; A Liège, chez Plomteux, imprimeur des États. M. DCC. LXXXIV, p. 340-344.

⁴⁸ *Dictionnaire militaire, encyclopédie des sciences militaires rédigée par un comité d'officiers de toutes armes*. Paris : Berger-Levrault, 1894-1909. 2 vol., in 8°, 3236 p.

Les bibliothèques des écoles militaires

Les premières véritables bibliothèques militaires sont celles des écoles militaires. Une ordonnance royale du 13 mai 1818 de Louis-Philippe vise à régler le service général des écoles du corps d'artillerie et donc des bibliothèques s'y trouvant. En 1834, chacune des neuf écoles d'artillerie⁴⁹ (Lyon, Douai, Arras, Metz, Strasbourg, Besançon, Montpellier, Toulouse et Rennes) ainsi que l'école du génie de Metz possèdent un hôtel particulier qui renferme une bibliothèque, des cabinets de physique et de chimie, un musée d'armes et de petits modèles, des collections de cartes et de dessins en tout genre. H. de Calais, en 1834, dans un *Mémoire sur l'établissement d'académies militaires en France*, appelle de ses vœux un tel établissement :

« Il y aurait dans chaque académie une bibliothèque, ouverte non quelques heures par jour, mais de huit heures du matin à dix heures du soir [...] Il est possible de penser que les belles bibliothèques militaires que l'artillerie et le génie possèdent depuis plus d'un siècle soient restées constamment fermées aux officiers des autres corps et que même pour les officiers de l'arme, elles ne soient ouvertes que quelques heures par jour⁵⁰. »

Des bibliothèques dont l'amplitude horaire d'ouverture est certes restreinte mais qui sont déjà signalées comme fonctionnant relativement bien, ouverte à tous les officiers fréquentant l'école et aux autres officiers sur demande.

Les bibliothèques régimentaires

Quelques tentatives ont été faites pour parvenir à l'établissement et à l'organisation de bibliothèques régimentaires. L'Ordonnance de 1822 sur l'Inspection générale émet le vœu que les inspecteurs disposent « *les officiers au goût de l'étude et à la lecture des ouvrages*⁵¹ » mais l'intendance ne suit guère et on relève l'absence d'affectation de fonds à la création de bibliothèques, l'absence également de catalogue, « *on se refuse à allouer aux régiments des sommes d'argent pour le transport d'ouvrages en cas de changement de garnison et la désignation comme bibliothécaire les aumôniers abolis ; les autorités refusent dans les casernes un local propre, on doit louer dans les garnisons des chambres propres à recevoir des livres ; ces chambres n'ont ni rayon, ni armoire, ni grande table.* »

Il est difficile de retracer la genèse de ces bibliothèques car, créées par et pour les officiers sur leurs ressources propres, elles ne laissent que peu de traces. Ainsi, dans son *Dictionnaire général de la politique*⁵², Maurice Block détaille avec précision les 24 chapitres consacrés aux dépenses afférentes aux militaires. S'il évoque bien tout ce qui concerne l'habit, les vivres, le chauffage et jusqu'à l'éclairage, il n'est nulle part fait mention de dépenses liées aux journaux ou aux livres. En l'occurrence, les premières mentions sérieuses et irréfutables sont la signalisation de bibliothèques évoquées dès le premier numéro du *Journal des sciences* paru en 1825 et la référence à une retenue sur les appointements des officiers afin de financer les bibliothèques déjà en 1834.

⁴⁹ Supprimées en 1923, les écoles d'artillerie reversent alors leurs fonds- tout ou partie- au Service historique qui peut alors les répartir entre les différentes bibliothèques de garnison.

⁵⁰ CALAIS, H. de. « Mémoire sur l'établissement d'académies militaires en France », dans *Journal des sciences militaires des armées de terre et de mer*, t. V, n°13 (janvier 1834), p. 38-49.

⁵¹ Ordonnance impériale portant sur la création de bibliothèques militaires, 1822.

⁵² BLOCK, Maurice. *Dictionnaire général de la politique*, Paris : O. Lorenz, 2 vol. in-8°, T.1, 1863-1864.

Bibliothèques de caserne, bibliothèques de régiment ou régimentaire désignent deux institutions en réalité identiques soit une bibliothèque qui se déplace avec la troupe. Dans l'Instruction de 1899, on relève que « *les bibliothèques régimentaires sont fondées et cessent d'exister par l'initiative des officiers. Elles restent leur propriété privée. Elles ne reçoivent aucune allocation*⁵³. » Peu adaptée au nomadisme militaire, peu fonctionnelle – on se plaint de livres perdus, détériorés – elles n'en ont pas moins le grand mérite de suivre les militaires aux manœuvres ou dans les camps et de proposer une offre là où n'existe officiellement et institutionnellement rien d'autre. Elles sont créées à l'initiative des officiers, alimentées par leurs soins et donc souvent limitées en raison même de déplacements fréquents et d'appointements pour le moins modestes. Pour Ferdinand Durand, c'est bien l'absence de soutien, entre autre financier, de l'État qui est à l'origine de leur déliquescence.

« [...] *mais le gouvernement de cette époque, cédant un peu trop à certaines influences, négligea cette partie importante de sa mission ; il ne fit pas ce qu'il aurait pu faire pour l'instruction de l'armée ; il ne vint pas assez en aide aux régiments qui avaient acheté des livres. Les officiers se fatiguèrent bien vite de ces bibliothèques dont le transport et l'entretien se payaient sur leurs faibles appointements et la plupart des régiments y renoncèrent après quelques années d'existence*⁵⁴. »

Efficientes jusque et pendant le Second Empire, elles tendent à disparaître au profit des bibliothèques de garnison, plus stables.

Les bibliothèques du ministère de la Marine

Le 30 octobre 1839⁵⁵, une décision ministérielle est prise par Guy-Victor Duperré⁵⁶ alors ministre du gouvernement Soult établissant des bibliothèques nautiques à bord de tous les bâtiments de guerre. On en trouve également à terre à Brest, Toulon, Rochefort, Cherbourg, Lorient, aux Forges de la Chaussade⁵⁷, à la Fonderie d'Indret⁵⁸, et dans les colonies de Guadeloupe, Martinique, Guyane, Sénégal, Bourbon et Pondichéry sans doute destinées aux troupes d'infanterie de marine. Un catalogue général des livres des bibliothèques de la Marine et des colonies de plus de 17 000 titres est publié en 1843 et mis à disposition de toutes les bibliothèques⁵⁹. Jérôme-Léon Vidal dans son *Essai sur les bibliothèques administratives* estime que

« *Le ministère de la marine est celui qui a donné le plus de soins à la formation et au développement de ces bibliothèques utiles qui sont destinées à rendre tant de services à l'administration et à ses agens (sic). Ce ministère, surtout depuis 1830, s'est occupé avec une louable sollicitude, qui devrait trouver partout des imitateurs, de l'organisation et de l'accroissement de ses bibliothèques. Il a posé comme règle qu'on ferait entrer dans leur composition les ouvrages nécessaires et utiles aux marins pour l'exercice de leur profession ; [...] il a demandé aux chambres de s'associer à ses efforts pour améliorer le service de ses bibliothèques ; [...] c'est aux autres départements ministériels à suivre cet*

⁵³ Instruction M. 7 mars 1899, p.111.

⁵⁴ Durand, Ferdinand (Commandant), *op.cit.*, p.18.

⁵⁵ Une première décision est prise en décembre 1837 et confirmée en 1839.

⁵⁶ Ministre de la marine et des colonies sous le gouvernement Soult, du 12 mai 1839 au 1^{er} mars 1840 et du 29 octobre 1840 au 7 février 1843.

⁵⁷ Les Forges de la Chaussade dans la Nièvre, constituées au XVIII^e siècle, sont l'héritage d'une longue tradition métallurgique. Spécialisées dans les fabrications pour la marine, les forges représentaient l'une des plus importantes manufactures de France.

⁵⁸ Manufacture royale de canons située sur la Loire en aval de Nantes fondée au XVIII^e siècle.

⁵⁹ Annales coloniales, 1842, vol.2, p.76.

exemple, et certainement les chambres de leur côté ne manqueront pas de répondre à l'appel qui leur sera fait pour encourager d'autres utiles créations⁶⁰. »

Durand pour sa part évoque une marine qui « munit ses navires de bibliothèques ; chaque vaisseau de ligne, chaque frégate a son salon d'étude. La musique, la poésie, la peinture charment aujourd'hui les longs loisirs du bord, et ont détrôné le jeu et le vin. Les grossières mœurs de l'ancienne marine ont disparu et ont fait place à des habitudes douces et polies⁶¹. » En janvier 1868, une deuxième étape est franchie avec la création de bibliothèques dans les ports militaires.

L'hypothèse coloniale ?

Les bibliothèques des colonies ont-elles précédé les bibliothèques en métropole et ce modèle s'est-il ensuite diffusé sur le territoire de la métropole ?

Le 18 mars 1842, un courrier⁶² évoque la création de 5 bibliothèques pour les places militaires importantes d'Algérie dont Bône, Constantine, Oran, Mascara ou Philippeville dans un premier temps puis 11 pour les postes secondaires⁶³. Elles sont l'œuvre non du général Bugeaud ainsi qu'on pouvait le penser mais du maréchal Soult⁶⁴, alors président du conseil mais aussi ministre de la Guerre. Hormis les bibliothèques des écoles déjà évoquées et les bibliothèques régimentaires encore en activité, point de bibliothèque militaire alors sur le territoire français et très peu de bibliothèques de lecture publique. Pourtant, elles vont voir le jour loin de la métropole, sur le sol algérien. Comment expliquer ce fait jusque là passé inaperçu ? Quelles circonstances, quels acteurs évoquer ?

Tout d'abord soulignons l'influence du ministre Soult, qui, dans sa volonté de réformer l'armée – il réorganise en mai 1842 les services administratifs de l'armée d'Afrique – prend l'initiative de cette création⁶⁵. L'installation doit être rapide et méthodique. Pour ce faire, il établit un catalogue précis des ouvrages qu'il veut mettre entre les mains de ses officiers coloniaux et prend conseil auprès d'un conseiller d'État⁶⁶ qui rectifie quelque peu le catalogue initial. Il s'agit donc là d'une impulsion réfléchie, maîtrisée.

Mentionnons également l'action des hommes de terrain, Bugeaud et Lamoricière qui, dans les rapports adressés au ministre, tantôt relèvent l'énergie et les efforts déployés à conquérir, construire, organiser les territoires conquis au prix de rudes combats et d'efforts intenses, tantôt déplorent l'ivrognerie, l'agressivité et le manque de savoir-vivre des officiers. Bugeaud souligne l'action du bureau arabe et souhaite encourager l'étude de la langue et des mœurs arabes chez les jeunes officiers. Faut-il voir dans cette création une volonté de brider les mœurs des officiers, une prise de conscience de la nécessité d'une offre culturelle dans un environnement difficile voire hostile ? Il semble bien que l'établissement de ces bibliothèques soit le résultat de la conjonction de ces différents éléments, le fruit de la volonté réunie du ministre Soult – autrefois en charge lui-même du gouvernement en Algérie – et de celle du gouverneur

⁶⁰ VIDAL, Jérôme-Léon. *Essai sur les bibliothèques administratives*. 1843, p.23-25.

⁶¹ DURAND, Ferdinand (Commandant), *Op. Cit.*, p. 25.

⁶² Service historique de la défense : Archives : 1 H 81, dossier 1, Province d'Alger (mars 1842), Courrier n° 1124.

⁶³ Dont Blida, Boufarik, Cherchell, Djidjelli, Guelma, Koléa, Miliana, Mostaganem et Sétif.

⁶⁴ « Nicolas » Jean-de-Dieu Soult, 1769-1851, maréchal de France, duc de Dalmatie, plusieurs fois ministre de la guerre sous la Restauration et président du conseil sous la monarchie de Juillet (11 octobre 1832-18janvier 1834).

⁶⁵ Toute décision ministérielle ne faisant pas l'objet d'une parution systématique, il n'a pas été, malgré les recherches possible de retrouver l'acte fondateur.

⁶⁶ Le nom de ce conseiller d'État n'est pas indiqué.

Bugeaud. L'échange des courriers entre les différents protagonistes souligne combien cette affaire, qui paraît bien minime au regard des événements politiques et du quotidien difficile à gérer dans un territoire encore si peu contrôlé, leur tient à cœur. Un deuxième courrier daté du 31 mai celui-ci, fait part de l'établissement de ces 16 bibliothèques. Dès la fin du mois de juillet, le commandant de la place, en charge de cette installation et conscient de l'impérieuse demande, signale que « *la bibliothèque a été installée dans le pavillon isolé du château neuf avec les archives. On y a placé deux étagères, un bureau, des bancs et un tabouret*⁶⁷. » En septembre, sont dénombrés dans les bibliothèques militaires, 415 volumes à Oran, 334 à Mascara, 276 à Mostaganem⁶⁸. Un sous-intendant militaire est chargé de leur fonctionnement⁶⁹. Un an plus tard, Bugeaud se montre « *très content de l'œuvre du génie à Tlemcen qui a restauré les vieilles maisons des indigènes émigrés [...] les troupes sont sainement logées, les officiers ont chacun une chambre avec une cheminée, ils ont en outre un cercle et une bibliothèque*⁷⁰. »

Dans les *Souvenirs d'un officier d'État-major*⁷¹, le colonel Fix relate son expérience d'officier colonial⁷². Entre escarmouches et missions de reconnaissances du Sahara, il évoque ses loisirs qu'il passe « *avec quelques volumes que mon oncle m'avait envoyés et aussi avec ceux de la bibliothèque militaire, très judicieusement composée, que le duc d'Orléans avait fondée dans toutes les villes d'Algérie.* »

« *J'étais de garde au poste de la porte d'Alger [...]. J'aperçus le général Bosquet qui revenait d'une promenade, suivi de deux spahis. Arrivé à ma hauteur et voyant un livre posé derrière moi sur la borne, il s'arrêta :*

- *Que lisez-vous là ?*

- *Le Grand Désert, par le général Daumas, mon général.*

- *Peuh ! Je ne suis pas toujours d'accord avec Daumas, il y a des choses qu'il n'a pas vues aussi bien que moi.*

- *Cela m'aide au moins à connaître les Arabes.*

- *Mon cher, il suffit d'apprendre à connaître les hommes pour connaître les Arabes*⁷³. »

Revenu en Métropole, il relate son arrivée en 1854 et sa déception face à un camp de Saint-Omer alors encore en construction. Troupes sous la tente, officiers dans des baraques de torchis et de chaume, rares et médiocres distractions : sous sa plume, le camp se révèle un bien triste lieu de stationnement, sans café, sans cercle :

« *Comme la neige avait fait son apparition, il fallut se calfeutrer dans sa baraque. [...] Je me procurais des livres comme je pouvais. Ni bibliothèque, ni librairie, bien entendu. Un de mes camarades [...] commença sa carrière de musicien et d'érudit et devint un puits de science ; Mais tous les officiers du camp n'imitaient pas son exemple, et j'en ai connu que la vie à laquelle ils étaient condamnés a conduit à des distractions funestes.*⁷⁴ »

D'autres témoignages « coloniaux » mentionnent ces établissements algériens incontournables dans cet environnement. Le maréchal Pierre de Castellane se remémore dans ses *Souvenirs de la vie militaire en Afrique* :

« *Le jour, nous allions au cercle des officiers, charmant pavillon construit au milieu d'un jardin. L'eau, en courant à travers les plates-bandes, répandait partout la fraîcheur sous les grands ombrages. C'est la chambre commune d'une garnison qui n'en a pas. A côté du cercle est le café, tout auprès une bibliothèque*

⁶⁷ Service historique de la défense : Archives : 1 H 81, dossier 1, Province d'Alger (juillet 1842).

⁶⁸ Cf. Annexe 12 : Courrier adressé au général commandant la place de Mascara par le général Bugeaud en septembre 1842.

⁶⁹ Service historique de la défense : Archives : 1 H 86, dossier 2, Province d'Oran (octobre 1842).

⁷⁰ Service historique de la Défense : Archives : 1 H 83.

⁷¹ FIX, Colonel. *Souvenirs d'un officier d'État-Major* (1846-1870), T.1, F.Juven : Paris, 1900

⁷² Il est envoyé en Algérie en tant qu'officier d'infanterie en 1851.

⁷³ *Ibid.*, p. 57.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 99.

où l'on trouve de bons et sérieux ouvrages. L'établissement est surveillé par un conseil d'administration que le commandant supérieur préside lui-même. Ainsi, dans les villes d'Afrique comme à bord d'un navire, tout est préparé pour faire diversion aux ennuis d'une longue solitude⁷⁵. » Il ajoute quelques pages plus loin : « Espérons que bientôt, quel que soit le système adopté, cette institution civilisatrice deviendra générale pour tous nos régiments⁷⁶. »

Plus tardivement, en 1862, Charles Thierry Mieg évoque à son tour les officiers et les liens tissés autour des bibliothèques : « *Le cercle des officiers renferme une belle bibliothèque et les principaux recueils périodiques de Paris et d'Alger. J'y ai trouvé des officiers fort instruits, intelligents et appliqués à l'étude, ce qui ne les empêche pas d'être braves⁷⁷.* »

Ces témoignages sont précieux en ce sens que, plus qu'une simple évocation, c'est une tranche de vie de la colonisation qui nous est offerte. L'ennui, les infrastructures encore incertaines ressortent de ces lignes mais aussi et très tôt, les velléités de la hiérarchie militaire d'influer sur la vie culturelle des officiers, gage d'une organisation militaire stable et efficace.

Faut-il voir là l'influence des saint-simoniens dans la création et le développement des bibliothèques dans les colonies et en premier lieu en Algérie avec des personnages qui semblent clés : Bugeaud et Lamoricière ? Le maréchal Bugeaud envisage le développement de l'Algérie par l'établissement de camps militaires et agricoles à la fois, dont il puise l'inspiration autant dans les phalanstères que dans le modèle des cités romaines. Ainsi, par deux fois, en 1844 et 1847, il présente devant le parlement des projets de grande ampleur destinés à la mise en valeur du territoire algérien. Durant dans *De la nécessité de fonder des bibliothèques militaires* souligne le rôle essentiel joué par Bugeaud :

«L'armée d'Afrique a aussi fait quelques pas dans la voie que nous indiquons. M. le maréchal Bugeaud, dans son zèle éclairé, dans sa vive sollicitude pour tout ce qui intéresse l'armée qu'il commande, travaille activement à l'établissement de bibliothèques militaires. M. le duc d'Isly a compris qu'au sein de la guerre même, on pouvait s'occuper d'instruire les hommes et d'améliorer leurs mœurs. En développant le goût de l'étude parmi les officiers de l'armée d'Afrique, en leur donnant les moyens de s'instruire plus encore qu'ils ne le sont, surtout dans les sciences qui ont des rapports avec la satisfaction des besoins sociaux, avec la création des richesses matérielles, avec l'organisation et le gouvernement des peuples incivilisés, il fera de ces officiers les bienfaiteurs du pays qu'ils ont soumis [...]»

Suit une liste d'ouvrages à proposer dans la bibliothèque, inspirée par un prince de France, sans aucun doute le duc d'Aumale⁷⁸ qui manifestait un vif intérêt aux choses de l'esprit et aux bibliothèques en particulier : d'où l'idée – éclairée – de constituer un catalogue, prescription d'ouvrages jugés sains ou utiles mais aussi d'ouvrages se rapportant à la géographie, à l'histoire coloniale et aux langues arabes.

Cette hypothèse coloniale se confirme au vu des résultats d'une étude qui a consisté à repérer les tampons humides des ouvrages les plus anciens – antérieurs à 1870 – les

⁷⁵ CASTELLANE, Esprit-Victor de (maréchal). *Souvenirs de la vie militaire en Afrique*, Paris : Victor Lecou, 1841. p.18.

⁷⁶ *Ibid.* p. 106

⁷⁷ THIERRY-MIEG, Charles. *Six semaines en Afrique : souvenirs de voyage. Avec une carte itinéraire de V.A Malte-Brun*. Paris : Michel Lévy Frères, 1862. Chap. « La grande Kabylie » p. 334.

⁷⁸ Henri d'Orléans, duc d'Aumale (1822-1897) : 5^{ème} fils de Louis-Philippe, il part en 1840 en Algérie comme sous-lieutenant et y revient en 1842 en tant que maréchal de camp ; il dirige la prise de la smala d'Abd El Kader puis remplace Bugeaud en 1847 comme gouverneur général de l'Algérie. Exilé en Angleterre après la Révolution de 1848, il se consacre dès lors et après son retour en France en 1871, à la bibliophilie et à ses collections conservées depuis au château de Chantilly. Il a joué un rôle non négligeable dans l'instauration des bibliothèques en Algérie.

dates et l'origine géographique des ouvrages conservés au Fort de l'Est⁷⁹ à Paris montrant de fait les provenances très larges des imprimés. La présence de bibliothèques en Algérie est signalée par des tampons dès 1844⁸⁰.

On le voit, les mentions, les références sont multiples et il nous fait dès lors circonscrire le périmètre du sujet en s'attachant à définir plus précisément ce qui distingue bibliothèque régimentaire et bibliothèque de garnison.

Bibliothèque de garnison, régimentaire, de cercle : quel corpus législatif et juridique ?

Si la question du public ne se pose guère – elles sont destinées exclusivement aux officiers même si des voix s'élèvent pour réclamer des bibliothèques ouvertes à tous les militaires – en revanche, les interrogations se multiplient quant aux formes qu'elles peuvent prendre. Deux options s'offrent en fonction des lieux, des buts recherchés : des bibliothèques régimentaires liées au régiment ou aux officiers et les suivant dans leurs déplacements ou bien des bibliothèques de garnison, qui rattachées à la garnison, comprennent aux bâtiments, ont l'immense avantage d'être fixes, stables, moins onéreuses, en un mot plus pratiques. Les unes dépendent du ministère de la Guerre, leurs fonds étant alimentés par les célèbres « dons du ministre ». Les autres, tentées très précocement dans le premier tiers du XIX^e siècle, à l'inverse, dépendent exclusivement des officiers et se révèlent très vite lourdes à gérer et difficiles à manipuler. Faute de loi, les deux modèles vont coexister, se juxtaposer, se superposer créant parfois la confusion mais l'un prenant le pas assez rapidement sur l'autre.

Le premier texte officiel instituant les bibliothèques de garnison date du 1^{er} juin 1872⁸¹ ; Il est signé du Général Courtot de Cisse, ministre de la Guerre. Traditionnellement, l'État-major de l'armée est chargé de l'instruction des officiers, c'est pourquoi tout naturellement, les bibliothèques de garnison ont été placées dans son ressort. D'abord rattachées au 2^{ème} bureau, elles ressortissent de la Section historique dès 1884. Antérieures à la création des cercles eux-mêmes institués par un décret présidentiel en 1886⁸², elles comprenaient des salles d'étude, des salles de réunion ou « réunion des officiers », une bibliothèque, auxquelles s'adjoignaient parfois une salle de billard, d'escrime, un fumoir...

Ces bibliothèques à la destination plus large qu'une simple mise à disposition de livres offraient, dans l'esprit de ses fondateurs, un véritable lieu d'instruction et de loisirs, sorte de nœud culturel incontournable de la vie de garnison. La création des cercles⁸³, sur le modèle de ceux qui préexistaient en Algérie⁸⁴, complément naturel et distrayant de la bibliothèque permettait ainsi aux officiers un accès facilité aux livres et journaux. Par quel biais étaient-elles financées ? Dès l'origine, il a été prévu par le texte législatif, qu'elles soient entretenues par des prélèvements opérés chaque mois sur les appointements des officiers. Ces cotisations servaient au chauffage, éclairage (bougies, puis électricité), en bref à l'entretien des locaux ainsi qu'aux périodiques. Les dépenses inhérentes à l'achat des livres sont prises entièrement en charge par la Section historique

⁷⁹ Etude réalisée à partir des listings des documents conservés actuellement au Fort de l'Est.

⁸⁰ Signalons par exemple l'ouvrage de 1844 *Traité de la nature, des complications et du traitement des plaies d'armes à feu* du Dr L. Serrier à Alger ou bien encore le *Siège de Sébastopol* du général Niel daté de 1858 à Oran.

⁸¹ Cf. Annexe 3 : Instruction provisoire 1872.

⁸² Décret du 12 juillet 1886, BOEM « Objets divers », n° 865, p.3.

⁸³ Une première expérience est tentée en ce sens à Versailles dans des locaux demeurés vides par le déménagement de la bibliothèque. Décision fut prise de substituer à la réunion des officiers de garnison réunissant les officiers de toutes armes, une réunion régimentaire, propre à chaque arme, initiant ce qui fut plus tard appelé « cercle » sur le modèle des cercles coloniaux.

⁸⁴ Note manuscrite de M. Couret, conservateur des bibliothèques et directeur du service historique, 13 décembre 1966.

afin de mieux maîtriser sans doute la qualité et la bonne tenue des ouvrages proposés aux officiers.

Contrairement au cercle, institution de distraction qui était géré par le commandement local sur simple autorisation, la bibliothèque, par nature différente, ne relevait que du ministère et restait sous l'étroite surveillance de l'État-major par le canal de la Section historique. À l'origine, donc pas de bibliothèque de cercle, cette appellation n'apparaît que dans les années 20-30, sous la double impulsion des cercles et subdivisions territoriales dans les colonies⁸⁵ et des cercles politiques⁸⁶ ou religieux très en vogue à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. À la fin du siècle, seulement, l'instruction ministérielle du 7 mars 1889 portant sur l'organisation des bibliothèques d'officiers établit clairement la distinction entre les différents types de bibliothèques. Les services de l'organisation des bibliothèques de garnison ou bibliothèques d'officiers relèvent de l'attribution de la Section historique de l'État-major de l'armée et sont donc des institutions officielles avalisées par le ministère lui-même alors que les bibliothèques de cercle ou de lieux de réunion qui sont souvent le complément des bibliothèques d'officiers, relèvent elles du ministère, Section des œuvres militaires.

DE LA BIBLIOTHEQUE DE GARNISON AUX BIBLIOTHEQUES DE CERCLE

Après avoir établi cette distinction, il convient, dès lors, de reporter notre attention sur les facteurs expliquant la naissance de ces institutions.

La guerre franco-prussienne : un détonateur ou un accélérateur ?

Dès 1860, une Décision impériale concernant la création de bibliothèques militaires est prise. Preuve en est, l'article « Bibliothèques militaires » du *Dictionnaire de législation et d'administration militaires* de Victor Saussine, mentionne :

« Une décision impériale du 10 décembre 1860 a autorisé l'installation de bibliothèques militaires dans les principales villes de garnison. Elles sont annexées aux bibliothèques publiques là où il en existe. En exécution de cette décision, des bibliothèques militaires ont été instituées à Lyon, Lille, Strasbourg, Metz, Besançon, Alger, ainsi qu'aux camps de Chalons (Marne) et de Sathonay (Rhône). D'autres bibliothèques ont été créées en vue de favoriser l'instruction des troupes, soit aux frais et par les soins des corps, soit à l'aide d'un don particulier. »

La date de 1860 n'est pas sans importance, loin s'en faut : c'est deux ans avant la décision de Roulland alors ministre de l'Instruction publique de créer des bibliothèques scolaires et c'est surtout plus d'une décennie avant le coup de semonce de 1870 censé avoir enfanté les premières bibliothèques.

On notera toutefois que celles-ci sont instaurées en tant qu'annexes des bibliothèques publiques municipales. Des essais sont tentés dans les camps de manœuvres. On se trouve là encore dans le tâtonnement, dans la recherche de la structure idéale. Il ne s'agit pas encore de véritables établissements : si les bibliothèques des camps sont amenées à

⁸⁵ Cercles militaires d'Algérie ou de Madagascar par exemple.

⁸⁶ Le Cercle républicain de la Seine installé au Palais Royal, fondé en 1871 par exemple.

perdurer, les bibliothèques annexes sont elles des échecs car ne correspondent en rien aux besoins des officiers. Nonobstant, elles n'en constituent pas moins des étapes sur le long chemin de la création des bibliothèques d'officiers. Autre étape : une citation dans l'Exposé de la situation de l'Empire en 1862 qui fait très explicitement mention de l'institution effective de bibliothèques de garnison⁸⁷. C'est, s'il en était encore besoin, la preuve manifeste de l'intérêt évident du Second Empire pour l'instruction des officiers contrairement à ce que certains auteurs avaient tendance à laisser entendre. Les documents officiels, correctement analysés le montrent à loisir : l'institution n'est pas le fruit amer et revancharde de la guerre mais lui est antérieure sous une forme quelque peu différente. Ainsi, près d'une décennie auparavant, insufflée par l'empereur, l'idée de bibliothèques militaires de garnison prend forme et se matérialise si l'on en croit l'*Exposé de la situation de l'Empire* de 1862.

Le 19 juillet 1870, la France déclare la guerre à la Prusse. La défaite se profile très rapidement. Seuls 250 000 hommes sont effectivement prêts au combat alors que le ministre en évoquait le double. Une mauvaise préparation, un commandement général confié à l'Empereur, l'absence d'État-major, autant de raisons qui font vaciller l'armée puis l'Empire. « *Les officiers n'avaient pas tous l'expérience, l'instruction, les qualités militaires d'où naît l'autorité* », ainsi Paul Lehugeur⁸⁸ évoque-t-il, à sa façon, la défaite française.

Durant la décennie qui suit la défaite, les réformes militaires se multiplient, se succèdent à un rythme soutenu. Déplorant le manque de culture et de connaissances scientifiques des officiers – il a été reproché à certains de n'avoir pas su lire une carte d'État-major pendant le conflit – les autorités prennent la décision de développer l'instruction des militaires et en premier chef de ceux qui seront dès lors responsables d'un nombre de soldats décuplé. C'est pourquoi l'on crée l'École supérieure de guerre en 1876⁸⁹... Le monde militaire connaît de profonds changements. C'est dans ce cadre là et dans ce contexte là que vont naître des institutions qui longtemps paraîtront nouvelles et révolutionnaires mais qui, au demeurant, ne sont que le prolongement de ce qui existait peu ou prou. Un événement historique phare – la défaite de 1870 – a occulté un mouvement déjà en branle la décennie précédente. Le 30 novembre 1871, Thiers soucieux de relever la France réunit une commission autour du général Courtot de Cisse, alors ministre de la guerre. Elle est chargée de déterminer les règles de fonctionnement des bibliothèques de garnison, entraînant fin 1871, la création des premières bibliothèques de ce genre dans le camp de Villeneuve l'étang, Meudon, Saint-germain et Satory⁹⁰. Cette décision s'inscrit dans un vaste projet de réorganisation militaire élaboré par une commission de l'Assemblée nationale finalement voté le 27 juillet 1872 et dont l'article 1^{er} établissant que « *tout français doit le service militaire personnel* » va révolutionner l'armée.

Dès lors, l'Instruction de 1872⁹¹ instaurant l'établissement de bibliothèques destinées aux officiers dans la plupart des garnisons françaises élargit le périmètre, définit, précise et surtout fait passer les bibliothèques sous l'égide de l'État qui en devient le maître d'œuvre, à la fois le fondateur et l'organisateur. Si l'objectif premier est celui de l'instruction des cadres, d'autres buts peuvent être mis en évidence. Charles-Lavauzelle évoque le grand nombre de cercles qui organisent *via* la réunion des officiers⁹² des cycles de conférences de grande qualité destinées aux officiers d'active et aux officiers

⁸⁷ « *Des bibliothèques militaires ont été fondées dans les grandes villes de garnison.* » Exposé de la situation de l'empire, chapitre spécial du département de la Guerre, présenté au sénat et au corps législatif : janvier 1862.

⁸⁸ LEHUGEUR, Paul. *Histoire de l'armée française*, 5e édition, Hachette : Paris, 1894.

⁸⁹ Le 26 janvier 1876, le ministre de la Guerre, le général de Cisse, crée les "cours militaires spéciaux" destinés à préparer aux fonctions d'État-major et de commandement. La loi du 20 mars 1880, consacre l'existence d'une École supérieure de guerre.

⁹⁰ Le ministre décide de créer dans une « baraque » spéciale de chaque camp une bibliothèque.

⁹¹ Cf. Annexe 3 : Instruction provisoire 1872.

⁹² Cf. Annexe 14 : La réunion des officiers.

de l'armée territoriale : « *Dans la voie où ils se sont engagés depuis quelques temps, qu'ils se groupent, qu'ils fondent des cercles, des bibliothèques, des centres de réunions. Plus ils se fréquenteront, plus ils se connaîtront et plus ils s'estimeront.*⁹³ » C'est le cas d'Arras, Amiens, Bordeaux, Saint-Quentin parmi les premiers et d'ajouter les noms de vingt autres villes qui se sont organisées à la suite pour diffuser les conférences qu'ils reçoivent sous la forme de cahiers manuscrits⁹⁴. On perçoit à travers ces lignes l'objectif de la hiérarchie militaire. Soit, il convient que les officiers acquièrent des connaissances affermies mais il est urgent d'unifier par des liens les plus étroits possibles la nouvelle armée française telle quelle se présente – élargie dans des proportions jusqu'à lors inconnues dans les deux dernières décennies du XIX^e siècle. Enfin, ne saurait être oubliée la réaction républicaine à l'offensive cléricale qui, dès les années 1870-1880, multiplie les actions, conférences⁹⁵, bulletins⁹⁶, comités de dames patronnesses, comité pour acquérir de « bons livres » pour les soldats⁹⁷, aumôniers-bibliothécaires... Si le commandement tolère ainsi que les militaires fréquentent les cercles catholiques, on peut concevoir qu'une certaine frange parmi les officiers généraux, non pas hostile mais soucieuse d'offrir un autre modèle plus laïque, ait veillé à proposer des loisirs plus « républicains »⁹⁸. Alors, filles de la défaite, oui mais héritières également de toute une histoire.

Une bibliothèque de garnison à la Belle Époque

Les bibliothèques ne sont pas toutes toujours situées au même endroit. Tantôt sises dans l'enceinte de la garnison, tantôt à l'extérieur, elles sont déplacées au fil des regroupements ou scissions. Les premières années voient une nette préférence pour une localisation extérieure dans un bâtiment loué à cet effet (c'est le cas à Grenoble). Hors de l'enceinte militaire, les officiers peuvent y trouver une atmosphère propice à l'instruction et aux loisirs. Ils y sont autorisés à fumer, à boire et à porter l'habit civil dit bourgeois, ce qui revêt une haute importance à leurs yeux. À la fin du siècle, à la fois par commodité et avec l'assouplissement du règlement, elles réintègrent la garnison – perdant ainsi un peu de leur autonomie – et figurent en bonne place au sein même du cercle, entourées par la salle de réunion des officiers où se tiennent les conférences et la salle d'escrime ou de billard. Lorsque la garnison n'offre pas suffisamment d'espaces, la bibliothèque de garnison et la bibliothèque de la réunion des officiers peuvent être contiguës voire mêlées. On peut y trouver, dans des armoires fermées à clé tenant lieu de bibliothèques, les ouvrages appartenant en propre aux officiers ou bibliothèques régimentaires. Certaines municipalités à l'instar de celle de Bordeaux soutiennent financièrement de telles entreprises par l'octroi de subventions ou la mise à disposition de bâtiments quand l'armée ne le fait pas.

Originalité de ces bibliothèques ? Elles ne reçoivent pas de crédits du ministère pour l'achat d'ouvrages, ceux-ci sont envoyés on l'a déjà souligné, mais elles ne perçoivent pas également de subventions pour le fonctionnement matériel : l'entretien est réalisé à partir des cotisations versées ou plus exactement prélevées sur la solde des officiers. Le

⁹³ CHARLES-LAVAUZELLE, Henri. *Droits et obligations militaires des officiers de réserve et de l'armée territoriale*. Paris : H. Charles-Lavauzelle, 1885.

⁹⁴ La bibliothèque du cercle de Lyon en conserve quelques très beaux exemplaires.

⁹⁵ Albert de Mun multiplie les conférences dans les garnisons dès 1871.

⁹⁶ La *France militaire et religieuse* par exemple à partir de 1875.

⁹⁷ « Les bonnes œuvres » de l'abbé Plasse à Lyon à titre d'exemple.

⁹⁸ PATRY (colonel). *Op.cit.*, « A nos yeux, la création de nombreux cercles militaires est une question vitale. Plus il existera de ces centres de travail et d'étude, plus rapidement s'élèvera le niveau intellectuel et moral de notre corps d'officiers, plus se développera cette activité féconde qui fera de l'armée ainsi que le disait le général Faidherbe « la véritable école de la Nation ».

colonel Patry signale des retenues opérées par « *consentement tacite bien que disciplinairement obligatoires* » (sic) de « 2 fr pour les officiers du grade de capitaine et de lieutenant, 3fr pour les officiers dits supérieurs, 5fr pour les généraux⁹⁹ » pour l'entretien du cercle et de la bibliothèque. Ce prélèvement induit l'intérêt des officiers-lecteurs mais, en contrepoint, leur mécontentement lorsque des mesures prises sont jugées contraires à un certain esprit d'ouverture. Ainsi, le colonel Patry rapporte dans la *Revue politique et littéraire : revue bleue*¹⁰⁰, l'interdiction de quelques périodiques jugés trop contestataires par le général André.

Une structure pyramidale permet de faire fonctionner le système. Un magasin central des bibliothèques est situé au ministère de la Guerre : il doit alimenter les bibliothèques principales situées dans les grandes villes. Ces dernières fournissent des livres pour une lecture *in situ* mais font également des prêts aux officiers et aux bibliothèques temporaires, chargées quant à elles de fournir des ouvrages aux troupes détachées (dans les camps par exemple) et aux bibliothèques régimentaires. Chaque bibliothèque fonctionne sous la responsabilité d'une commission spéciale, composée d'officiers chargés du bon fonctionnement et des demandes de livres auprès de la bibliothèque centrale. Elle est placée sous la surveillance du commandant de la garnison. Le ministère alloue une somme de 500 francs à la création et prend en charge chaque année la solde du gardien et les gratifications des secrétaires.¹⁰¹ Les horaires d'ouverture ont été prévus de telle sorte que les officiers puissent avoir un accès facilité : soit entre midi et 11 heures le soir.

Une unité de classement est adoptée selon le modèle de celui du Dépôt de la guerre :

- A : Sciences, art et histoire militaire
- B : Sciences mathématiques, physiques, naturelles, médicales
- C : Sciences historiques et géographiques
- D : Sciences philosophiques, politiques et économiques
- E : Littérature et Beaux-arts
- F : Cartes et plans

Un catalogue doit être mis en place dans chaque bibliothèque ainsi qu'un système de fiches-index, préconisé en particulier pour les périodiques.

Il est intéressant d'établir des comparaisons avec les pratiques à l'œuvre dans les bibliothèques de lecture publique. Dans *La librairie publique*¹⁰², Eugène Morel met en parallèle les bibliothèques françaises et les établissements anglo-saxons et, pour ce faire, donne des éléments chiffrés qui nous permettent de comparer les fonctionnements : « À Paris le prêt fonctionne en 80 endroits mais 2 heures seulement, le soir. Le choix varie de 2 000 à 6 000 ouvrages¹⁰³. » Plus loin, il établit une comparaison avec la ville de Lyon : il constate que les dépenses des bibliothèques d'arrondissement s'élèvent en 1907 à 9 327 francs (personnel) et 2 650 f (achats et reliures) ; les bibliothèques populaires sont uniquement ouvertes le soir. Le service des journaux n'existe pas. Concernant les prêts, 62 908 volumes sont prêtés pour les populaires, 250 pour le lycée et 158 pour le palais des arts. Concernant la taxe de lecture, Morel y est très favorable pour avoir constaté de visu combien ce système fonctionnait en Angleterre « *Le droit à verser est aussi un droit à profiter ; par la dépense très sensible de quelques sous il se transforme en clientèle et cesse d'être le public de l'état.*¹⁰⁴ »

Bibliothèques pour officiers et donc élitistes, on pourrait être tenté d'établir un parallèle entre les bibliothèques de cercle et les bibliothèques savantes décriées par Eugène

⁹⁹ Pour comparaison, à la même période, un bel ouvrage relié coûte environ 3fr50.

¹⁰⁰ *Revue politique et littéraire: revue*, 4^{ème} série, t. XIV, 37^{ème} année, 1 juillet-31 décembre 1900, p. 8.

¹⁰¹ Loi du 1er juin 1872 signée par le général Courtot de Cisse.

¹⁰² MOREL, Eugène. *La librairie publique*. Paris : Armand Colin, 1910.

¹⁰³ *Ibid.*, p.46.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p.239.

Morel. Or, le fonctionnement diffère fortement en ce sens que dans les cercles, il est fait usage du prêt, les horaires d'ouverture sont larges, les fonds sont constitués aussi bien de littérature grise, d'usuels, de périodiques mais aussi des romans. Les bibliothèques de garnison servent de lieux de sociabilité, prélèvent une « taxe », sont créées dans le but d'être utiles et, en ce sens, ressemblent davantage aux bibliothèques des pays anglo-saxons.

Un certain âge d'or

Pendant un demi-siècle, les bibliothèques des officiers vont connaître un développement fulgurant. Le territoire français se couvre de ces établissements¹⁰⁵. En 1927 encore, 9 places font des demandes afin d'obtenir l'ouverture d'une bibliothèque de garnison en métropole dont Saumur, Draguignan, Gien ; 4 au Maroc et une au Levant. Face à un tel afflux de demandes, les budgets alloués ne suivent pas et c'est donc par le redéploiement des envois et une nouvelle répartition des bibliothèques que l'on gère la situation. Dans son rapport¹⁰⁶ paru dans la *Revue militaire française*, le commandant Delbé signale que l'ensemble du territoire est couvert par des bibliothèques y compris les postes isolés aux frontières (Alpes, Pyrénées et Afrique du Nord). Le maillage territorial étant achevé, les autorités militaires ont alors procédé, partout où cela s'est avéré réalisable, à la fusion des bibliothèques régimentaires devenues désuètes et des bibliothèques de garnison.

La période 1890-1940 marque l'apogée du système. Durant cette période, le service historique est l'acteur incontournable qui pourvoit en ouvrages les différentes bibliothèques. À ce titre, il dispose d'un budget annuel assez conséquent – 320 000 francs en 1932 – pris sur celui du ministère de la Guerre. Cette somme lui permet d'envoyer à chaque bibliothèque de métropole et des colonies soit 320 établissements¹⁰⁷ des ouvrages choisis. L'ensemble représente un total de 1 573 000 volumes dont quelques 322 000 en Afrique du Nord et au Levant.

Le tableau suivant présente la répartition des volumes dans les principales bibliothèques de garnison en 1932 :

Paris	56 140 volumes	Toul	12 440 volumes
Lyon	30 000 vol.	Lunéville	12 280 vol.
Verdun	26 000 vol.	Belfort	12 260 vol.
Alger	20 500 vol.	Amiens	12 200 vol.
Besançon	20 000 vol.	Rennes	12 180 vol.
Versailles	18 860 vol.	Bayonne	12 040 vol.
Nancy	16 620 vol.	Montpellier	12 000 vol.
Metz	16 220 vol.	Toulon	11 770 vol.
Rouen	16 160 vol.	Tunis	11 640 vol.
Lille	14 630 vol.	Orléans	11 630 vol.
Marseille	14 480 vol.	Oran	11 480 vol.
Nantes	14 460 vol.	Bordeaux	11 000 vol.
Perpignan	14 020 vol.	Le Mans	10 820 vol.
Nice	13 410 vol.	Brest	10 570 vol.
Grenoble	13 070 vol.	Toulouse	10 310 vol.
Constantine	12 640 vol.	Strasbourg	9 820 vol.

¹⁰⁵ Cf. Annexe 6 : Liste des bibliothèques de garnison au 1^{er} août 1939.

¹⁰⁶ *Ibid.* p. 115.

¹⁰⁷ Ces chiffres sont extraits de l'article : DÉLBÉ, A. (Commandant). « Les bibliothèques d'officiers », dans *Revue militaire française*, janvier 1933, p.100-120.

On peut noter que, même si Paris semble bien au dessus des autres par le volume des ouvrages possédés, chacune des bibliothèques est bien dotée avec une moyenne de 14 000 volumes environ. De même, il convient de relever que les garnisons de Strasbourg et Metz, récentes, n'en sont pas moins honorablement loties : un effort important a été fait pour constituer le plus rapidement possible une bibliothèque dans les territoires redevenus français. Enfin, les garnisons d'Afrique du nord possèdent un nombre de volumes très conséquents, Alger et Constantine se classant parmi les dix premières bibliothèques.

Relevons, d'autre part, que le nombre d'inscrits et d'emprunts est très important¹⁰⁸ :

Garnison	Nombre de lecteurs	Nombre de volumes prêtés
Alger	1 269	48 000
Toulon	638	29 000
Besançon	439	29 000
Rabat	420	28 000
Orléans	328	15 600
Constantine	294	11 800

Soit une moyenne de 50 volumes par an et par inscrit avec un maximum de 66 volumes empruntés pour le cercle d'officiers de Besançon. Rappelons que seuls les officiers peuvent, à cette période, avoir accès à la bibliothèque et effectuer des emprunts. Ces chiffres soulignent à eux seuls combien les bibliothèques des cercles remplissent leur rôle, comblent *de facto* un besoin et semblent alors essentielles dans le paysage militaire français¹⁰⁹.

Des bibliothèques malmenées ou les bibliothèques sous le joug de l'histoire militaire :

En juillet 1919, des mesures sont prises pour d'une part réorganiser et d'autre part restaurer l'ensemble des bibliothèques qui ont été dévastées. Strasbourg est à ce titre représentative¹¹⁰. Le directeur adresse à la Section historique¹¹¹ une demande de secours exceptionnelle. La bibliothèque n'a pas souffert mais les fonds laissés sont en langue allemande et il faut de toute urgence reconstituer un fonds correspondant à la nouvelle situation politique et ainsi effacer les stigmates de l'occupation. La carte militaire française est revue. Les autorités militaires redéployent les régiments sur le territoire ce qui n'est pas sans conséquences pour les bibliothèques de garnison qui sont tantôt scindées tantôt expédiées vers les villes de garnison qui ont le plus souffert du conflit. En dehors des périodes de conflit, les bibliothèques sont malmenées : démenagées, morcelées, cédées voire tout simplement démantelées et fermées sur les ordres de la hiérarchie militaire qui en dispose comme bon lui semble. Ainsi des vicissitudes de la bibliothèque du cercle de Luré. Créée en 1926 sur les ruines de celle de Lons-le-Saunier, on lui octroie les ouvrages en double appartenant à celle de Mulhouse ; supprimée en 1928, recréée en 1931, adjointe à celle

¹⁰⁸ Les données pour l'ensemble des garnisons ne sont pas disponibles. Les chiffres fournis le sont donc à titre indicatif.

¹⁰⁹ Une enquête réalisée quelques années plus tard, le 10 mars 1950, par le bibliothécaire du cercle de Paris évoque entre 8 000 et 9 000 inscrits avec une proportion de 1 lecteur assidu sur 8.

¹¹⁰ Cf. Annexe 13 : Courrier adressé au ministre de la Guerre par le général Hirschauer, gouverneur militaire de Strasbourg.

¹¹¹ La Section historique du ministère de la Guerre devint Service historique en 1920.

de Vesoul après dissolution du 21^{ème} régiment de dragons, elle devient finalement l'annexe de Belfort en 1934.

Dans les années 1930, la législation assez favorable, s'infléchit par deux instructions qui toutes deux détacheront, éloigneront les bibliothèques du giron de l'État. L'Instruction n°2556-8/11 du 17 août 1933 énonce les dispositions suivantes : les grandes lignes du texte de 1872 sont maintenues mais les bibliothèques des cercles d'officiers fonctionnent désormais dans le cadre juridique de ces cercles ; l'État conserve le droit de propriété sur les fonds de livres ; le commandant veille à la bonne conservation des fonds et informe l'État-major de la création ou suppression de la bibliothèque; un inventaire annuel doit être envoyé au Service historique. Quant au décret-loi du 19 octobre 1939¹¹², il abroge toutes les dispositions prises antérieurement et les rend de fait caduques (Décrets de 1886, 1887, 1912, 1931, 1932, 933, 1934¹¹³). Il a pour objet d'accorder la personnalité morale aux cercles et d'en fixer les règles de fonctionnement. Le général Fournier, chef du Service historique, remarque combien ce texte a été préjudiciable aux bibliothèques qu'ils jugent « *ravalées au rang d'une activité accessoire des cercles. À ce titre, elles naissent, vivent et meurent dans le cadre juridique où se meuvent les cercles et ont perdu le statut privilégié qui avait été le leur depuis leur établissement en 1872.* »¹¹⁴ Les ressources sont dès lors tributaires de celles des cercles, le Service historique ne peut plus procéder au choix d'ouvrages ni « *acheter les livres destinés à les maintenir à un niveau intellectuel en rapport avec les connaissances et la culture qui, dans l'intérêt même de la défense nationale, sont exigées des cadres de l'armée.* » Exprimant ses craintes de voir l'instruction professionnelle et la culture générale être dorénavant considérées comme des dépenses somptuaires et inutiles, l'affectation de moyens financiers particuliers étant impossible, et soucieux du devenir des ouvrages anciens, il relève que l'État reste propriétaire des « *livres qui appartiennent au patrimoine intellectuel et moral de l'armée de terre* ».

Le conservateur des bibliothèques Couret¹¹⁵, dressant un bilan en 1965, relève ces modifications qui selon lui ont complètement modifié les buts et les moyens fixés à l'origine, « les valeurs et principes admis jusqu'en 1939 ». Il déplore que l'État-major ait perdu son droit de regard sur l'organisation et le fonctionnement et souligne que les relations encore entretenues ne le sont plus que par tradition.

Après la débâcle en 1940, les bibliothèques, encombrantes, sont parfois tout simplement abandonnées. Les autorités allemandes ont alors mis la main sur toutes les archives et bibliothèques militaires de la zone Nord. Après l'armistice, elles ont restitué une partie de ces fonds sous réserve que leur prise en charge soit effectuée exclusivement par les services de l'Éducation Nationale. Un accord tripartite entre le général Salan, secrétaire d'État à la guerre, Charles Samaran¹¹⁶ directeur des Archives de France pour le ministre de l'Éducation Nationale et le major Brennfleck, délégué du chef des archives de l'armée allemande est signé le 19 novembre 1942. L'administrateur général de la Bibliothèque nationale a chargé un certain nombre de bibliothécaires et conservateurs de bibliothèques classées de prendre en mains les bibliothèques militaires en région. Ainsi, celles de Vendée passent sous l'autorité du bibliothécaire de la bibliothèque municipale d'Angers, celles de Loire-inférieure, du Finistère et du Morbihan sous celle du bibliothécaire de Rennes. L'accord envisageait de les transformer en annexes des bibliothèques municipales toutefois, en délégation, elles demeuraient la propriété du ministère de la Guerre. Toutefois, malgré le climat peu propice, il semble bien que le

¹¹² BOPP, 1939, 4^e trimestre, p. 5275.

¹¹³ Cf. Annexe 2 : la chronologie des bibliothèques de cercle qui reprend ces décrets.

¹¹⁴ SHD, Archives : Note manuscrite du Général Fournier, non inventoriée, non datée.

¹¹⁵ SHD, Archives : Note sur le statut actuel des bibliothèques de garnison, 26 mai 1967, destinée à M. le général chef du Service Historique.

¹¹⁶ Charles Samaran est directeur des Archives de France entre 1941 et 1948.

ministère n'abandonne pas tout à fait l'instruction des officiers et partant les bibliothèques de cercles. Preuve en est, ce projet d'ouverture à Brive, au cœur de l'année 1942 : le corps a été dissous depuis 1919 et depuis, plus de bibliothèque de cercle ni de bibliothèque de lecture publique hors les « *fonds patrimoniaux réservés aux érudits* ». 586 volumes sont rassemblés pour constituer un fonds et ouvrir la bibliothèque, ressentie comme une réelle nécessité.

Toujours en 1942, un rapport¹¹⁷ rédigé par le directeur des Archives nationales au ministre de l'Éducation Nationale dresse un bilan de la situation très complexe et diversifiée des bibliothèques de cercle en zone occupée ainsi que le montre la liste suivante :

Amiens : la bibliothèque des officiers a été transférée à la bibliothèque municipale;
Angoulême : il existe une bibliothèque de garnison et une bibliothèque de cercle importantes ; elles sont à l'abri à la gendarmerie ;
Avesnes : la bibliothèque a été dispersée;
Bar-le-Duc : la bibliothèque a été mise à disposition des prisonniers ;
Blois : le cercle a été abandonné, un inventaire a été fait puis les fonds ont été placés dans les combles, à la caserne ; 6 000 ouvrages ont été donnés à la bibliothèque municipale ;
Bordeaux : 20 000 volumes appartenant à l'École navale ont été transférés à la bibliothèque municipale et à la faculté de médecine; il reste environ 5 000 volumes dans les diverses casernes.
Bourges : la bibliothèque de cercle n'a pas souffert de la guerre ;
Camp de Mourmelon : 7 000 documents entreposés en vrac ;
Chartres : les livres ont été envoyés dans des camps de prisonniers en Allemagne ;
Cherbourg : le cercle doit trouver de nouveaux locaux ; la bibliothèque composée de 8 000 ouvrages (dont 50% d'histoire-géographie) a disparu ;
Cholet : la bibliothèque fait office de musée ;
Dieppe : la bibliothèque est transférée à Rouen;
Douai : confisquée par les autorités allemandes de Bruxelles ; 10 000 volumes sont remis à l'administration française en 1942 ; 8 000 autres ouvrages comptabilisés; elle est considérée comme « une bonne bibliothèque » ;
Dunkerque : les ouvrages ont été donnés à la bibliothèque municipale ou aux archives départementales ;
Épinal : la bibliothèque comportant 6 000 a été incendiée; on a toutefois noté la présence de 30 caisses contenant des ouvrages de la bibliothèque de Strasbourg retrouvées là ;
Givet : la bibliothèque n'existe plus ;
La Flèche : 23 000 ouvrages comptabilisés;
Le Havre : 7 000 ouvrages ont été sauvés;
Le Mans : 13 000 ouvrages modernes qui ont été transférés à Limoges; 43 000 volumes repérés au parc de l'artillerie ;
Le Quesnoy : la bibliothèque a été détruite;
Mezières : une bibliothèque importante avec un catalogue sur fiches ;
Nantes : une bibliothèque au cercle et 1 500 ouvrages à la bibliothèque du service de santé ;
Nevers : les livres ont été déposés, en vrac, dans la cour de l'école du château; tous les volumes intéressants ont été donnés à la bibliothèque municipale ;
Orléans : le cercle a été détruit par un incendie, la bibliothèque des sous-officiers a été brûlée pour se chauffer ;

¹¹⁷ SHD, Archives : Cartons non répertoriés/ archives et bibliothèques : Occupation /1940/1944/110/111/112.

Reims : 10 000 ouvrages ont disparu sauf 500 et 5 000 autres récupérés dans les autres casernes ;

Rouen : la bibliothèque du cercle est parvenue à sauver 18 000 volumes ;

Sainte-Menehoul : la bibliothèque a disparu ;

Saint-Lô : 6 500 ouvrages sauvés à la bibliothèque du cercle ;

Salbris : une bibliothèque a été créée pour les prisonniers ;

Saumur : une importante bibliothèque avec ouvrages rares et précieux ;

Tours : la bibliothèque a été abandonnée puis remise à Georges Collon pour reconstituer la bibliothèque municipale ; 1 500 volumes ont été vendus à un chiffonnier ;

Valenciennes : cercle incendié ;

Vannes : la bibliothèque de l'École d'artillerie a été vendue par les forces d'occupation allemandes à un négociant en vieux papiers de la ville au début de l'année 1941 ;

Verdun : 20 000 ouvrages comptabilisés ; formée par la réunion des officiers de l'occupation en Rhénanie ; ne présente pas d'intérêt selon l'auteur du rapport ;

Ce rapport éloquent montre, sans ambiguïté, combien les bibliothèques des cercles de la zone occupée ont souffert lors de la Seconde Guerre mondiale à la fois par les destructions (incendies, bombardements) mais aussi et surtout de l'occupation. Récupérées par les forces d'occupation, elles sont vendues au poids, brûlées ou servent dans le meilleur des cas aux prisonniers dans les camps. Certaines sont purement et simplement détruites. On observe toutefois que, dans le cadre de l'accord passé avec l'Éducation Nationale, des bibliothèques – tout ou partie, il est très difficile de l'évaluer – ont été sauvées par un transfert aux archives départementales (Dunkerque) ou dans les bibliothèques municipales (Amiens, Blois, Bordeaux, Nevers, Tours). Enfin, dans quelques lieux, les bibliothèques ont été mises à l'abri et de ce fait sauvées : c'est le cas à Rouen, à Angoulême ou au Havre par exemple.

Au sortir du conflit, les autorités cherchent à reprendre en mains la situation. Pour ce faire, d'abord signifier l'importance des bibliothèques puis dresser un inventaire le plus exhaustif et précis possible. En 1944, il importe que le ministère de la Guerre récupère la libre disposition de toutes les bibliothèques militaires dans la zone Nord. L'Instruction du 2 décembre 1944 que Samaran, directeur des Archives de France, adresse aux commandants des régions militaires est significative :

« Les bibliothèques de garnison représentent une richesse matérielle indiscutable, un aliment intellectuel indispensable, un bénéfice précieux pour les officiers en retraite ou de réserve qui ont contribué pécuniairement à leur construction, un moyen de maintenir une liaison morale entre tous. Pour ces raisons majeures, il y a lieu d'en reprendre et si possible d'en développer le fonctionnement. ¹¹⁸ »

Les bibliothèques répertoriées alors par le service historique sont de trois catégories :

- Les bibliothèques de garnison encore ouvertes : il s'agit d'Amiens, Bayonne, Bordeaux, Bourges, Brest, Cherbourg, Compiègne, Dijon, Dinan, Evreux, Fontainebleau, La Rochelle, Nancy, Poitiers, Rouen, Saint-Maixent, Senlis ; Soissons, Toul, Verdun, Versailles, Vert-le petit, Ile d'Oléron.
- les bibliothèques rendues attendant d'être remises en place : Chaumont, Mézières (archives départementales), Montmédy (mairie), Nantes (gendarmerie), Sedan (mairie), Saint-Quentin (lycée), Troyes (bibliothèque municipale), Blois (bibliothèque municipale), Dreux (beffroi) ; La Fère, Remiremont (salle des

¹¹⁸ SHD, Archives : cartons non répertoriés/ archives et bibliothèques : Occupation /1940/1944/110/111/112. Instruction du 2 décembre 1944.

fêtes) ; Rennes (caserne gendarmerie), Stenay, Vernon, Angers, Saint-Malo, Paris-invalides.

- Les bibliothèques détruites, perdues, éparpillées : Drachenbronn, Haguenau, Mutzig, camp d'Oberhoffen-sur-Moder, Saverne, Sélestat, Wissembourg, Neuf-Brisach.

De son côté, le ministre de la Guerre envoie le 13 décembre 1945 aux commandants de région une dépêche concernant les rapports envoyés au Service historique sur la situation des bibliothèques de garnison :

« L'examen de quelques rapports fait ressortir qu'une certaine confusion semble régner dans la discrimination des différentes catégories de bibliothèques et le ministre de préciser qu'il y a lieu de ne pas confondre les bibliothèques de garnison ou de cercle avec les bibliothèques régimentaires de troupe ou d'officiers : les premières sont des organes gérés par une commission locale mixte (réserve et active) sous le contrôle du service historique qui les alimente en ouvrages ; Elles sont la propriété de l'état¹¹⁹ ; les secondes, créées par les chefs des corps ou troupes ou par les officiers d'un même régiment sont des bibliothèques particulières alimentées soit par des secours soit par des cotisations ; les bibliothèques de troupes relèvent du service social central. Les bibliothèques d'officiers restent la propriété des officiers du régiment (salle d'honneur...).¹²⁰ »

Le coup porté a été fatal pour de nombreuses bibliothèques. Pour toutes, de longs mois ont été nécessaires pour ouvrir de nouveaux les portes. Le rôle du Service historique est alors primordial tant pour conseiller que pour reconstituer les fonds disparus. En 1944, il dispose de 13 000 livres destinés à être envoyés aux bibliothèques. La reprise attendue ne se fait que lentement et toujours en corollaire d'une baisse de l'activité.

Ouverture et déclin : de l'après-guerre à nos jours

S'il a fallu plus d'un siècle pour constituer ces bibliothèques, quelques décennies ont suffi pour les réduire comme peau de chagrin. La crise des années 50-60 entre autres due à l'impact très fort des différentes guerres de décolonisation, des défaites puis du rapatriement des bibliothèques militaires des colonies, à laquelle il convient d'ajouter l'impact de la révolution culturelle de 1968 entraînant une remise en cause profonde de l'esprit militaire, de l'esprit d'obéissance a considérablement modifié les mentalités et partant les structures mêmes de l'armée. *« Il a fallu attendre la guerre d'Algérie pour que soit mise en cause la place de l'armée. Mais cela fut surtout, plus fondamentalement, le fait des transformations de la société française dans les quatre dernières décennies du XXe siècle. »¹²¹*

Ces changements structurels se traduisent concrètement dans les bibliothèques : ouverture aux sous-officiers malgré d'assez vives réticences¹²², aux familles avec,

¹¹⁹ Souligné par l'auteur du texte cité.

¹²⁰ SHD : cartons non répertoriés/ archives et bibliothèques : Occupation /1940/1944/110/111/112.

¹²¹ BOULEGUE, Jean. « L'officier dans la société française: l'héritage de la Troisième République », dans *Revue française de sociologie*, vol. 44, n. 4, Oct. - Déc., 2003, p.696 [en ligne] URL: <<http://www.jstor.org/stable/3323233>> consulté le 18 juillet 2010.

¹²² En 1967, le commandant de la place de Lyon se montre vivement opposé à toute ouverture aux sous-officiers. SHD, Bibliothèque, dossier bibliothèque de la garnison de Lyon.

changement essentiel, l'arrivée de femmes d'officiers dans les cercles¹²³, littérature pour enfants : tous changements qui modifient la politique d'achat portée dès lors vers davantage de romans plus facile d'accès (non plus reliés mais brochés), de nouveautés et notamment des prix littéraires qui sont plébiscités. Les ouvrages concernant la vie professionnelle militaire sont peu à peu abandonnés. Enfin, l'impact fort de la loi abrogeant le service militaire qui permettait aux bibliothèques, *via* les appelés du contingent, de bénéficier d'une main d'œuvre captive et souvent diplômée (étudiants en lettres ou en histoire notamment) est considérable. Ils ont été progressivement remplacés par du personnel féminin de la Défense, voire depuis quelques années par du personnel féminin civil exécutant assez souvent en parallèle d'autres tâches fonctionnelles au sein du cercle. D'autre part, on observe également une forte féminisation de la composition du comité de lecture là où ils ont été maintenus. Généralement, il se compose de femmes d'officiers supérieurs et d'officiers à la retraite.

Les liens avec le SHD se sont considérablement distendus. En 1974, à titre d'exemple, l'État-major fait remarquer que, dans le cadre de l'allègement des charges, les documents (inventaires et rapports de fonctionnements) envoyés par les bibliothèques de cercle au Service historique peuvent être supprimés : « *De nombreuses dispositions de l'instruction de référence ne correspondent plus à la situation actuelle puisque le Service historique de l'Armée ne joue plus aucun rôle vis-à-vis des bibliothèques de garnison.*¹²⁴ » En 1986, M. Turlan¹²⁵ relève l'existence de 41¹²⁶ bibliothèques de cercle d'officiers toujours en activité sur l'ensemble du territoire et en Allemagne soit environ 250 établissements qui ont depuis, pour la plupart, fermé leurs portes et vu leurs fonds dispersés, donnés, vendus. Au 10 novembre 2010, seules 8 bibliothèques demeurent ouvertes : il s'agit de celles des cercles de Lille, Metz, Strasbourg ; Lyon, Bordeaux, Brest, Rennes et Cherbourg.

¹²³ « Malgré le risque certain d'y voir le souci de la distraction prendre le pas progressivement sur celui du travail et de la culture des officiers. » Ainsi s'exprime le général Cossé de Brissac, chef du service historique en 1965. SHD, Bibliothèque, dossier bibliothèque de la garnison de Lyon.

¹²⁴ Note du 11 juillet 1974, Ministère de la Défense, Etat-major de l'armée de terre, bureau emploi plans instruction, n° 1894

¹²⁵ TURLAN, Patrick. *op. cit.* p. 126.

¹²⁶ Amiens, Angers, Bitche, Bordeaux, Carpiagne, Chalons-sur-Marne, Clermont, Colmar, Dieuze, Dijon, Épinal, Haguenau, Lille, Lunéville, Lyon, Marseille, Metz, Montargis, Morhange, Mulhouse, Mutzig, Nancy, Nevers, Nîmes, Paris, Rennes, Saint-Maixent, Saumur, Strasbourg, Tours, La Valbonne, Verdun, Versailles, Baden-Baden, Berlin, Fribourg, Offenburg, Rastatt, Saarbùrg, Trèves, Wittlich.

La bibliothèque du cercle de Briançon : un exemple particulièrement significatif

Pourquoi arrêter son choix sur la bibliothèque du cercle de Briançon ? Tous les établissements présentent des caractéristiques fort intéressantes, toutefois la bibliothèque de Briançon semble représentative des bibliothèques de garnison qui ont fermé au cours des deux dernières décennies. Il nous a donc semblé plus pertinent d'étudier, faute de temps, un fonds clos, disponible et surtout qui présentait l'immense avantage de disposer d'un inventaire.

UN FONDS CONSTITUE SUR DEUX SIECLES

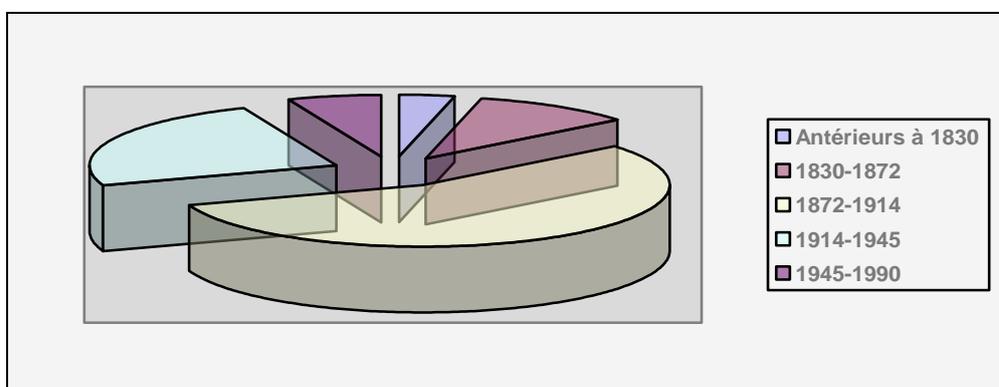
La bibliothèque a été fondée officiellement le 30 juin 1879 sous l'impulsion du ministère de la Guerre. Un ensemble qui semble relativement homogène à première vue, clos, constitué entre le début du XIX^e siècle et les années 1980.

Au total, l'inventaire, à la date du 1^{er} septembre 2010, comptabilise 9 712 documents imprimés (monographies, périodiques, pièces diverses).

Répartition du fonds selon la date des ouvrages :

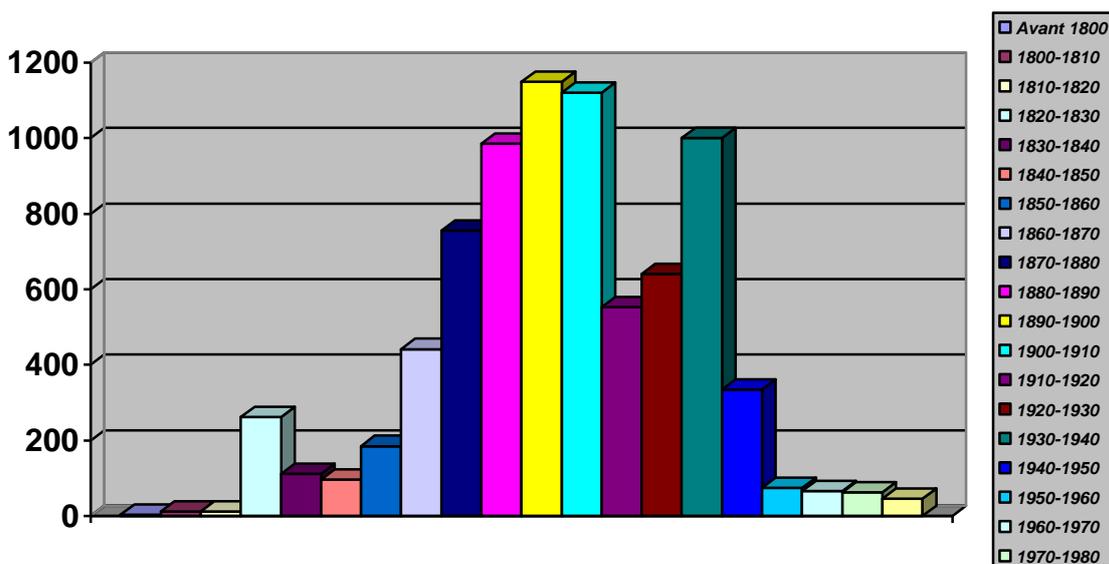
Tableau: répartition des documents selon les périodes :

Périodes	Antérieurs à 1830	1830-1872	1872-1914	1914-1945	1945-1990
Nombre de documents	289	835	4 412	1 928	484



Répartition du nombre de documents par décennie :

Périodes	Nombre de volumes	Périodes	Nombre de volumes
Avant 1800	3	1890-1900	1 150
1800-1810	12	1900-1910	1 121
1810-1820	12	1910-1920	552
1820-1830	262	1920-1930	640
1830-1840	111	1930-1940	1 001
1840-1850	97	1940-1950	335
1850-1860	185	1950-1960	75
1860-1870	442	1960-1970	66
1870-1880	756	1970-1980	62
1880-1890	985	1980-1990	46



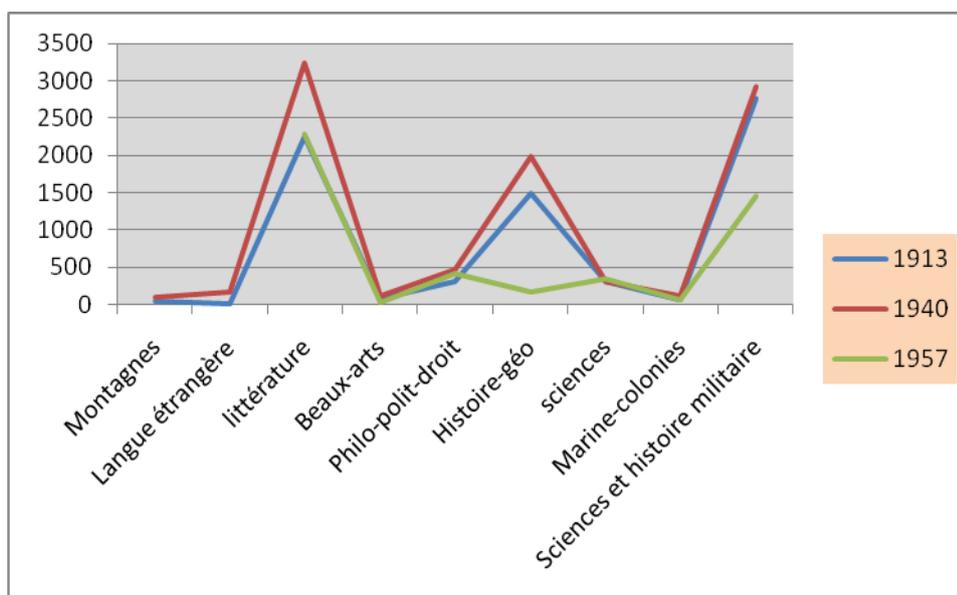
Que nous enseignent ces données chiffrées ? Les ouvrages antérieurs à la date « officielle » de la création de la bibliothèque sont relativement peu nombreux : une partie a été récupérée par le SH ; on peut en retrouver trace dans le listing des ouvrages identifiés au Fort de l'Est. Toutefois, ceux qui sont encore présents au sein de la bibliothèque proviennent presque tous soit des écoles d'artillerie de Grenoble et Lyon ou du camp de Sathonay soit ont été légués à la bibliothèque. Les décennies 1860-1880 voient le nombre de volumes croître très rapidement pour atteindre son apogée dans les années 1890-1900 : le fonds se constitue donc réellement en grande partie durant cette période. On observe par la suite l'effet de la première guerre mondiale qui perturbe l'accroissement de façon durable. Les années 1930 sont de nouveau une période faste pour les acquisitions. À partir de là, le nombre de volumes ne cessent de décroître. On

peut y voir la conséquence négative du décret de 1939 qui dégage le ministère d'une bonne partie de ses responsabilités et engagements auprès des bibliothèques.

Composition thématique du fonds :

Répartition des documents selon le thème et les années :

ANNEES	Montagnes	Langue étrangère	littérature	Beaux-arts	Philo-polit-droit	Histoire-géo	sciences	Marine-colonies	Sciences et histoire militaire	TOTAL
1913	50	15	2258	87	306	1490	306	55	2755	7322
1940	101	163	3237	108	475	1979	305	114	2914	9396
1957	nc	nc	2280	30	420	168	338	65	1453	4754



La constitution du fonds telle qu'elle se présente ici le montre en l'état lors du dernier recensement en 1957¹²⁷. Il est lacunaire et ne prend en compte ni les périodiques ni la totalité des séries. Cependant il est un instantané précieux de la composition à trois périodes données. Qu'observe-t-on ? Les séries « C : Sciences naturelles/mathématiques » et « F : Sciences économiques » sont fondues en une seule catégorie sans doute en raison de leur faiblesse numérique. Si l'on compare avec la classification établie par le SH pour l'ensemble des bibliothèques, on remarque que certaines séries ont disparu : c'est le cas de la série J (carte et plans), de la série L (dictionnaires et encyclopédies). Les cartes et les plans font partie des documents qui ont disparu pendant la seconde guerre ; on peut concevoir qu'il en va de même des encyclopédies et dictionnaires. Par ailleurs, des séries ont été ajoutées telles que celles concernant la montagne – une particularité briançonnaise – en forte augmentation entre

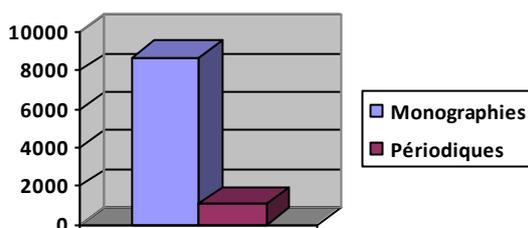
¹²⁷ Bibliothèque du SHD, dossier bibliothèque de garnison de Briançon.

1914 et 1940 et dont il ne reste plus rien après la guerre. Une série peu développée (163 monographies) mais symbolique concerne les ouvrages en langue étrangère. On y trouve des livres en langue anglaise, italienne, allemande. On retrouve là l'intérêt pour la production étrangère en quantité quoique plus faible qu'à la fin du XIX^e siècle.

On repère aisément la forte proportion de monographies consacrées aux sciences militaires : 2 755 en 1914 mais seulement la moitié en 1940 (1 453) où elles sont remplacées par la littérature. Cette inversion des tendances se fait sentir dès 1940, véritable point de bascule entre la bibliothèque de travail et d'informations et la bibliothèque de loisirs. Ajoutons pour achever le tableau l'intérêt manifeste des officiers pour l'histoire, militaire ou générale, qu'il s'agisse de biographies, de romans ou d'essais.

Monographies et périodiques : des fonds particuliers ?

Les monographies se taillent la part du lion puisque leur nombre s'élève à 8 650. Les périodiques, quant à eux, sont assez variés avec 43 périodiques différents soit plus de 1 053 numéros.



On s'est attaché ici à analyser la composition du fonds, à partir du listing établi par la société chargée de l'inventaire, afin de montrer en quoi ces fonds diffèrent des fonds des autres bibliothèques :

Les monographies

Si l'on pratique un focus sur l'inventaire des ouvrages conservés, très vite se dessinent des choix opérés concernant les lectures des officiers. Les dates signalées sont les dates repérées sur les pages de titre et non les dates d'achat du volume, impossible à déterminer sans catalogue. Pour certains auteurs très prisés, nous avons choisi d'indiquer deux dates correspondant aux dates extrêmes relevées. L'étude s'appuie sur une sélection la moins arbitraire possible mais il a été, malheureusement, irréalisable de tenir compte de tous les auteurs cités parmi les quelques 10 000 documents. Elle offre cependant un panorama de ce qui était proposé à la lecture en ce qui concerne dans un premier temps les imprimés¹²⁸.

Les choix proposés sont vastes et correspondent à l'offre d'une bibliothèque de lecture publique, répartis entre militaria, littérature classique ou populaire, livres pratiques, ouvrages de vulgarisation historique, géographique et scientifique de qualité. Quelques points méritent d'être mis en exergue.

Il ne semble pas y avoir de prescription ou censure tout du moins jusque dans les dernières années du XIX^e siècle. On relève la présence d'œuvres philosophiques de premier plan, la plupart antérieures ou contemporaines de l'ouverture des cercles,

¹²⁸ Cf. Annexe 9 : Liste des monographies proposées à la bibliothèque du cercle de Briançon.

témoins manifestes de l'esprit des Lumières qui imprégnaient les fondateurs des premières bibliothèques militaires. Des auteurs comme Zola sont présents bien qu'en raison de l'affaire Dreyfus, on se soit attendu à ne pas l'y trouver. On remarque toutefois des auteurs antidreyfusards tels Henri Lavedan voire antisémites comme Gyp. La dernière décennie du XIX^e siècle et l'entre-deux-guerres sont davantage marquées par, d'une part la présence d'auteurs réactionnaires (Drumont, Maurras, Barrès...), d'autre part la présence d'auteurs liés au catholicisme social (Bordeaux par exemple), autre mouvance forte chez les officiers de l'époque. La présence de façon précoce de nombreux romans de littérature ou de romans plus populaires est à signaler: George Sand en 1836, Victor Hugo en 1845, Alexandre Dumas en 1846. Les livres des auteurs appréciés sont achetés en un seul exemplaire mais toute la production est alors acquise. Quelques romans policiers – peu en réalité – se font discrets. Théâtre et poésie, en petite quantité, sont représentés par de grands auteurs. Les études historiques et géographiques – extrêmement nombreuses – vulgarisation historique d'un bon niveau, sont de qualité, rédigées par des auteurs de renom. Les biographies et autres mémoires composent une part non négligeable du fonds (environ 10%), notamment lorsqu'ils sont l'œuvre de militaires. Il s'agit là d'une particularité des bibliothèques de cercle. Sur un plan politique, deux courants s'opposent : d'un côté des œuvres d'Odilon Barrot, de Georges Clémenceau ou de Bourdeau (*Le socialisme allemand et le nihilisme* à titre d'exemple); de l'autre, Brasillach, Pétain. Aucune œuvre de Charles de Gaulle, militaire ou homme d'état, n'est repérée¹²⁹. Les ouvrages de Mussolini et Roosevelt sont présents en tant que mémoires et sont antérieurs à leur prise de fonctions ultérieures. Quelques ouvrages en langue étrangère notamment en italien, en allemand ou en anglais sont relevés mais sont anecdotiques. Le même constat peut-être fait avec les ouvrages traduits d'auteurs étrangers. Notons également l'existence d'un nombre assez conséquent d'ouvrages liés aux colonies françaises dont des dictionnaires de langue berbère par exemple, des atlas, des documents portant sur l'histoire, l'art et la civilisation des pays conquis...

En outre, l'on peut souligner également d'autres éléments, relevant de la singularité de ces fonds, que l'on observe, toute proportion gardée, dans la presque totalité des fonds des autres bibliothèques. Relevons entre autres la composition particulière pour l'époque : destinées à être des bibliothèques de travail, on y trouve avant tout des ouvrages pour informer et cultiver les officiers d'où l'importance des volumes consacrés aux sciences militaires, aux documents de « littérature grise », mais aussi à l'histoire, à la géographie. Des cours provenant de l'École supérieure de guerre, de l'École militaire d'infanterie, de l'application d'artillerie et du génie, des conférences des réunions des officiers, des dictionnaires et anthologies de littérature prouvent qu'il s'agit bien en partie d'une bibliothèque d'étude. Dans toutes les bibliothèques observées, de fait, on observe l'attachement à la littérature française et à la philosophie sous la forme de séries reliées complètes de grands auteurs incontournables que l'on peut être surpris de trouver là tels Voltaire, Flaubert, Hugo, Sand, Balzac... Inclination pour la littérature qui ne s'est pas démentie au fil des décennies et que l'on retrouve encore actuellement. Notons la présence d'un volume non négligeable de périodiques démontrant non seulement la volonté de l'État-major de tenir les officiers informés mais surtout l'attachement des officiers pour la presse qu'ils trouvaient auparavant dans les cafés et qui conservaient dans les cercles leur fort pouvoir attractif. Enfin, il s'agit de fonds qui ont, dès l'origine, servi. On remarque l'usure des ouvrages : les volumes sont mis à disposition des officiers qui peuvent les emprunter, les emmener en mission ; sans compter avec les déménagements successifs, les cessions, les dons, les abandons, les rapatriements... d'où une spécificité de ces ouvrages qui ont été, entre le milieu du XIX^e siècle et la fin des

¹²⁹ On note leur présence cependant dans le fonds de Grenoble.

années 1980, à maintes reprises manipulés et ont connu moult vicissitudes. Il ne s'agit en aucun cas de bibliothèque d'apparat. Qu'ils aient été rangés dans les armoires d'une salle d'honneur, sur les rayonnages d'une bibliothèque de cercle ou de réunion des officiers, tous les ouvrages ont manifestement été empruntés et ont voyagé au fil de l'histoire ; et, en ce sens, sont des témoins précieux de notre histoire non seulement militaire mais aussi de notre histoire en général.

Les périodiques :

Si l'on observe maintenant la composition des périodiques¹³⁰, on remarque que le nombre de revues et brochures militaires issues des différents services du ministère est relativement élevé avec 18 revues soit 58 %. Parmi les autres revues proposées, l'importance des thèmes historiques est évidente. Les revues produites par le service historique (la *revue scientifique du bureau des revues* ou *revue rose* ; la *revue bleue* ; le *Journal des sciences militaires*) sont présentes, expédiées à Briançon comme à chaque bibliothèque. Le thème de la montagne, chère au cœur des briançonnais, transparait dans l'acquisition du *Bulletin du centenaire de Saint Bernard* (1890) et dans celui de la *Société d'Etudes des Hautes-Alpes*, curieusement assez tardivement entre 1981 et 1986. Entre ces deux dates, seule *La montagne* est recensée, ce que pourrait expliquer la ponction réalisée à Vichy pendant la seconde guerre. Enfin, hors les périodiques issus des services administratifs et historiques du ministère de la Guerre, on se doit de souligner la présence de revues d'information et de « loisirs » et ce dès les premières années de fonctionnement telles *L'illustration* ou *La Revue des deux-mondes*, en nombre restreint cependant. Ces abonnements correspondent bien au souhait de curiosité intellectuelle et d'ouverture sur le monde voulu par les tenants d'un certain renouveau militaire. Un point mérite d'être souligné car il participe de la singularité des bibliothèques de cercle. La mise à disposition de périodiques s'amorce très précocement : 17 périodiques¹³¹ sont en libre accès et ce dès 1872 (*La Revue politique*) à une époque où rappelons-le les bibliothèques municipales ou populaires selon la terminologie d'Eugène Morel se refusent encore à offrir ce genre de service à leurs lecteurs. Un périodique *Le journal pour tous* – assez satirique tout du moins dans ses caricatures – est même proposé dès 1861, peut-être dans les écoles d'artillerie. Les journaux et revues mis à disposition sont variés : les officiers peuvent ainsi être informés de littérature, de sciences, de politique, de géographie, des nouvelles du monde... Les passages relevés chez les auteurs militaires évoquant leurs liens avec le cercle se font tous l'écho de l'attrait certain des périodiques disponibles. À bien observer la gravure du cercle de Metz¹³² les officiers – nombreux – se pressent principalement pour lire et commenter les journaux. N'oublions pas que par la création de ces espaces dévolus à la lecture, la hiérarchie militaire entendait bien modifier les pratiques des officiers très attachés à leurs cafés. Nonobstant, l'absence de presse quotidienne et hebdomadaire plus contestataire laisse à penser que l'interdiction du ministre de la Guerre de Galliffet concernant « *l'introduction de journaux, revues, brochures et autres écrits qui attaquent, de parti pris, les institutions nationales, le président de la République et le gouvernement* »¹³³ dans les cercles est bien appliquée. Les officiers soucieux de lire une presse moins conservatrice ont donc certainement continué à fréquenter les cafés.

¹³⁰ Cf. Annexe 10 : Liste des périodiques.

¹³¹ Nous n'avons tenu compte dans ce cas que des périodiques mis à disposition avant 1900.

¹³² Cf. Annexe 14 : La réunion des officiers.

¹³³ BRUGERE, Joseph (général). *Mes mémoires*. p. 3029. Cette proscription touche tous les bâtiments militaires à partir de 1900.

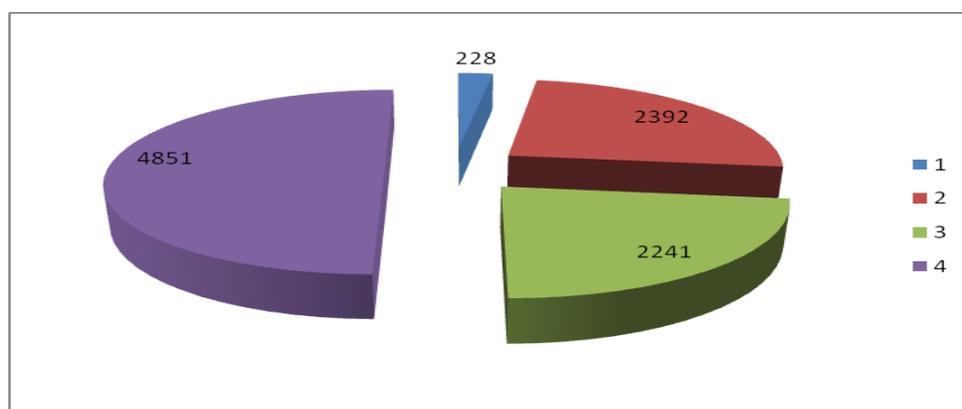
Sans doute parce que les périodiques sont aussi accessibles ailleurs, le nombre de revues disponibles décroît avec le temps : élevé jusqu'en 1940, les numéros proposés sont très peu nombreux après la seconde guerre et se recentrent sur la partie professionnelle. L'abonnement en 1965 à *Ado 65* marque une tentative pour attirer d'autres publics à une période où la bibliothèque souhaite relancer son activité mais faute de lecteurs ou de moyens, la tentative en restera là, limitée à une seule année.

État du fonds :

Le fonds est actuellement scindé en deux parties. Une partie est conservée sur étagères dans une salle dévolue à cet effet mais sans conditions particulières de conservation dans un bâtiment du XIX^e siècle; une autre – la plus importante – a été entreposée en cartons après un tri sommaire.

- **Les documents, monographies et périodiques, ont été classés en 4 catégories selon leur état de conservation :**

Comme neuf : 228 documents
État moyen : 2 392 documents
Usés : 2 241 documents
Mauvais état : 4 851 documents

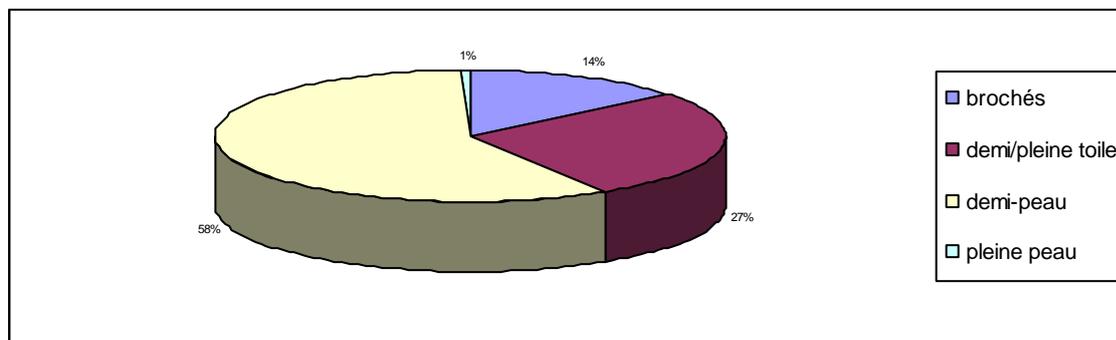


Le tableau indique clairement que le fonds est dans un état général peu satisfaisant. Les 2/3 peuvent être considérés comme dégradés par la vétusté, les intempéries, l'usure. Quelques dizaines d'ouvrages présentent des dos cassés ou qui ont disparu, des pages liminaires manquantes (8 à 10% du fonds). D'autres sont maculés de tâches d'humidité en raison de périodes passées dans de mauvaises conditions de conservation. Dans cette catégorie, plusieurs centaines de livres de poche vieillissent. Un tri sévère s'avère nécessaire afin de séparer le bon grain de l'ivraie, les documents à conserver et ceux dont il faut se défaire avant toute autre opération de catalogage ou mise en valeur du fonds.

- **Reliures des ouvrages :**

On retrouve 5 types différents de reliure :

- Brochés : 1 352 documents
- Demi ou pleine toile : 2 619 documents
- Demi-peau : 5 657 documents
- Pleine peau : 56 documents



Un focus sur les différents types de reliures permet d'évaluer sous un autre angle l'état du fonds : très peu de monographies sont intégralement reliées. La pratique qui semble avoir été la plus fréquente dans les cercles est la demi-reliure ou demi-peau. Cela représente 58 % du total. Économique et esthétique, cette solution permettait aux bibliothèques de posséder des ouvrages plus solides présentant des dos identiques, généralement en cuir bordeaux de belle facture. Certaines, parmi les plus importantes, avaient jusque dans les années 1980 un relieur attitré. Un grand nombre de ces reliures mériteraient d'être restaurées ou du moins consolidées.

CONSTITUTION DES FONDS ET HISTOIRE : DES INTERACTIONS EVIDENTES

Les timbres humides, témoins précieux :

L'étude des divers timbres humides relevés sur une sélection d'ouvrages parmi les volumes les plus anciens nous a paru une bonne méthode – on a choisi ici d'opérer arbitrairement en ouvrant seulement, faute de temps, un document sur cinq – pour tenter d'appréhender de façon plus fine l'origine et la constitution de ces fonds. Elle révèle la constitution progressive du fonds tel qu'il se présente aujourd'hui et les multiples strates suggérées par différents lieux et différentes appellations :

Timbres humides relevés sur les ouvrages de la bibliothèque du cercle des officiers de Briançon :

La bibliothèque du cercle de Briançon : un exemple particulièrement significatif

Lieux	Dénominations	Caractéristiques	Dates	Annotations
Briançon	réunion des officiers de Briançon, bibliothèque	indications sans cadre avec n° d'inventaire	1925	« prière de laisser l'ouvrage sur la table jusqu'au 15/2/1925 »
Briançon	bibliothèque de garnison	rond, bleuté	années 40-50	
Briançon	place de Briançon, place du gouverneur	rond, bleuté		
Briançon	direction d'artillerie, Briançon	ovale, bleuté		
Grenoble	bibliothèque de garnison de Grenoble/ Artillerie	ovale en hauteur bleu		
La Valbonne	École régionale de tir de laValbonne/bibliothèque	rond		n°inventaire :A.V.43
Lyon	bibliothèque militaire de Lyon/ réunion des officiers	rond, rouge,		tampon barré
Lyon	aumônerie de St-Mavrisk(?)/ Lyon	sans cadre		
Paris	ministère de la guerre, service historique, bibliothèques de garnison	rond		
Paris	ministère des armées, service historique, bibliothèque de garnison	rond		
Peira Cava	bibliothèque de garnison de Peira Cava	rond		
Sans lieu	159 ^{ème} régiment d'infanterie/bibliothèque des officiers	rond, encre violette		
Sans lieu	6 ^{ème} bataillon alpin/ chasseurs à pied/salle d'honneur	forme ovoïde		
Sans lieu	École normale de tir/ bibliothèque	sans cadre		
Sans lieu	23 ^{ème} bataillon de chasseurs, bibliothèque	rectangle bleu		
Sans lieu	23 ^{ème} bataillon de chasseurs à pied	ovale, bleuté		
Sathonay	Camp de sathonay/Armée de Lyon/ bibliothèque	ovoïde, bleuté		
Sathonay	14 ^{ème} région, camp de Sathonay/ bibliothèque	rond bleu		

	des officiers			
Sathonay	bibliothèque de garnison de Sathonay	rond bleu	2 mai 1944	
Sathonay	bibliothèque de garnison/Sathonay	sans cadre		
Uriage	École militaire d'Uriage/bibliothèque	rond bleu clair	Entre 1941 et 1945	

Le résultat de l'étude est quelque peu déroutant. 15 provenances différentes portent témoignage d'une particularité des bibliothèques d'officiers : leur constitution s'est réalisée au gré des créations, démantèlements, réaffectations, redéploiements des fonds au fil de l'histoire militaire et des dissolutions des régiments. Issues des écoles d'artillerie, elles se développent en de multiples lieux sous l'impulsion du ministère : il n'est pas rare de rencontrer plusieurs bibliothèques au sein d'une même ville. C'est le cas de Briançon avec les bibliothèques de la réunion des officiers, de la garnison et de la direction de l'artillerie. Ces trois espaces ont été, à un moment difficile à déterminer, fondus en un seul. Par vagues successives, d'autres fonds, d'autres morceaux de fonds, voire quelques volumes épars sont venus s'accumuler à l'instar de documents de l'École militaire d'Uriage, de la bibliothèque de garnison de Peira Cava ou de celle de l'aumônerie de St-Mavrïck à Lyon. Les bibliothèques sont dépositaires des documents qu'elles mettent à disposition des officiers mais ils demeurent la propriété de l'État qui, en l'occurrence, redistribuent les documents. Les fonds ne sont donc ni homogènes, ni cohérents. Ce processus d'agrégation successive des différents fonds se retrouve tout au long de l'histoire de la bibliothèque ; elle en est un élément à la fois singulier et constitutif.

Un exemple, parmi d'autres, se révèle significatif du cheminement complexe des ouvrages à travers le siècle : les *Essais* de Montaigne, une édition datée de 1754, publiée chez Jean Nourse. Le repérage des 4 timbres humides symbolisant les 4 différents lieux a donné des indications précises quant aux lieux où l'ouvrage a été successivement inventorié : un premier timbre évoque l'« Hôtel royal des Invalides/bibliothèque » ; puis, un deuxième timbre indique l'« Hôtel impérial des Invalides/bibliothèque » ; ensuite, un troisième timbre, petit carré sans fioriture, mentionne la bibliothèque de garnison, enfin, le dernier timbre évoque la bibliothèque de la Réunion des officiers de Lyon. On ne sait qui glissa cet ouvrage dans ses cantines ni s'il fut offert mais ses pérégrinations successives lui ont assuré une place au sein de la bibliothèque.

Par quels biais la bibliothèque se développe t elle?

La croissance de la bibliothèque s'est réalisée, pour une bonne part, par l'envoi systématique d'ouvrages choisis par le Service historique du ministère de la Guerre puis du ministère des Armées, situé au château de Vincennes. Envois conséquents à la fin du XIX^e siècle, ils s'amenuisent après la seconde guerre mondiale et ne représentent plus qu'une part dérisoire de l'accroissement des fonds à partir des années 1960 et ce, d'autant plus, qu'il ne s'agit plus à cette période que de documents provenant de la redistribution et non de documents neufs. Voici par exemple sur trois ans ce que représentent ces envois à la garnison :

- ✓ 9 volumes en 1951¹³⁴ ;
- ✓ 2 volumes en 1952 : « *Le service de santé, cours 1950 et 1951* » ;
- ✓ 1 volume en 1958 (André Golaz « *L'armée allemande de 1939 à 1945* »).

La réception des ouvrages – biens de l'État – passe par l'établissement d'un bon de réception émis par le chef de la section bibliothèque et drapeaux, bon retourné par le président de la commission de la bibliothèque de garnison.

Le système, très lourd puisqu'il nécessite l'échange de plusieurs formulaires administratifs et comptables, ne trouve plus de justification dès lors qu'un seul ou deux volumes sont expédiés.

La bibliothèque s'accroît également *via* des dons officiels. Quelques ouvrages – une vingtaine – portent en effet la trace d'un envoi particulier sous la forme d'un timbre humide « Don du ministre ». Le plus souvent, il s'agit du ministre de la Guerre mais on relève aussi des dons du ministre des Beaux-arts « don du ministère des beaux-arts ». Les livres – beaux ouvrages sur l'art en général – sont en ce cas reliés, en cuir invariablement rouge et portent sur le dos, en lettres dorées titre, auteur et la mention « Réunion des officiers », « bibliothèque de garnison » ou « bibliothèque du cercle des officiers ». Enfin, quelques dons répertoriés proviennent du ministre de l'Instruction publique¹³⁵.

Qu'en est-il des dons des particuliers? On ne relève pas de traces d'ex-libris gravés ou manuscrits mais certains, peu nombreux, ont été collés. Nous trouvons trace, par exemple, sur la page de garde d'ouvrages plus anciens du XVIII^e siècle d'un bel ex-libris « de Chanoy », et d'une vignette rectangulaire orangée « bibliothèque de garnison de Grenoble ». Ces œuvres de Montesquieu semblent avoir été offertes à la bibliothèque mais, tout en le regrettant, on ne peut aller plus loin dans l'analyse de leur parcours. Ces ex-libris sont la manifestation des dons qui ont été faits à la bibliothèque par les officiers eux-mêmes, officiers médecins notamment, durant leur service d'active (un ouvrage « Don de monsieur le général d'artillerie Bertrand ») mais aussi après leur décès. Un exemple mérite d'être souligné. Nous repérons grâce à l'inventaire un grand nombre de volumes – une centaine – de Walter Scott qui offrent la spécificité de présenter sur la page de garde le même ex-dono manuscrit: « donné aux prisonniers français par Mme Broët née Lagrené en 1840 ». De quels prisonniers s'agit-il et pourquoi exclusivement des ouvrages de cet auteur ? Bien perspicace celui qui pourra répondre ! On trouve également trace de volumes offerts par les auteurs, le plus souvent des militaires, mais pas toujours avec une dédicace manuscrite – un volume porte ainsi une dédicace de la main même d'Émile Zola – ou bien encore offerts par la hiérarchie qu'elle soit militaire ou civile : don de l'empereur, du ministre, du général, du gouverneur¹³⁶...Ainsi par exemple de plusieurs ouvrages dédicacés par « sa majesté l'empereur Napoléon III¹³⁷ » ou bien d'un ouvrage dédicacé à « Son excellence le maréchal comte de Castellane, commandant le 4^{ème} corps d'armée, hommage respectueux de son très humble et obéissant serviteur, Clémour, chef d'escadron d'état-major, à l'état-major général du 3^{ème} corps d'armée, donné à la bibliothèque du camp de Sathonay, à Lyon, le 3 octobre 1860. » (signature de Castellane).

¹³⁴ Liste des ouvrages expédiés : « *Stalingrad par un allemand* », « *Les navires* », « *L'économie du Commonwealth* », « *Louis XIV* », « *Algérie* », « *Invasion 1944* », « *De Staline à Hitler* », « *Les conventions de Genève* », « *Le socialisme* », « *Treize à la douzaine* ».

¹³⁵ 8 volumes des *Mémoires pour servir à l'Histoire de France sous le règne de Napoléon*, 1830.

¹³⁶ Ainsi, l'on trouve des mentions d'ex-dono du maréchal Randon, de Raymond Poincaré, d'officiers supérieurs ou généraux.

¹³⁷ *Cours complets d'art et d'histoire militaires* [s.d]; F. Valentin, *Abrégé de l'histoire des Croisades. Journal du camp de Châlons-sur-Marne en 1857*.

Quel droit de regard ? Quelles prescriptions ?

Un droit de regard sur le fonctionnement de la bibliothèque :

Le ministère de la Guerre par le biais de la Section historique, estime, en raison de la nature même des bibliothèques de cercle, avoir un droit de regard et d'intervention dans leur fonctionnement interne et ce selon plusieurs axes. Un premier axe consiste à vérifier toujours *a posteriori* la réception des ouvrages expédiés par un système de récépissés signés par le président de la commission de la bibliothèque. On vérifie de même les comptes au début de chaque année par l'envoi d'un rapport annuel d'activités qui permet de pointer du doigt les établissements qui ne respectent plus la norme. La bibliothèque de Briançon est ainsi épinglée en 1938 en raison de très grosses dépenses pour la reliure (2 454F). En outre, le Service historique demande la raison de la réforme de près de 100 livres chaque année entre 1934 et 1935 et en réclame la liste. Institution publique, la bibliothèque de garnison doit rendre des comptes et ne peut se dégager de la tutelle du ministère.

Les envois du ministère :

Il nous a paru opportun de nous plonger dans l'étude des timbres « dons du ministre » et des listes d'envois d'ouvrages aux bibliothèques de garnison répertoriées au SHD afin de déterminer si un quelconque droit de regard s'exerçait sur les listes.

Concernant les listes d'envoi provenant du Service historique qui gère les bibliothèques, nous nous sommes attaché à dépouiller tous les accusés de réception qu'il nous a été possible de retrouver et d'étudier¹³⁸. Le *modus operandi* reste identique sur toute la période d'étude. D'une part, le SH sélectionne une liste d'ouvrages en fonction de séries classificatoires (série A ou J par exemple) qu'il expédie à toutes les bibliothèques en métropole et dans les colonies. C'est le système qui prévaut dans les premières décennies. D'autre part, un président de commission de bibliothèque voire un bibliothécaire peut réclamer à son initiative des ouvrages au SH. Les deux possibilités se superposent alors, l'une n'excluant pas l'autre.

En règle générale, les ouvrages expédiés dans les bibliothèques sont variés, en proportion assez égales. En 1938, un envoi du ministère est mentionné comme particulièrement important soit 93 livres de géographie et d'histoire en 1938 qui arrivent déjà reliés. On ne remarque pas d'orientation particulière. Nonobstant leur présence dans les réserves du service historique, les ouvrages réclamés sont envoyés et, à plusieurs reprises, des officiers viennent eux-mêmes chercher des livres.

En matière de prescription, l'envoi du 30 août 1941 en provenance du Service historique de l'État-major de l'armée est significatif : 37 ouvrages sont expédiés à la bibliothèque de Grenoble. Parmi eux, des romans célèbres tels que « *Rebecca* » ou « *Autant en emport le vent* » mais aussi des ouvrages d'histoire très contemporaine puisque l'on y trouve « *Vérité sur les combattants* », « *Les conditions de l'armistice franco-allemand et franco-italien* », « *Toute la vérité sur un mois dramatique de notre histoire* », « *La seule France* », « *Le redressement de la France au XV^{ème} siècle* » tous ouvrages susceptibles

¹³⁸ Listes d'envois du Service historique dans chaque dossier de bibliothèques de cercle (années 1930-70); Bibliothèque du SHD, château de Vincennes.

de participer semble t-il dans l'esprit des expéditeurs au redressement français par la lecture. Il y est également fait mention d'un « *Journal de la France* » biffé et du document « *Le juif cet inconnu* » raturé puis noté de nouveau dans la marge. Manifestement, dans ce cas précis, un choix a été opéré à la fois déterminé et symbolique.

Une revue créée pour les officiers : la revue violette

Après la création des bibliothèques, une autre étape a consisté à concevoir une revue militaire destinée aux officiers et rédigée par eux qui soit plus attrayante que le *Moniteur de l'armée* alors presque entièrement consacré aux nominations et promotions. En 1887, paraît le premier *Bulletin de la réunion des officiers* qui devient la *Revue du cercle militaire, bulletin des réunions des officiers des armées de terre et de mer* aussi appelée *Revue violette* au premier semestre 1889. Le Colonel Fix alors à l'État-major relate ainsi la genèse du projet :

« Bref, on ne savait pas trop ce qu'on voulait, moi pas plus que les autres. En attendant, tout le monde se précipitait à la bibliothèque pour avoir des livres, - des employés négligents l'avaient laissée dans un beau désordre !- et on réclamait les publications périodiques militaires de tous les pays. Les journaux affluèrent, le commandant Vanson demandait des officiers sachant les langues, pour faire des traductions. [...] J'imaginai de convoquer les officiers traducteurs au moyen d'une petite feuille autographiée intitulée : *Bulletin de la réunion des officiers qui aura lieu le...Les officiers appelés, en petit nombre d'ailleurs, vinrent et la « réunion » eut lieu dans le local rue Bellechasse.*¹³⁹ » Un bulletin est né !

En 1887, il se compose de plusieurs parties :

- une bibliographie comportant une notice détaillée et un compte-rendu analytique : « la revue fera un compte-rendu de tous les ouvrages dont il sera envoyé deux exemplaires pour la bibliothèque du Cercle National des armées de terre et de mer » ;
- une partie consacrée aux documents militaires manuscrits conservés aux archives départementales ;
- une liste des publications d'ouvrages militaires (y compris en langues étrangères) ;
- des extraits de revues et journaux en langue étrangère (allemand, anglais, néerlandais, espagnol, italien, portugais, russe) ;
- une cartographie ;
- une section dédiée aux gravures, lithographies et photographies militaires ;
- enfin, la liste des ouvrages récemment entrés à la bibliothèque.

D'autres périodiques spécialisés dont on retrouve trace dans les différentes bibliothèques à l'instar des revues bleue (*Revue bleue: politique et littéraire*¹⁴⁰) ou revue

¹³⁹ FIX, Colonel. *Souvenirs d'un officier d'État-Major (1870-1894)*, op.cit. p.109-110

¹⁴⁰ La *Revue bleue: politique et littéraire* et la *Revue scientifique* sont des hebdomadaires fondés tous deux en 1863.

rose (*Revue scientifique*), sont restés pendant longtemps une des principales sources d'informations des officiers.

QUELS USAGES ET QUELLES EVOLUTIONS DANS LE TEMPS ?

L'âge d'or de la bibliothèque

Ouverte en 1876, elle est sise au cœur de la garnison. Elle occupe des locaux de 17 et 60 m². Vaste et confortable, elle est un lieu incontournable de la sociabilité des officiers, qui, peu à peu, y prennent leurs habitudes. On repère la présence d'un mobilier à la fois confortable et fonctionnel : baromètre, chromolithographies et photos encadrées, plusieurs corps de bibliothèques, un bahut pour les cartes, 6 tables, 30 chaises, 4 fauteuils, 50 appuie-livres, 3 boîtes pour fiches et catalogues, 4 étagères pour dictionnaires ainsi que 2 bureaux pour bibliothécaires. Fin 1918, la dévolution d'ouvrages de la bibliothèque de l'ancienne école d'application de Valbonne est l'occasion d'échanges épistolaires multiples qui envisagent, idéalement, qu'elle soit répartie entre les bibliothèques des officiers d'Embrun, la bibliothèque des sous-officiers de la garnison de Briançon et celle du 159^{ème} RIA de Briançon. C'est juridiquement impossible car on ne peut légalement disperser une bibliothèque d'établissement. Une décision ministérielle de 1921 déclare alors les ouvrages « sans emploi ». Il faut un autre courrier du ministre de la Guerre pour décider que la totalité du fonds de La Valbonne (2 780 volumes) soit dévolue au Centre d'études de montagnes de Briançon. En 1936, 85 officiers paient une cotisation annuelle; 1 821 prêts sont enregistrés. La bibliothèque se compose à cette période de 10 682 volumes, 1 078 cartes et plans dont 15 en relief.

La grande pérégrination des livres ou l'ouverture incertaine

La bibliothèque du cercle de Briançon a connu de multiples vicissitudes pendant la seconde guerre mondiale tantôt dramatiques tantôt ubuesques. En zone libre, la bibliothèque cesse de fonctionner dès 1940 et des mesures conservatoires sont prises¹⁴¹. La décision du transfert de la bibliothèque à Vichy¹⁴² est prise le 21 juin 1941. À cette période 24 officiers, 19 officiers civilisés et 33 professeurs sont concernés par la fermeture. Malgré la préconisation du maintien d'une partie des activités, le transfert est effectif le 8 août 1941. Cela comprend le mobilier et 9 589 volumes dont 106 séries spéciales sur la montagne et les Alpes. Dès septembre 1942, une note administrative réclame le retour de la bibliothèque et les ouvrages sur la montagne. Par le même canal sont demandés 40 chaises, 8 tables, 7 armoires, 2 poêles et 1 horloge afin d'ouvrir de nouveau les portes dans les meilleures conditions¹⁴³. Il est noté que des statuts existent ainsi que des cotisations mensuelles. L'instauration du Prytanée

¹⁴¹ Noté tel que dans les archives sans précisions supplémentaires concernant ces mesures prises.

¹⁴² Archives du ministère de la Défense, château de Vincennes. Note du colonel Colas, commandant de la subdivision de Gap, en exécution des dispositions de la DM 791 8/E du 11 juin 1941.

¹⁴³ Tous les courriers suivants sont extraits du dossier « bibliothèque de Briançon », Bibliothèque du SHD. Ici, la note du chef d'escadron Laporte commandant la place du 29 septembre 1942.

militaire à Briançon le mois suivant est l'occasion de pourparlers autour de la fusion ou non des deux bibliothèques ainsi que le souligne l'officier responsable de la garnison :

« L'installation récente à Briançon d'un élément important du prytanée national, modifie considérablement la physionomie de la garnison qui va, maintenant, comporter 76 officiers ou assimilés, professeurs compris. Il semble bien que dans ces nouvelles conditions l'organisation d'une bibliothèque de garnison s'impose pour permettre l'entretien intellectuel des cadres nombreux et choisis dans une place où les rigueurs de la température entraînent, malgré le charme de la situation climatique, à de nombreuses méditations forcées, en période hivernale surtout.¹⁴⁴ »

La fin de la guerre ne voit pas le retour des fonds. Une lettre¹⁴⁵ du ministre des armées au général commandant la 8^{ème} région de Lyon évoque la suppression de la bibliothèque de Vichy, d'Aurillac et de Bourg-Lastic avec la possible réaffectation de tous les fonds à Briançon. Un représentant du Service historique récupère alors les ouvrages de la réunion des officiers de Bourg-Lastic, dissoute. Sur le plan financier, une somme de 10 000 Francs est même octroyée par la direction de l'action sociale et culturelle du ministère et non plus désormais par le Service historique, somme prélevée sur les avoirs des mess et bibliothèques dissoutes. Pourtant une plainte émise en juillet 1946 signale que la bibliothèque n'a toujours pas réintégré les locaux de la garnison.

1947 s'annonçait comme l'année de la reprise ainsi que le courrier¹⁴⁶ du ministre au général commandant la place de Lyon le stipulait: décision de réouverture, nomination d'une commission chargée de la surveillance et du fonctionnement, toutes mesures allant dans ce sens. De fait, le taux de cotisation est fixé par le service social de l'armée : les officiers d'active se verront prélever 1/300 de leur solde nette, les officiers de la réserve, la moitié, et les officiers en retraite ¼ seulement. Et le ministre d'ajouter qu'en raison de la pénurie de personnel, il invite à fonctionner avec les officiers de la réserve et les officiers retraités bénévoles (en 1947 : le capitaine Majoli, commandant d'armes est le président de la commission et le lieutenant Forestier, gestionnaire de l'hôpital militaire, le secrétaire). Les effectifs sont tombés à un niveau très bas : 22 officiers d'active et 10 officiers de la réserve.

Or, malgré ces mesures prises, toujours pas de réouverture ! Cette fois, c'est le mobilier vichyste qui est en cause. Jugé obsolète, on réclame des moyens supplémentaires afin de le changer mais aucun crédit ni subventions ne sont plus accordés aux bibliothèques sauf pour les ouvrages. En 1949, suite à une enquête pour connaître l'existence d'ouvrages antérieurs à 1830, la bibliothèque est signalée comme non reclassée. Deux ans s'écoulent : la bibliothèque, dite en sommeil faute d'officiers, est fermée. On profite de cette période de latence pour réaliser un grand inventaire. Avec le départ du 159^{ème} régiment pour l'AFN, la bibliothèque entre en sommeil. L'inventaire peine à voir le jour. Le chef de bataillon Gonnet signale de « nombreux volumes en mauvais état, romans d'il y a cinquante ans ne présentant plus aucun intérêt, ce qui nécessite d'effectuer un tri sérieux, un bon tiers des livres ne seront jamais lus et ne présentent aucun intérêt historique.¹⁴⁷ » Enfin, après moult péripéties, la Bibliothèque ouvre le 1^{er} février 1954.

¹⁴⁴ Note d'État-major du 7 novembre 1942.

¹⁴⁵ Courrier du 25 mars 1946.

¹⁴⁶ Courrier du 10 octobre 1947.

¹⁴⁷ Courrier du 18 avril 1962.

Entre latence et activité : la bibliothèque de 1954 à nos jours

Si l'on effectue un focus sur le fonctionnement de la bibliothèque en 1967¹⁴⁸, plusieurs points méritent d'être soulignés. Elle est située au sein de la caserne de l'arsenal. L'effectif des officiers membres de la réunion se porte à 54 (46 d'active et 8 de la réserve). Un personnel militaire est employé mais l'inventaire n'est toujours pas achevé ; le fonds est évalué à 15 335 volumes. Fin 1966, il est fait mention de produit de cotisations mensuelles – comprendre prélèvement sur appointements – soit 790 francs pour 52 officiers. Malgré une cotisation annuelle des membres, aucune dépense n'est faite ; on déplore une bibliothèque morte avec seulement 24 volumes prêtés pour l'année. Il existe encore malgré tout un service abonnement. Le colonel Guy Silve, commandant d'armes de la place de Briançon propose l'achat de nouveaux volumes pour redonner vie à la bibliothèque avec un vrai souci de relancer le cercle des officiers. Une note administrative du lieutenant-colonel Oudot en date du 17 février 1969 fait état de « *dégâts importants - surtout concernant les livres anciens non encore répertoriés - dus à la neige et aux eaux suite à un déménagement et une transformation de la bibliothèque en cuisine pour le mess : livres et mobilier ont été stockés dans les combles sans plus de formalités ni protection* ». Après travaux, la bibliothèque ouvre de nouveau ses portes le 1^{er} janvier 1970 après un an de fermeture ; le rapport du directeur du cercle évoque alors « *les volumes très nombreux et souvent très anciens qui avaient été stockés en vrac dans le grenier*¹⁴⁹ ». Un reclassement et l'établissement de fiches ont été effectués mais l'absence de personnel qualifié obère l'avancement du travail.

Faute de lecteurs, la bibliothèque s'étiolle et encombre davantage qu'elle n'est utile. Le départ du 159^{ème} régiment précipite les événements. Les ouvrages sont entreposés, en cartons, dans un grenier où ils souffrent alors de conditions de conservation désastreuses (fuite dans la toiture, humidité, présence de cadavres d'oiseaux). A l'arrêt définitif de la bibliothèque de cercle en 1994, on relève la présence de deux fonds : un fonds contemporain classé en Dewey, un autre – le plus ancien – non classé, à l'abandon depuis des décennies. Après la dissolution du régiment, le CNAM¹⁵⁰ ouvre ses portes et avec lui, disparaît le dernier personnel permanent. Transféré à Grenoble depuis 2009, le fonds briançonnais est depuis ce temps en déshérence.

Quel avenir ?

L'opération de sauvetage a d'abord consisté à transférer la totalité du fonds à Grenoble dans un local à même de l'héberger. Action de dépoussiérage, mise en caisses puis évacuation définitive des locaux, autant d'étapes de la prise en charge et mise à l'abri des livres. La DMPA a fait appel à une entreprise privée car il était impossible pour le ministère de dégager deux personnes à temps plein pour cette opération. Le groupe GRAHAL¹⁵¹ a effectué le

¹⁴⁸ Rapport du directeur du cercle.

¹⁴⁹ Rapport du directeur du cercle au Service historique, 30 janvier 1970.

¹⁵⁰ Centre national d'aguerrissement en montagnes.

¹⁵¹ Groupement de recherches en histoire de l'art et littérature.

travail rapidement, en l'occurrence en moins de deux mois soit environ 10 000 ouvrages traités dont il a été fait un inventaire (sur Excel) financé par La DMPA.

Désormais, quel traitement pour ce fonds récupéré ? Quel tri mettre en place ? Deux perspectives s'offrent en fonction de la qualité des ouvrages. D'une part, ceux qui seront sélectionnés et retenus (entre 10 et 20% du total), d'autre part, ceux – la majeure partie – rejetés par le tri. Pour le ministère, il convient de sauver et récupérer tout ce qui peut l'être à savoir tous les documents antérieurs à 1830 ainsi que tous les ouvrages concernant l'histoire militaire que le SHD ne possède pas encore, complétant de cette manière les collections. Ces ouvrages une fois repérés intégreront les fonds de la bibliothèque du SHD. Le CNAM, en ce qui le concerne, est vivement intéressé par tout ce qui touche à l'univers de la montagne et souhaite conserver tous les documents s'y rapportant. Pour ce faire, l'inventaire doit servir de base à un tri sélectif et draconien, un travail de longue haleine, difficile à mettre en place compte tenu de contraintes budgétaires très serrées. En effet, outre le capitaine Yann Domenech de Selles, conservateur et responsable du musée des troupes de montagne, une seule personne, M. Cherchi, sous-officier de la réserve, vient prêter main forte pour cataloguer le fonds quelques heures par semaine. La tâche est donc ardue pour qui ne possède pas de connaissances bibliothéconomiques précises et qui par ailleurs et en parallèle, doit gérer un musée en devenir.

Le cercle de Grenoble ayant fermé ses portes en 2000, quel devenir pour ces fonds ?

Les deux fonds sont pour l'instant hébergés dans les locaux du musée des troupes de montagne. La bibliothèque de Briançon est pour l'heure encore bien distincte de celle de Grenoble mais il est envisagé de fusionner les deux fonds tout en dédoublonnant. M. Domenech de Selles se propose de ne conserver, outre les documents sur la montagne et les troupes de montagne, que les ouvrages anciens portant sur l'histoire en général, le militaria et la réglementation militaire seuls sujets à attirer les chercheurs et érudits locaux selon lui. Le fonds est assez riche toutefois il nous fait remarquer que les beaux volumes datant du XVIII^e siècle ont disparu ainsi qu'une grande partie des ouvrages comportant une riche iconographie (plans, gravures...). Il s'agit là selon lui d'un fléau dont ont eu à pâtir les bibliothèques militaires en raison de déménagements successifs, des conflits, des vols...

Concernant les ouvrages non retenus, il existe deux options. Une première option envisage un projet de dépôt de la bibliothèque à la municipalité de Grenoble soit par un dépôt soit par un don avec conventionnement mais la sélection des ouvrages intéressant le SHD et le CNAM n'est pas encore achevée. Pour l'heure, et de ce fait, cette solution est en attente. Une autre option considère d'un œil favorable la vente *via* France-Domaine des quelques milliers de documents non sélectionnés.

Enfin, à partir de l'inventaire, il est prévu *in fine* de créer tout d'abord un catalogue en ligne afin de faciliter les recherches et décentraliser les démarches des chercheurs; puis sont envisagées l'ouverture d'une salle grand public – une salle d'études – et la mise à disposition des ouvrages sur rendez-vous pour un public ciblé (étudiants, chercheurs, érudits, militaires...).

Les bibliothèques de cercle aujourd'hui

RECENSEMENT ET CARTOGRAPHIE

Méthodologie de l'enquête adressée aux bibliothèques de cercle

La totalité des cercles possédaient à l'origine une bibliothèque de garnison, mais aussi des bibliothèques régimentaires par la suite confondues voire fondues en une seule bibliothèque de cercle ce qui a rendu la cartographie des bibliothèques encore ouvertes difficilement lisible. C'est pourquoi il nous a paru pertinent de débiter nos recherches par une enquête. Un listing fourni par le ministère de la Défense a, dans un premier temps, permis de repérer les coordonnées des cercles sur l'ensemble du territoire, départements et territoires d'Outre-mer compris soit un total de 215 bibliothèques potentielles. Ensuite, par région géographique, il s'est agi d'entrer en contact avec un maximum d'entre eux afin d'établir la présence ou non d'une bibliothèque dans leurs murs. Partant, nous avons privilégié deux méthodes : le repérage basé sur des visites et des entretiens avec les responsables *in situ* pour quelques bibliothèques parmi les plus importantes (Lille, Lyon, Strasbourg, Brest) et l'enquête téléphonique ou électronique. Pour le second volet, environ 250 appels téléphoniques ont été passés et 33 courriels envoyés aux cercles qui possédaient une adresse électronique. À la suite, 80 enquêtes succinctes ont été adressées aux directeurs des cercles militaires toutes armes confondues soit par courriel soit par courrier. Par téléphone, il a été systématiquement demandé à parler ou à entrer en contact avec quelqu'un en poste si possible depuis plusieurs années afin de pallier les réponses négatives liées à la fréquente rotation observée dans l'armée.

Ne nous interdisant *a priori* aucun établissement, nous avons assez rapidement du sérier et resserrer le champ d'action sur les bibliothèques de l'armée de terre, de l'air et de la marine, délaissant ainsi la gendarmerie qui mériterait une enquête à elle-seule¹⁵².

Difficultés rencontrées :

Les difficultés rencontrées sont de plusieurs types. Signalons tout d'abord celle qui consiste à joindre les bonnes personnes susceptibles de détenir les informations utiles à l'avancement de l'enquête ou en dernier ressort à obtenir leurs coordonnées. Cet obstacle s'avère très souvent compliqué par le départ à la retraite d'anciens bibliothécaires ou d'officiers responsables des bibliothèques injoignables la plupart du temps.

Une deuxième phase a consisté à dépouiller les réponses aux enquêtes papier. Le taux de retour assez faible – autour de 20% – n'est pas sans questionner. Quelles raisons invoquer ? Le manque de disponibilité des personnes interrogées est un premier élément

¹⁵² La gendarmerie ne fait plus partie du ministère de la Défense depuis 2008.

de réponse. En effet, responsables de la bonne gestion du cercle en général, leur attention se porte principalement vers l'hôtellerie et le mess qui seuls dégagent des bénéfices. D'autre part, on a affaire à un sujet qu'ils estiment mineur, non prioritaire. Cependant, l'étonnement des interlocuteurs face à l'enquête et aux questions posées s'est doublé *in fine* à la fois de curiosité et de bienveillance.

Enfin, face à la rotation systématique du personnel et la méconnaissance de la présence ou non d'une bibliothèque dans l'enceinte de la caserne ou du cercle voire une ignorance totale de la date de fermeture et du devenir des ouvrages, il a fallu s'armer de patience et multiplier les entretiens téléphoniques. De fait, bien loin d'atteindre l'exhaustivité, nous nous sommes efforcée de rassembler un maximum de données établissant ainsi une cartographie actuelle des bibliothèques de cercle la plus réaliste possible.

Cartographie actuelle des bibliothèques de cercle

A l'aune des attentes, les résultats semblent ténus. S'esquisse ainsi le tableau d'une France où les bibliothèques des cercles d'officiers ont presque disparu, notamment les bibliothèques des cercles de la marine. 8 bibliothèques se maintiennent, les points lecture n'étant pas pris en compte.

Des bibliothèques souvent en déshérence, parfois très vivantes

Des fonds en attente :

Un grand nombre de structures ont fermé depuis les deux dernières décennies. Lorsque les structures ne sont pas tout simplement – faute d'informations – liquidées ou cédées à d'autres établissements comme à Nancy ou à Saint-Maixent, on remarque la présence de multiples fonds en déshérence, souvent mal stockés dans des lieux inappropriés dont on ne sait trop que faire puisqu'il s'agit pour beaucoup d'ouvrages sans grand intérêt patrimonial ou à faible valeur marchande. À Marseille par exemple, lorsque la bibliothèque a fermé ses portes, les ouvrages ont été dans un premier temps expédiés à Carpiagne puis au cercle mixte du GSLCAT¹⁵³. En 2009, un tri a été effectué par un militaire bénévole. Les livres – plusieurs dizaines de milliers – sont actuellement stockés dans des caisses en attente d'une prise de décision dans des conditions sommaires : réouverture, cession, vente ? Aucune piste n'est privilégiée pour l'instant. Toulouse est sans nul doute l'exemple le plus probant d'une renaissance, certes timide, mais réelle, des bibliothèques de cercle. La bibliothèque de l'ex-cercle Duranti était fermée depuis 2000 et les fonds transférés dans un entrepôt peu approprié à la conservation car humide et placés sur des palettes sous film plastique à Saint-Astier. Les fonds sont évalués approximativement à 25 000 volumes, estimation impossible à vérifier car les inventaires sont perdus. « *La particularité de ce fonds réside dans son statut. En déshérence depuis la dissolution du cercle Duranti, le fonds a été dévolu au 1^{er} régiment du train parachutiste par décision du commandant de la RTSO¹⁵⁴ en avril*

¹⁵³ GLSCAT : Groupe de Soutien Logistique du Commissariat de l'Armée de Terre.

¹⁵⁴ RTSO : Région Terre Sud-Ouest.

2010 avec l'objectif d'en faire une nouvelle bibliothèque au cercle du 1^{er} RTP¹⁵⁵ ». Le commandant a exprimé le souhait de voir de nouveau une bibliothèque à disposition des officiers et sous-officiers enclenchant ainsi le retour des volumes autrefois entreposés à Saint-Astier et la réouverture.

Autre lieu, autre type d'intervention possible : Bordeaux. La bibliothèque appartient au cercle du 57^{ème} BI situé dans la caserne Xaintrailles. Elle comprend deux fonds : un premier fonds composé de 18 500 ouvrages répartis dans trois locaux en rez-de-chaussée du bâtiment le plus ancien du cercle. M. Lamy, après une expertise récente des fonds, constate que « plusieurs ouvrages de la fin du XIX^e siècle présentent un caractère remarquable par leur typographie soignée, la présence de planches hors-texte et des reliures estampées à froid, le tout dans un bon état de conservation¹⁵⁶. » Le second fonds, composé d'environ 5 100 ouvrages récents, a cessé son activité récemment, en réalité depuis le départ de l'agent administratif affecté à la gestion et à la communication du fonds. Les autorités n'envisagent pas de reprise de l'activité sur place mais, en revanche, elles semblent envisager un renouveau de l'offre dans le cadre d'une médiathèque placée sous l'autorité du commandant de la base de Défense.

Pour tous ces fonds en attente, une question essentielle se pose : avant toute opération de démantèlement, de cession ou de vente, il est incontournable d'affirmer ou d'infirmer la présence de documents relevant du domaine public à savoir des ouvrages anciens, rares et précieux au sens que donne à cette expression l'article L 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques¹⁵⁷. Eux seuls justifient d'une intervention étatique et une récupération dans le cadre de la loi qui exige leur inaliénabilité. C'est pourquoi chaque demande de dissolution s'accompagne d'une mission d'inspection et d'expertise scientifique, effectuée en général par le conservateur en charge des bibliothèques, qui détermine la dévolution et la destination des fonds. En aucun cas, le cercle ne peut prendre l'initiative de céder à titre gracieux ou vendre tout ou partie de ses collections sans avoir au préalable obtenu l'aval de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA).

Les bibliothèques transformées :

On observe dans quelques cas la mue de la bibliothèque en centre de documentation. Bourges en est un exemple représentatif : avec l'arrivée de l'École de la logistique et du train (ELT) en provenance de Tours, la bibliothèque a fermé ses portes mais a été transformée pour une part en centre de documentation géré par un personnel de secrétariat. Après un désherbage et un tri sévères, un certain nombre de livres ont intégré le centre, d'autres ont été vendus. Ce modèle, avec variantes, se retrouve également au Kremlin-Bicêtre ou à Angers.

Ailleurs, les fonds transférés ou cédés, les locaux des bibliothèques ont été conservés pour cette fonction mais il ne s'agit plus que d'une simple mise à disposition de périodiques et d'ouvrages sélectionnés, récents ou non. La pièce devient alors salon de lecture pour les clients de l'hôtellerie. C'est le cas notamment du Cercle national des armées à Paris, riche autrefois de l'une des plus vastes bibliothèques militaires, du cercle de Lorient ou encore du cercle de Saint-Tropez.

¹⁵⁵ RTP : régiment du train parachutiste. Entretien avec M. Lamy et note du 10 novembre 2010.

¹⁵⁶ Rapport d'expertise de Jean-Philippe Lamy effectué à Bordeaux les 16-17 novembre 2010.

¹⁵⁷ L'article L 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques énonce que « Sans préjudice des dispositions applicables en matière de protection des biens culturels, font partie du domaine public mobilier de la personne publique propriétaire les biens présentant un intérêt public du point de vue de l'histoire, de l'art, de l'archéologie, de la science ou de la technique, notamment 10° Les collections de documents anciens, rares ou précieux des bibliothèques ; »: [en ligne] URL<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?jsessionid=A7C876671CC569ACF41540B32BBB39C9.tpdjo04v_1?idSectionTA=LEGISCTA000006164223&cidTexte=LEGITEXT000006070299&dateTexte=20080505

Cas particulier des bibliothèques de gendarmerie :

Même si les bibliothèques de gendarmerie n'ont pas fait l'objet d'une étude particulière, soulignons toutefois l'existence de quelques points de lecture (Blois, Lucé, Châteaulin, Luçon) allant de la simple armoire à disposition des membres du cercle à de véritables pièces dévolues à la bibliothèque. Quelques cercles, Fontenay-le comte et Orange parviennent à conserver une bibliothèque ouverte plusieurs fois par semaine. Leur maintien perdure grâce à des bénévoles uniquement.

Les bibliothèques en fonction :

Brest :

Après la seconde guerre mondiale, totalement détruit, le cercle est entièrement reconstruit y compris la bibliothèque dès le départ incluse dans les plans en 1945. Le cercle fête ses 45 ans en 2010. Les bibliothèques de la marine sont de deux sortes :

- Des bibliothèques à terre : les bibliothèques au sein même de la base et trois bibliothèques à l'extérieur : au cercle naval, au cercle des sous-officiers et au foyer du marin (simple mise à disposition de livres) ; Ces deux dernières étant aujourd'hui entre les mains de l'ASA (action sociale des armées).
- Des bibliothèques à bord : dans les carrés militaires (quelques dizaines voire quelques centaines de livres pour les plus importants).

Le budget de la bibliothèque se compose à 50 % des subsides du cercle même et à 50 % de l'IGESA¹⁵⁸ soit 1 000 euros (l'équivalent de la subvention d'une commune de quelques centaines d'habitants environ). Il s'agit, selon le directeur du cercle, d'une bibliothèque privée mais il existe une convenance tacite, une certaine réserve dans les choix opérés quant aux ouvrages imprimés et aux périodiques : pas d'extrêmes, plutôt une volonté apolitique affichée. Les périodiques sont achetés par le cercle et mis à disposition dès le hall d'entrée.

Le classement adopté est tout simplement alphabétique sauf pour les nouveautés présentées à part et les ouvrages anciens et curiosités placées sous vitrine. La bibliothèque se compose d'environ 8 000 ouvrages dont un fonds important de *Que sais-je* parmi les premiers documents achetés après-guerre que souhaite conserver les responsables mais qui demanderait sans doute à être désherbé. Un catalogue papier – chronologique depuis le n°1 le 12 juin 1946 – auquel s'ajoute un catalogue informatisé permet de connaître approximativement le nombre d'ouvrages. Aucun désherbage n'est effectué ni récolement. Au moment du désarmement de certains navires, les carrés ont légué leurs ouvrages au cercle (surtout dans les années 1940-1960) : plusieurs dizaines d'imprimés présents dans la collection portent le tampon du bâtiment le Tourville (Tourville/carré).

Depuis 2000, les personnels fonctionnaires d'État n'ont pas été renouvelés. Depuis, deux bénévoles, officiers supérieurs en retraite, assurent l'ouverture deux jours par semaine à raison de deux heures, pour 85 inscrits (retraités et femmes d'officiers à 80 %). L'épouse de l'amiral, gère les achats aidée d'un petit comité de lecture. Moins de 500 prêts par an sont enregistrés ; ce nombre est en constante diminution malgré la

¹⁵⁸ IGESA : Institution de gestion sociale des armées (depuis 1966).

gratuité instaurée. Il n'y a pas de limitation dans le nombre de prêts d'une durée de 3 semaines mais beaucoup d'ouvrages sont signalés comme disparus ou non rendus (environ 10%). Les livres étaient autrefois confiés à l'atelier de reliure de la base et ce jusque dans les années 1980. Aujourd'hui, seules des nouveautés brochées du commerce sont achetées. Aucune exposition n'est organisée faute de temps et de moyens. L'informatisation est sommaire, le matériel obsolète (Windows 95 et tableur Excel). M. Auguet¹⁵⁹ signale une très forte baisse de l'activité mais n'attribue pas nécessairement le déclin comme provenant de la professionnalisation mais plutôt comme le fruit de la recherche de rentabilité au détriment du prestige et des services offerts.

Cherbourg :

La direction du cercle de Cherbourg, malgré nos multiples sollicitations, n'a pas souhaité nous donner d'informations concernant la bibliothèque.

Lorient :

Subsiste seulement à Lorient une petite bibliothèque de quelques centaines d'ouvrages récents, provenant de la bibliothèque des sous-officiers, et mis à la disposition des clients du cercle mais sans aucun suivi. Depuis 2000 et la création du cercle mixte, le personnel ne sait pas ce qu'il est advenu de la bibliothèque du cercle des officiers pourtant riche de plusieurs milliers de documents. La piste de la cession des ouvrages à la bibliothèque du Service historique de Lorient semble la plus plausible.

Lille :

La bibliothèque se compose de trois pièces : une salle faisant aussi office de bureau et d'entrepôt propose les romans, les essais et la collection des prix Nobel 1900-1961 ; une autre salle, plus vaste – salle de billard certains jours, offre un ensemble d'ouvrages plus anciens (1800-1960) enserrés sur plusieurs niveaux dans des étagères vitrées fermées à clé. Enfin, dans la salle de réunion aussi salle de bridge, sont entreposés des usuels et surtout quelques beaux volumes anciens – certains ont fait l'objet de restauration – présentés sous vitrine. Pour les 18 000 volumes enregistrés, il existe un fichier papier ; le classement adopté est la Dewey mais on ne la repère pas toujours sur les dos des documents.

Les adhérents sont très peu nombreux en raison d'un budget d'acquisition inexistant depuis quelques années. Quelques dons occasionnels viennent parfois alimenter le fonds. Or, le cercle a ouvert ses portes en 1992 et bénéficie donc de locaux neufs et attrayants. Pourtant, malgré la grande disponibilité de la personne responsable, bénévole, le nombre de prêts est en chute libre, les lecteurs fuient des livres défraîchis et le manque de lieu dédié. Il s'agit presque exclusivement de lecteurs qui ont cessé leurs activités professionnelles. Seuls quelques officiers d'active consultent le fonds « patrimonial » lorsqu'ils préparent le concours d'entrée à l'École de guerre. Mme Obin estime, en outre, que des horaires de mess raccourcis associés au passage à la semaine de 35 heures ont profondément modifié les habitudes des usagers qui, avant la réforme, prenaient le temps durant la pause de venir consulter la presse et emprunter des livres.

Quant aux fonds, le dernier inventaire de 1971 recensait 14 309 volumes dont 20 caisses qui provenaient d'Alger et qui se trouvent aujourd'hui à la bibliothèque du SHD. Par contre, on décèle aisément la présence d'une grande partie du fonds du cercle de Marrakech et de celui de Médéa dont des ouvrages du milieu du 19^e siècle reliés pleine peau : œuvres complètes de Voltaire, de Fénelon (1851), de Jean-Jacques Rousseau (1839), de Victor Hugo (1853) dont un volume annoté sur la page de titre d'un quatrain et autographe de l'auteur)... L'ensemble – assez disparate – est dans un état correct mais

¹⁵⁹ Rencontre avec M. Auguet, bénévole à la bibliothèque du cercle de Brest le 20 mai 2010.

le manque de cohérence bibliothéconomique nuit à la mise en valeur. Il est regrettable que, faute de personnel et de moyens, un véritable travail de récolement et de catalogage ne soit entrepris.

Metz :

La bibliothèque ouvre ses portes tardivement le 19 décembre 1919 avec des fonds réquisitionnés de diverses provenances : la bibliothèque de Falaise, de Chalons « *livres pris par l'ennemi en 1870 et retrouvés à Metz*¹⁶⁰ » et « *1500 romans en mauvais état provenant des bibliothèques des prisonniers de guerre en Allemagne, notamment Trèves et Mayence.* » Sont décomptés comme lecteurs en 1971, 1230 officiers dont 330 officiers d'active et 140 officiers de réserve déclarés lecteurs assidus ; 17 578 volumes ont été prêtés sur l'année soit une activité assez importante avec une moyenne de plus de 14 ouvrages par lecteur.

Elle se compose d'environ 15 000 volumes. De nombreux fonds sont venus s'ajouter au fonds initial : Dieuze, Valenciennes, Sarreguemines, Verdun (dans ce dernier cas, une partie des ouvrages ont été donnés à l'association du Mémorial de la paix de Verdun), Baden-Baden, Fribourg...L'ouvrage le plus ancien conservé date de 1546 : il s'agit d'une impression des *Nuits Attiques* d'Aulu-Gelle publié chez Sébastien Gryphe. Cette édition assez rare a fait l'objet, par nos soins, d'un signalement, auprès de M. William Kemp, spécialiste de cet imprimeur lyonnais.

Face à la masse trop importante et au vu des locaux trop petits, la responsable a opéré un dédoublonnage qui a permis d'offrir les doublons à des bibliothèques de la sphère civile. La bibliothèque fonctionne sans bénévole avec seulement un personnel civil de la défense à mi-temps qui exerce par ailleurs d'autres fonctions au sein du cercle¹⁶¹. La bibliothèque, en travaux et donc fermée actuellement, était ouverte tous les jours. La réorganisation et l'informatisation de la bibliothèque n'a pas permis de pousser plus loin les investigations.

Strasbourg :

Concernant les fonds, on comptabilise environ 23 701 monographies, cartes et plans mais sans compter les périodiques (1 898 pour la série A, 788 pour la série B, 557 série C, 11 766 pour la série D, 2 788 pour la série E, 397 pour la série F, 420 pour la série G, 4 406 pour la série H, une centaine pour la série J, 73 pour la série K, 346 pour la série L, 32 pour la série R et 162 pour la série Y). On observera la surreprésentation du fonds histoire avec plus de 11 700 volumes et en parallèle, la moindre importance des romans. Là encore, des fonds d'autres établissements sont venus s'agréger à la bibliothèque dont ceux en provenance de Besançon (12 camions dont ont été conservés uniquement faute de place 6 à 7 000 ouvrages!). Un petit fonds en langue germanique –réminiscence de la domination allemande– est conservé mais n'est pas répertorié dans le *Guide des fonds patrimoniaux des bibliothèques d'Alsace*¹⁶². Tous les numéros des revues anciennes sont précieusement conservés. Aujourd'hui, il n'existe plus d'abonnement sauf à une revue militaire. La classification adoptée est toujours celle du SH. Un important travail de classement et d'inventaire a été réalisé mais n'est pas encore achevé pour l'heure. L'informatisation est effective avec l'acquisition d'un logiciel (Bibal) ; un site Internet hébergé par le cercle donne des informations basiques¹⁶³.

Concernant les publics, le nombre de lecteurs s'élève à 120. L'abonnement annuel est gratuit pour tous les membres du cercle. La bibliothèque est ouverte tous les jours de 9H

¹⁶⁰ Extraits du dossier de la bibliothèque de Metz, Service historique de la Défense, Bibliothèque, Vincennes.

¹⁶¹ Entretien téléphonique avec Mme Vergé, responsable de la bibliothèque le 28 juillet 2010.

¹⁶² *Guide des fonds patrimoniaux des bibliothèques d'Alsace*, Mulhouse-Strasbourg, BNUS-CORDIAL, 1995.

¹⁶³ Site Internet de la bibliothèque du cercle de Strasbourg : URL < <http://cercle-strasbourg.com/biblio.php> >.

à 13H et de 14H à 17H aux militaires, aux familles, aux chercheurs assez nombreux et fonctionne pour l'instant avec un personnel rémunéré¹⁶⁴ et trois bénévoles.

Lyon :

La bibliothèque est créée officiellement le 21 décembre 1872 selon le rapport du SH. Aujourd'hui, une équipe composée d'une dizaine de bénévoles entoure une bibliothécaire professionnelle rémunérée par le ministère de la Défense. Les horaires d'ouverture sont larges puisque la bibliothèque ouvre ses portes tous les jours en semaine. Une large salle propose les ouvrages récents, romans, essais et usuels ainsi qu'un petit salon à disposition des lecteurs. Une autre salle juxtaposée sur deux étages faisant office de réserve offre des conditions de conservation acceptables même si les volumes demanderaient à être pour les uns dépoussiérés, pour quelques autres restaurés. Le fonds ancien représente environ les 3/5 des volumes. L'ouvrage le plus ancien conservé, *La fortification démontrée et réduite en art* de Jean Errard, date de 1619.

Un comité de sélection se réunissant plusieurs fois l'année se charge des acquisitions. La responsable multiplie les occasions d'attirer le public (adhérents et non-adhérents) et de faire connaître l'existence de la bibliothèque par le biais d'une part d'expositions, de conférences etc. en y conviant de façon systématique le gouverneur militaire ; d'autre part une convention a été signée entre le Gouverneur militaire de Lyon et le président de l'université Lyon III en novembre 2002 qui donne accès gratuitement à la Bibliothèque aux professeurs et aux étudiants de l'université dans le cadre de leurs études¹⁶⁵.

Les statistiques concernant le public sont révélatrices. Là aussi, malgré le dynamisme de l'équipe et la volonté manifestée par la hiérarchie militaire de maintenir une activité forte, le nombre des inscrits a fortement chuté (deux fois moins d'inscrits en 20 ans). Par ailleurs, la modification intervient également à un niveau catégoriel : les officiers d'active sont deux fois moins nombreux, remplacés par des officiers en retraite.

1990	2010
<p>400 familles inscrites dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -1/2 officiers d'active -1/4 officiers en retraite -1/4 officiers de réserve et divers et quelques étudiants 	<p>200 familles inscrites dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -1/4 officiers et sous-officiers d'active -1/2 officiers et sous-officiers en retraite -1/4 réservistes, chercheurs et étudiants

Les fonds sont estimés à environ 50 000 volumes, dont un fort pourcentage d'ouvrages du XIX^e siècle. Cette estimation ne cesse de croître en raison de l'afflux incessant de fonds en déshérence que Mme Pupunat non seulement se propose mais aussi se fait un devoir d'accueillir. Vienne, La Valbonne, Nîmes et valence ont reversé leur fonds à Lyon. Du fait de l'importance des versements, une tentative de dédoublement a été effectuée mais abandonnée rapidement. La bibliothèque a de fait un rôle de pôle dynamique centralisateur, mobilisateur. À La Valbonne, cela se traduit par la renaissance d'une bibliothèque en 2011 et l'envoi des doublons de la bibliothèque du cercle de Lyon.

¹⁶⁴ Entretien avec Mme Lejeune, bibliothécaire responsable de la bibliothèque du cercle de Strasbourg, le 28 juillet 2010.

¹⁶⁵ Entretien avec Mme Pupunat, bibliothécaire responsable de la bibliothèque du cercle de Lyon, le 7 décembre 2010.

Sur le plan bibliothéconomique, les méthodes adoptées sont proches d'une bibliothèque de lecture publique. La classification adoptée délaisse le système du Service historique pour la Dewey. Les notices papier sont en cours de reconversion tandis que le catalogue est en cours d'informatisation. Un site Internet propre¹⁶⁶ permet d'accéder au catalogue, présente nouveautés et activités et offre les renseignements utilitaires d'usage.

L'établissement, attrayant et dynamique, présente de nombreux points positifs et la présence d'un personnel titulaire et qualifié n'y est certainement pas étrangère. Toutefois, la responsable émet quelques craintes quant au devenir de l'établissement liées à l'externalisation des services du cercle et à une éventuelle diminution des crédits dommageable à l'accroissement du fonds militaire et dans le même temps émet le souhait « *d'être davantage connus au plan local, beaucoup pensant que la bibliothèque est encore réservée aux militaires*¹⁶⁷ ».

Rennes :

La bibliothèque de Rennes, d'une soixantaine de m² se compose d'une salle principale et d'un petit local jouxtant la bibliothèque. Il n'y a pas de réserve. Les quelques 8 000 ouvrages sont pour la plupart inventoriés mais un certain nombre, difficile à quantifier demeurent à prendre en compte et sont pour l'heure placés dans le local. Un catalogue permet l'enregistrement des nouveautés par ordre chronologique. La bibliothèque dispose d'un ordinateur mais pas d'un site Internet. Elle est gérée par une personne fonctionnaire, rétribuée par le cercle mais n'ayant pas reçu de formation de bibliothécaire. Elle est aidée pour les achats par un général en retraite qui lui suggère une liste mais, en dernier ressort, c'est le directeur du cercle qui passe commande. Un budget de 1 500 euros (2 500 en 2009) est attribué. La bibliothèque qui, jusqu'à l'année dernière était ouverte toute la journée, ouvre dorénavant ses portes tous les jours de 13 H à 15h 30. Le nombre d'adhérents s'élève actuellement à une cinquantaine, en majorité des officiers en retraite et des femmes de militaires. Malgré la suppression des cotisations, leur nombre a fortement diminué en raison de modifications des horaires d'accessibilité au mess. Aucune exposition ni manifestation n'est organisée pour l'instant.

Ce tour d'horizon des établissements encore ouverts révèle les points communs qui caractérisent les bibliothèques des cercles d'officiers, caractéristiques qu'il convient dès lors de mettre en exergue.

LES BIBLIOTHEQUES DE CERCLE AUJOURD'HUI

Quels aspects juridiques ?

En application de la loi de programmation militaire 1997-2002, qui a rendu effectives la professionnalisation des armées et la fin du service national obligatoire, de nombreux régiments ont été dissous et avec eux, leurs bibliothèques. Avant de s'interroger plus avant sur le devenir des fonds rétrocédés au Service historique, il convient de faire un point sur leur statut juridique actuel. Les bibliothèques des cercles d'officiers dépendent aujourd'hui entièrement des cercles d'officiers - établissements publics sous la tutelle du

¹⁶⁶ Site Internet de la bibliothèque du cercle de Lyon : URL<<http://www.bibliotheque-militaire-lyon.fr/>>

¹⁶⁷ Entretien avec Mme Pupunat, le 9 octobre 2010.

ministre de la Défense - depuis la réforme de 2007. La tutelle du ministre s'exerce sur tous les actes à l'exclusion de ceux concernant notamment la création ou la dissolution d'un cercle, l'acceptation des legs et des dons. Dans la disposition générale du 21 septembre 2010¹⁶⁸, le cercle a une vocation sociale et culturelle et la direction peut, si elle le souhaite – mais elle n'en a nulle obligation – proposer à ses adhérents un service de bibliothèque. À ce titre, ce service fait alors partie intégrante des cercles définis depuis comme des établissements publics administratifs ou EPA dotés de la personnalité morale¹⁶⁹. L'EPA jouit de l'autonomie administrative et financière et fonctionne avec un conseil d'administration et un budget propre. Logiquement, une double tutelle s'exerce par à la fois le ministère de la Défense et le ministère des Finances puisqu'il s'agit – en partie – de dépenses publiques. Dans les faits, les salaires des titulaires sont payés par l'État, tout comme les fluides et les dépenses liées à la structure alors que les intérimaires sont rémunérés sur le budget de l'EPA qui prend aussi en charge le mobilier et les rénovations. Si le cercle possède une bibliothèque, *« son activité doit être orientée par le conseil d'administration de manière à satisfaire trois objectifs : l'information, l'enrichissement culturel et la détente des usagers. L'existence d'une commission de la bibliothèque, dont les membres sont désignés par le CA, est obligatoire. [...] Le chef du service historique de l'armée de terre est inspecteur technique de leurs fonds historiques. »*¹⁷⁰

Aussi, peut-on affirmer aujourd'hui que si tous les ouvrages en possession du S.H.A.T à Vincennes lui appartiennent en propre – il peut de ce fait en disposer totalement – ce n'est pas le cas de ceux conservés dans les bibliothèques des cercles qui demeurent propriété privée tant que la bibliothèque maintient une activité et ne lui verse pas ses collections. Rappelons que cette disposition ne s'applique pas aux documents anciens, rares et précieux. Situation qui n'est pas sans compliquer toute velléité d'intervention : où en effet placer le curseur afin de ne pas être taxé d'ingérence ? Toute intervention demande donc beaucoup de diplomatie.

Quel fonctionnement ?

Pour la plupart des bibliothèques concernées par l'étude, un mode de fonctionnement généralisé se dessine :

Les publics concernés :

Conçues pour servir les militaires, ces bibliothèques ont opéré un grand tournant qui a modifié à la fois les structures et les publics concernés. Cette mutation s'est opérée en deux temps. Dans un premier temps, les bibliothèques se sont ouvertes aux sous-officiers dans la décennie 1960-1970 après une lutte des officiers généraux et supérieurs pour le *statu quo* puis, une deuxième étape a vu l'ouverture des bibliothèques à tous les adhérents du cercle à savoir les civils (personnels civils de la Défense, officiers de la réserve active, militaires en retraite) et enfin les familles de tous. Actuellement, les militaires en activité – ainsi qu'il avait été prévu dès l'origine des bibliothèques de cercle – sont toujours des membres actifs et utilisent la bibliothèque davantage comme

¹⁶⁸ Cf. Annexe 5 : Code de la Défense : Dispositions générales.

¹⁶⁹ Dotée de la personnalité morale, l'EPA est un établissement de droit public financée par des fonds publics et qui doit remplir une mission d'intérêt général.

¹⁷⁰ Cf. Annexe 3 : Instruction N°1832 relative à l'organisation et au fonctionnement des cercles de l'armée de Terre du 11 avril 2001.

point lecture occasionnel ou de loisirs que comme centre de ressources professionnelles. Toutefois, même dans ce cadre, leur nombre est en déclin et ne représente qu'une part peu importante du lectorat qui se compose donc en très large majorité du public adhérent, détenteur d'une carte annuelle. Il s'agit pour plus des ¾ des militaires en situation de réserve, de retraite et des familles. Dernier point, les adhérents sont en majorité des femmes et des retraités. On remarque cependant également un public de chercheurs, certes encore peu nombreux, mais fidèle et érudit (historiens, professeurs ou amateurs de militaria) pour quelques lieux, tels Lyon ou Strasbourg.

Politique d'acquisition :

Achat de nouveautés exclusivement : en priorité romans, biographies, ouvrages historiques et derniers prix littéraires. D'où une politique de gestion du fonds contemporain uniquement. Aucune politique d'acquisition ni de valorisation des fonds anciens (après 1830) faute de moyens – humains et financiers – d'intérêt et de compétences spécifiques en la matière. Ces fonds anciens sont dès lors en sommeil.

Personnel titulaire ou bénévoles ?

La disparition des personnels militaires mais aussi la diminution des personnels civils rémunérés par les cercles ont généré la fermeture d'un grand nombre de cercles déjà fragilisés par la diminution du nombre d'adhérents et ont laissé démunies de nombreuses bibliothèques fonctionnant uniquement avec le bon vouloir de bénévoles parfois âgés qui, malgré leur très grande disponibilité et leur grande passion pour les livres, n'ont pas toujours les connaissances bibliothéconomiques ou informatiques requises aujourd'hui pour dynamiser une bibliothèque. La DMPA encourage cependant les cercles à se doter d'un personnel qualifié et stable.

Relations avec l'extérieur :

Les relations avec l'extérieur sont la plupart du temps très limitées : les liens avec le ministère de la Défense sont distendus, limités à des expertises ou contrôles des collections souvent avant fermeture puis rétrocession des fonds. Quant à l'instauration de partenariats, ils sont pour lors réduits à la portion congrue puisque l'expérience de Lyon n'a pour l'instant pas encore fait d'émule.

Médiation et mise en valeur des collections :

A Lyon, mais uniquement à Lyon, de belles réussites sur ce point : expositions mêlant habilement fonds anciens et objets tels qu'uniformes, affiches etc. provenant du musée militaire situé dans l'enceinte même de la garnison; vernissages d'expositions de peintures ; conférences sur des thèmes principalement historiques...Chaque manifestation est l'occasion de faire se rencontrer le gouverneur militaire, le général commandant la place, des officiers généraux et supérieurs – la hiérarchie militaire est toujours conviée et de fait sensibilisée au maintien d'une bibliothèque de cercle – des professionnels de la lecture publique (les conservateurs de la BmL par exemple), des érudits locaux, des adhérents et bénévoles autour de projets qui rendent visible le travail et le dynamisme de l'équipe constituée.

Difficultés particulières rencontrées par les équipes :

On remarque d'une part un suivi peu efficace dans le retour des ouvrages en raison de la typologie particulière du lectorat et des problèmes inhérents aux déplacements des officiers stationnés dans les garnisons. D'où une déperdition enregistrée de 10 à 15%¹⁷¹ des ouvrages soit qu'ils aient été empruntés et non rendus soit égarés soit emportés par mégarde lors d'une affectation nouvelle. Cette dimension est tout à fait prise en compte par les responsables comme irrépensible et comme faisant partie des aléas. D'autre part, il faut souligner le peu d'intérêt des directions de cercle quelquefois peu concernées par la dimension culturelle des bibliothèques. De là découlent des budgets trop restreints qui affectent aussi bien les personnels mis à disposition que les enveloppes d'acquisitions. Tous les moyens sont concentrés au maintien de l'existant par crainte d'une éventuelle fermeture, toujours possible et au détriment d'une mise en valeur.

Une forte attente :

Toutes les rencontres et tous les entretiens que nous avons eus témoignent d'une réelle attente quant au devenir des bibliothèques de cercle. Bien loin d'un désenchantement et d'une apathie que pouvaient laisser craindre l'état matériel des fonds et les faibles moyens mis à disposition, l'enthousiasme des équipes tant de bénévoles que de titulaires mais aussi des lecteurs rencontrés est le signe manifeste d'une envie de voir renaître des bibliothèques dignes de ce nom avec, il nous semble, comme éléments clés, un personnel stable et formé et le soutien de la hiérarchie militaire.

Ainsi, ce tour d'horizon de l'existant révèle des points communs dignes d'être soulignés témoignant d'une particularité certaine. À la fois de lecture publique et privées, elles ressemblent par de nombreux aspects aux bibliothèques de loisirs d'entreprise qui, comme elles sur le déclin, ont connu jusqu'au milieu des années 1980 leurs heures de gloire. Les bibliothèques qui demeurent ouvertes – survivance de temps autres – font figure d'exception et à ce titre, méritent d'être signalées et soutenues dans leurs efforts.

QUELLES PERSPECTIVES ?

Selon M. Lamy¹⁷², conservateur en chef des bibliothèques et adjoint au chef du bureau chargé de la politique des archives et des bibliothèques au ministère de la Défense, l'avenir des bibliothèques de cercle s'inscrit dans le cadre de la restructuration des armées selon deux voies possibles. Soit les bibliothèques ferment et dans ce cas, les fermetures liées aux départs des régiments doivent se dérouler dans les meilleures conditions possibles selon les instructions promulguées afin d'encadrer les liquidations. Autre voie, autre possibilité : les nouvelles Bases de Défense. Elles offrent la possibilité aux directeurs de cercle, aux commandants des Bases d'exprimer le désir d'une réouverture et, partant, permettent au service bibliothèques de la DMPA de mettre à leur disposition un savoir faire et des compétences logistiques et bibliothéconomiques.

¹⁷¹ Entretiens avec M. Auguet et Mme Pupunat, responsables respectivement de la bibliothèque du cercle de Brest et de Lyon.

¹⁷² Entretiens avec M. Lamy des 18 octobre et 2 décembre 2010.

Pour enrayer la perte de vitesse des bibliothèques de cercle et permettre une meilleure offre et de meilleurs services, quels dispositifs sont déjà en place et quelles propositions peut-on faire ?

Le projet RETRIVAL du ministère de la Défense

Le Service historique de la Défense conserve une des bibliothèques parmi les plus importantes de France avec près de 800 000 volumes auxquels il convient d'ajouter les volumes détenus par les bibliothèques militaires encore actives soit plus d'un million de volumes. À l'heure actuelle, 200 000 documents sont encore en attente de traitement au Fort de l'Est à Paris.

Le projet RETRIVAL, en quelques mots, consiste à atteindre un objectif : gérer les fonds des bibliothèques de garnison entreposées au fort de l'Est. En effet, selon l'Instruction 18-32¹⁷³ en vigueur pour les cercles et les bibliothèques, un fonds en cessation doit être transféré au SHD qui a accumulé depuis plusieurs décennies tout ce que les cercles ont bien voulu lui envoyer. Aujourd'hui, ce n'est plus possible d'en accueillir davantage et surtout de tout conserver faute de place et de moyens. Dès lors par quel biais opérer une sélection ? Soit en les intégrant aux collections déjà présentes à Vincennes soit en éliminant par la cession. Pourquoi ce choix ? Les documents qui viennent tout juste d'être inventoriés sont principalement le fruit des dépôts effectués par les cercles militaires et les garnisons mais 15% seulement sont jugés aptes à compléter les collections du SHD ou jugés anciens, rares et précieux, le reste soit environ 160 000 documents doivent être cédés. Pour ce faire, il est absolument nécessaire d'envisager l'aspect juridique. L'évolution récente de la loi sur la propriété des personnes publiques et la confirmation de la possibilité de céder des documents imprimés du domaine privé de l'État par l'intermédiaire de France-Domaine, seul opérateur public habilité à commercialiser ou à donner l'autorisation de destruction, ont confirmé qu'il était possible de s'engager dans cette voie en respectant toutefois un cadre très strict. Il revient au BPAB¹⁷⁴ d'identifier les documents relevant du domaine public et donc incessibles et inaliénables, de fixer la répartition en lien avec France-Domaine des documents éliminés (livres imprimés et revues) entre ceux qui sont commercialisables et ceux qui sont destinés au pilon¹⁷⁵. Tout ce qui n'est pas conservé par le SHD, sera soit pilonné, soit donné par convention, soit vendu. Revendre peut dans ce cas de figure s'avérer une solution plus économique car l'enlèvement et le pilonnage ont un coût de revient élevé. En 2008, ce sont 3 000 documents qui ont été ainsi vendus par ce biais.

Le plan de modernisation des bibliothèques a fixé comme objectifs l'inventaire des collections, leur cession ou leur intégration. L'exigence du traitement documentaire et des logiques comptables ont entraîné une externalisation des tâches. Deux marchés ont été passés dans le cadre du projet RETRIVAL avec l'entreprise GRAHAL. Le traitement des documents conservés au Fort de l'Est s'est déroulé en plusieurs étapes:

- 1^{ère} étape : un inventaire de huit mois ; le tri a été effectué par des équipes extérieures.

¹⁷³ Instruction 18-32/DEF/DCCAT/ABF/ du 11 avril 2001 portant sur l'administration des cercles de l'armée de terre.

¹⁷⁴ Bureau chargé de la politique des archives et des bibliothèques.

¹⁷⁵ Note n°1997 de la DMPA, bureau de la politique des archives et des bibliothèques en date du 27 octobre 2009.

- 2^{ème} étape : une révision par l'équipe scientifique DMPA/SHD du tri opéré par le prestataire de services, Grahal. Leur première sélection a consisté à classer en deux catégories : les ouvrages rares et précieux gardés par le SHD, les autres classés en fonction de la politique documentaire;
- 3^{ème} étape : le catalogage, toujours effectué par Grahal.

L'opération, achevée, est un succès et a permis d'inventorier près de 200 000 volumes. Les références figurent dans plusieurs fichiers EXCEL qui comprennent :

- Les références bibliographiques sommaires (auteur, titre, date et lieu de publication, éditeur) ;
- L'état du volume ;
- Sa provenance et les marques qu'il porte ;
- Une suggestion de traitement (intégration, cession, vérification complémentaire) ;
- Le thème ou le genre littéraire (10 catégories).

Un partenariat avec la BnF ?

Un partenariat est en cours de réalisation¹⁷⁶ avec la Bibliothèque nationale de France, pour un projet en deux volets en lien avec les commémorations autour du centenaire du début de la Première Guerre mondiale. D'une part, dans le cadre d'une convention unissant le ministère de la Défense et la BnF autour d'une grande exposition reprenant ce thème, il s'agit de numériser les collections des bibliothèques militaires surtout les imprimés et lithographies, les textes réglementaires, les cartes et plans, les mémoires inédits de la fin du XIX^e au début du XX^e siècle apportant ainsi des éléments à l'exposition. Le deuxième volet, dont l'objectif final est de constituer une bibliothèque virtuelle accessible *via* Europeana¹⁷⁷, consiste en un projet international¹⁷⁸ de numérisation de fonds autour de la Grande Guerre (journaux des tranchées par exemple, feuilles volantes, chansons, règlements militaires, cours des écoles militaires...) et notamment, concernant notre sujet, des catalogues des bibliothèques. M. Dhermy¹⁷⁹, souligne tout l'intérêt de la convention de type « pôle associé » passé avec le ministère de la Défense qui correspond tout à fait aux missions de coopération et de participation, « à la mise en commun des ressources des bibliothèques françaises. » assignées à la BnF¹⁸⁰: l'intégration sur Gallica est réalisée en copropriété avec mise à disposition du produit numérique pour le partenaire. M. Lamy met en avant, quant à lui, la complémentarité du partenariat mis en place qui permet de proposer des documents de la Défense que ne possède pas la BnF.

¹⁷⁶ Entretien avec M. Lamy le 2 décembre 2010. Intervention de M. Dhermy, coordinateur scientifique de Gallica, 13 décembre 2010.

¹⁷⁷ Projet validé par la Commission européenne en juillet 2010 et coodonné par la Staatsbibliothek de Berlin.

¹⁷⁸ 12 partenaires européens dont la BnF et la BNU.

¹⁷⁹ Coordinateur scientifique de Gallica, BnF.

¹⁸⁰ Décret n°94-3 du 3 janvier 1994.

Quelles prescriptions ?

La gestion et la valorisation de ces fonds sont à appréhender sous l'angle de la coopération entre bibliothèques ; il n'y a pas d'intérêt en effet à conserver dans chaque bibliothèque des dizaines de milliers d'ouvrages en plus ou moins bon état sans moyens humains et financiers conséquents. La mise en commun et la gestion commune dans un souci d'efficacité et de visibilité doivent être une ligne conductrice. En outre, ces ouvrages présentant un intérêt patrimonial sans conteste en ce sens qu'ils témoignent de leur époque et des pratiques des officiers sur près de deux siècles, il convient non seulement d'en conserver traces mais, car ils seront le matériau d'études futures, d'en préserver le plus grand nombre de façon intelligente et rationnelle. Dans *Une histoire des destructions et de l'oubli*, M. Varry met ainsi en garde contre certains dangers : « *La difficulté d'évaluer et anticiper la valeur patrimoniale d'un document a de tout temps été la cause d'élimination lourdes de conséquences [...] Sans toutefois tout conserver, il convient d'éviter les destructions irréversibles à grande échelle.* » Et d'ajouter « *Il appartient alors au conservateur d'opérer des choix, des sélections, des échantillonnages et d'établir des priorités dans la sauvegarde et la transmission.*¹⁸¹ » Pour ce faire et pour pouvoir jouer sur le devenir de ces fonds, un accord, une convention doit, au préalable de toute intervention, être signée entre la DPMA et les différents cercles qui détiennent encore des fonds ou qui maintiennent une bibliothèque ouverte.

Comment mieux faire connaître ces fonds à la fois d'un point de vue régional et national ? Trois axes semblent se dessiner d'évidence. En premier lieu, il faut encourager le maintien des bibliothèques de cercles encore ouvertes actuellement et, dans la mesure du possible, encourager à l'embauche d'un personnel qualifié pour moderniser la gestion de la bibliothèque. Un deuxième axe nous paraît être la valorisation de ces fonds. Enfin, dernier axe et non des moindres mais sans doute le plus difficile à mettre en place puisqu'il met en jeu différents partenaires, l'axe de la communication et des partenariats.

Concernant la valorisation des fonds détenus encore par les bibliothèques de cercle, il convient d'envisager en amont l'achèvement incontournable du travail de localisation et d'identification des fonds existants. Par ailleurs, il s'agira ensuite d'effectuer un désherbage des collections. Ce dernier ne pourra toutefois pas se faire sans une réflexion préalable autour du devenir des collections. Enfin, pour parachever ce travail bibliothéconomique, il conviendra de répertorier, effectuer un récolement; cataloguer avec rétro-conversion des notices papier ou des catalogues s'ils existent et *in fine* mettre en ligne. Quant à l'exploitation et la mise en valeur des fonds dans chaque établissement, les possibilités sont vastes : possibilité de dossiers bibliographiques, de fichiers iconographiques ; dépouillement avec indexation-matière afin de faciliter l'accès aux collections; expositions avec réalisation de catalogues thématiques...

Une plus grande visibilité des fonds à l'échelon régional ?

S'il est un point qu'il convient de mettre avant tout en exergue, c'est bien la méconnaissance de ces fonds, ignorés des services des bibliothèques d'État ou des

¹⁸¹ VARRY, Dominique. « Une histoire des destructions et de l'oubli » dans *Le patrimoine, histoire, pratiques et perspectives*. ODDOS J.-P. (dir.). Paris: Editions du Cercle de La Librairie, 1997.

bibliothèques municipales. Longtemps, ils ont été considérés comme à l'écart, réservés. Or, la préservation des fonds constitués ne présentent un intérêt que dans la mesure où ils deviennent ou redeviennent accessibles au public. Il faut donner à voir le patrimoine, le mettre à disposition du public le plus large possible même s'il ne s'agit pas nécessairement d'ouvrages rares et précieux. Cela nécessite une vision globale, une réflexion autour du devenir de ces fonds et de leur intérêt patrimonial, qui constituent sans conteste un riche matériau pour l'histoire locale¹⁸². D'autant que la mission de constituer et d'entretenir un fonds d'intérêt local figure dans l'article 24 de la Charte des bibliothèques adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques en 1991. L'importance des documents militaires pour les fonds locaux n'est plus à démontrer et mémoires, cartes, plans des fortifications parmi tant d'autres exemples représentent autant de richesses pour l'étude. Tenons compte également de la grande richesse des auteurs militaires publiant à faible tirage, des associations, des sociétés savantes; des érudits œuvrant sur de tels sujets. Sachant que le dépôt légal imprimeur n'est pas réellement efficace en ce qui concerne les ouvrages édités par de petits éditeurs régionaux ou à compte d'auteur – seulement 15% des ouvrages parviennent à la bibliothèque municipale dépositaire¹⁸³ – la connaissance de fonds constitués tels que ceux des bibliothèques militaires prend alors tout son sens. Sur le plan local, on peut :

- Aider à informatiser les bibliothèques de cercle encore ouvertes qui, par ce biais, finiront ou débiteront l'inventaire et la rétro-conversion;
- Ouvrir des salles d'étude par grande région militaire, ouverte au grand public, chercheurs, étudiants, érudits...
- Établir une collaboration avec le monde universitaire pour développer les travaux de recherches sur des thèmes historiques, politiques voire bibliothéconomiques et pour ce faire communiquer sur les fonds disponibles, inviter étudiants et professeurs lors de journées portes-ouvertes par exemple ;
- En parallèle, développer une collaboration locale (contractualisation ou conventionnement) avec les bibliothèques municipales pour les fonds locaux sous la forme d'une signalisation des ouvrages non détenus par ces établissements, un catalogue collectif, des renvois par signets (exemple de la BML qui aimerait voir s'établir des liens plus étroits).
- Envisager la constitution de collections thématiques seules ou en corollaires de musées militaires : par exemple un fonds régional « artillerie », « fortifications », « troupes de marine »... sur le modèle de ce qui est envisagé à Grenoble avec le musée des troupes de montagne.

Quels documents sont concernés ? Peuvent entrer dans le cadre de collections thématiques (comme pour les bibliothèques de jésuites, de francs-maçons) : la littérature grise (documents administratifs, règlements militaires, annuaires, bulletins, statistiques, enquêtes, rapports...); les documents iconographiques (gravures – uniformes notamment –affiches...); les collections patrimoniales de cartes et plans etc.

¹⁸² JOCTEUR-MONTROZIER, Yves. « Les fonds locaux », dans *Le patrimoine : histoire, pratiques et perspectives*, J.-P. Oddos (dir.). Paris : Cercle de la Librairie, 1997, p. 351-369.

¹⁸³ Entretien avec M. Jocteur-Montrozier, conservateur général à la bibliothèque municipale de Lyon, le 15 octobre 2010.

Une plus grande visibilité des fonds à l'échelon national :

Plusieurs actions peuvent être envisagées pour améliorer la visibilité sur une plus grande échelle:

- Fédérer les différentes bibliothèques de cercle. À terme, peuvent être envisagés un catalogue collectif, voire un portail commun, peut-être même envisager un grand portail pour toutes les bibliothèques militaires à la manière de certaines collectivités territoriales qui octroient des signets à chaque institution culturelle de leur ressort ;
- Renforcer les partenariats avec la Bibliothèque nationale de France dans le but de numériser un certain nombre d'ouvrages qui ne sont pas présents à la BnF puis mettre à disposition à distance les ouvrages numérisés;
- Envisager la reconstitution physique ou virtuelle d'une bibliothèque de carrés d'officiers la « Jeanne d'Arc » par exemple ;
- Envisager également reconstitution physique ou virtuelle d'une bibliothèque coloniale (les fonds « Algérie » sont particulièrement riches); reconstitution virtuelle d'une grande bibliothèque telle qu'elle pouvait se présenter vers 1880 ;
- Créer une base en ligne pour repérer les marques d'identification de possesseurs à l'instar de celle proposée en ligne par la BmL.

Avec la restructuration de l'armée et l'entrée en fonction des Bases de la Défense dès le mois de janvier 2011, de nouvelles possibilités sont offertes aux bibliothèques de cercle à la condition *sine qua non* que les commandants des futures Bases soient à l'écoute des besoins exprimés en matière culturelle. À titre d'exemple, au camp de La Valbonne un bâtiment est en cours de construction pour installer une bibliothèque de loisirs. À Toulouse également, nous l'avons évoqué, une bibliothèque renaît de ses cendres S'agit-il là d'une véritable renaissance des bibliothèques militaires au sein des garnisons sous une autre forme davantage tournée vers les loisirs et les médias, plus modernes en un mot ? Il est pour l'heure trop tôt encore pour répondre mais il semble bien qu'un mouvement, certes encore timide, s'esquisse dans ce sens.

Conclusion

Des premières Bibliothèques militaires aux bibliothèques de garnison et désormais des médiathèques de loisirs pour officiers, c'est, sur plus de deux siècles, toute l'histoire de la lecture proposée aux militaires qui se dessine dans cette étude. On les croyait filles de la défaite de 1870, elles se révèlent être en réalité les fruits bien plus complexes de l'histoire politique et militaire de notre pays. Les bibliothèques de cercle ne sont pas sorties *ex nihilo* après le décret de 1872 sous l'effet d'un *deus ex machina* bienveillant. Un terreau fertile les précède, un lent processus de maturation, de tâtonnements amorcés dès la fin du XVIII^e siècle, propices à l'émergence de structures différentes qui se sont, par le jeu complexe de l'Histoire, mêlées inextricablement formant ainsi un écheveau difficile à dénouer. Il aura fallu un siècle de gestation d'une maïeutique difficile pour que naissent enfin des bibliothèques militaires officielles encadrées juridiquement, dotées de ressources propres et destinées aux officiers. Ces bibliothèques, aujourd'hui dites de cercle, en sont la résultante et résument deux siècles d'histoire des bibliothèques militaires. Ballottées, cédées, vendues, victimes de dégradations et de vols, d'incendies et de pillages, malmenées lors des conflits, elles sont les témoins, fragiles, de l'histoire militaire française. À ce titre, elles méritent toute notre attention. Les diverses études et analyses menées dans les fonds des différentes bibliothèques et tout particulièrement dans ceux de la bibliothèque de Briançon et du Fort de l'Est le démontrent amplement : ces bibliothèques de garnison puis de cercle ont été à la fois très encadrées mais aussi très actives, répondant à une réelle demande professionnelle, intellectuelle et sociologique à une époque où les bibliothèques de lecture publique sont encore très frileuses quant au prêt, aux horaires d'ouverture ou à l'acquisition de périodiques, de romans. À leur apogée, Jean Boulègue note que « *la [...] culturelle militaire était diffuse et lourde de mémoires vivantes, ses paraîtres symboliques et rituels faisaient partie d'un paysage familial. L'abandon du port de l'uniforme dans la vie courante est un des signes de l'effacement de cette présence militaire au sein de la société civile. Il s'est produit, en même temps qu'une démilitarisation de la société, une sorte de laïcisation du personnage de l'officier*¹⁸⁴. » Partant, des décrets et instructions successifs mettent en marche un repli progressif, plaçant ces bibliothèques, objets de fierté et de satisfaction, sous la coupe des cercles liant *ipso facto* la culture de l'officier non plus à l'État mais à la rentabilité d'une institution privée. De fait, les bibliothèques amorcent dès cette époque un lent processus de déclin. Pourtant, et de manière inattendue, ces bibliothèques renaissent de leurs cendres et un timide renouveau s'amorce sous l'impulsion et dans le cadre des nouvelles Bases de Défense, preuve s'il en était besoin, que l'armée est toujours sensible à la culture de ses cadres. Dès lors, la valorisation de ces bibliothèques pourrait s'intégrer, nous semble-t-il, dans les objectifs de la politique culturelle du ministère de la Défense à savoir : l'entretien, la valorisation et l'ouverture du patrimoine à un plus large public, le développement de partenariats dans le cadre du protocole Défense-Culture signé en 2005. Cette étude aura eu le mérite, du moins nous l'espérons, d'éclairer d'un jour nouveau les bibliothèques des cercles d'officiers et contribué à mieux faire connaître ces établissements dignes d'intérêt, de mettre au jour des vestiges, des témoins d'un passé, d'une richesse patrimoniale qu'il convient de mettre en valeur et sauver du péril de l'oubli, de dévoiler enfin tout un pan de l'histoire bibliothéconomique et militaire longtemps demeuré ignoré. Faute de temps, cependant, tout n'a pas été dit sur le sujet ou tout du moins n'a pas été suffisamment approfondi ; ce pourra être l'occasion de recherches ultérieures.

¹⁸⁴ Boulègue, Jean. *Op. cit.* p. 708

Sources et bibliographie

SOURCES

A-Sources manuscrites et archives

Archives du service historique de l'armée de terre, Vincennes

- Cartons Bibliothèques coloniales: 1H81et 1H86, Oran, Constantine, Alger. (Ces deux cartons font partie d'un fonds non inventoriés)
- Cartons Archives et Bibliothèques : OCCUPATION/1940/1944/110/111/112 (cartons non inventoriés)
- Série 2 M 23 : Archives du dépôt de la guerre et du service historique de l'armée de terre
- Algérie, Série 1 H 1 à 1090, 1830-1945, consultable en ligne URL : <http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/contenu/fonctions/dc/attached/FRSHD_PUB_00000003_dc/FRSHD_PUB_00000003_dc_attFRSHD_PUB_00000003.pdf> consulté le 2 novembre 2010.
- Dossiers contenant les documents adressés au service historique du ministère de la guerre et concernant les bibliothèques suivantes : Lyon, Briançon, Strasbourg, Brest, Grenoble, Lille, Marseille, Toulon, Cherbourg, Bordeaux...

B-Sources imprimées

1. Bulletins, règlements et manuels militaires

Annales de l'Assemblée Nationale, dépouillées entre 1870-1875.

Annales maritimes et coloniales. Paris : imprimerie nationale.1840-1842

Bulletin des lois de la République française, dépouillé entre 1830-1871.

Bulletin officiel militaire (BOM) 1832-1865.

Code de la Défense, [en ligne] URL <<http://droit-finances.commentcamarche.net/legifrance/50-code-de-la-defense/486340/dispositions-generales>> consulté le 20 septembre 2010.

État général de la Marine et des colonies au 1^{er} janvier 1840, ministère de la Marine et des Colonies, Paris : imprimerie royale, 1840.

Journal militaire officiel, dépouillés entre 1855-1865.

Légifrance, [en ligne] URL< <http://www.legifrance.gouv.fr/>> consulté le 12 juin 2010.

Ministère des Affaires étrangères. *Exposé de la situation de l'empire, présenté au sénat et au corps législatif : janvier 1862*. 1862.

Moniteur Universel, année 1860, 2 vol. Dépouillé intégralement pour l'année 1860 ; années 1859-1862 : tables annuelles seulement.

2. Dictionnaires et encyclopédies

BARDIN, Eugène (général). Dictionnaire de l'armée de terre. 1841-1851.

BLOCK, Maurice. *Dictionnaire général de la politique*, Paris : O. Lorenz, T.1, 1863-1864, 2 vol., in-8°.

Dictionnaire militaire, encyclopédie des sciences militaires rédigée par un comité d'officiers de toutes armes. Paris : Berger-Levrault, 1894-1909. 2 vol., in 8°, 3236 p.

LASSALLE, Charles-Jean. *Manuel de l'organisation de l'armée et du fonctionnement des services militaires à l'usage des Etas-Majors, chefs de corps et officiers de toutes armes*. Deuxième édition, Paris : Berger-Levrault, 1899, in 8°, XXXII-1292 p.

KERALIO, Louis-Félix Guinement. *Encyclopédie méthodique. Art militaire Tome premier. Encyclopédie méthodique, ou par ordre de matières ; par une société de gens de lettres, de savans et d'artistes. Précédée d'un Vocabulaire universel, servant de table pour tout l'ouvrage, ornée des portraits de MM. Diderot & d'Alembert, premiers éditeurs de l'Encyclopédie*. A Paris, chez Panckoucke, libraire, hôtel de Thou, rue des Poitevins; A Liège, chez Plomteux, imprimeur des États. M. DCC. LXXXIV, 508 p. ; p. 340-344.

SAUSSINE, Victor. *Dictionnaire de législation et d'administration militaires, Recueil des lois, décrets, décisions et règlements qui régissent l'armée de terre, classés selon l'ordre alphabétique des matières*. Berger-Levrault : Paris, 1869.

3. Monographies :

Histoire- histoire militaire :

ANONYME. *Essai sur l'État militaire en 1825, Observations sur le sort actuel des Officiers, Sous-Officiers et Soldats de l'Armée*. Paris : Le Normand, 1825.

BABEAU, Albert. *La vie militaire sous l'Ancien Régime : Ière partie, les soldats ; 2ème partie, les officiers*. Paris, [s.d.], 2 vol., in-8°.

CHARLES-LAVAUZELLE, Henri. *Droits et obligations militaires des officiers de réserve et de l'armée territoriale*. Paris : H. Charles-Lavauzelle, 1885.

DURAND, Ferdinand. *Des tendances pacifiques de la société européenne et du rôle des armées dans l'avenir*. Paris : R. Bocquet, 1841. 428 p.

FRANCHET D'ESPEREY. Histoire de l'armée française, dans HANOTAUX G. (dir.) *Histoire de la nation française*. Paris : Société de l'histoire nationale : Plon-Nourrit, 1920-1929.

LEWAL, Jules-Louis (général).

- *Études de guerre*, Paris : J. Dumaine, 4 vol., 1873-1879, in 8°.
- *La réforme de l'armée*. Paris : J. Dumaine, 1871, in 8°, VIII-606 p.

PAZZI de BONNEVILLE, Zacharie de. *Esprit des loix de la tactique et de différentes institutions militaires, ou Notes de Mr. le maréchal de Saxe contenant plusieurs nouveaux systèmes sur l'art de la guerre, commentées par M. de Bonneville*. La Haye : P. Gosse, t.1, 1762.

PAGEZY de BOURDELIAC, Louis (capitaine). *De l'emploi des loisirs du soldat français en temps de paix*. Paris : Anselin et Pochard, 1823, in 8°, VIII-80 p.

LYAUTEY, Charles. *À l'Armée française en 1867, examen critique d'une récente brochure*. Paris : J. Dumaine, 1867, in 8°, 71 p.

METZINGER, Léon-Frédéric-Hubert (général). *La transformation de l'armée, 1897-1907*. Paris : Belleville, 1909, 72 p.

TROCHU, Louis-Jules, (général). *L'armée française en 1867*. Paris : H. Charles-Lavauzelle, 1867. 127 p.

Bibliothèques

ANONYME. *Œuvre des bibliothèques militaires dans les forts et casernes pour l'armée de Lyon*. Lyon : imprimerie Pitrat aîné, 1875.

ANONYME. *Notice sur le projet d'établissement de bibliothèques militaires départementales spécialement destinées aux sous-officiers et soldats....* Auch : Imp. d' [...], 1873.

Catalogues et registres de la bibliothèque du cercle des officiers de Briançon, Grenoble, Brest, Lyon.

LA BARRE DUPARCQ, Édouard de. *De la Création d'une bibliothèque militaire publique*. Paris : J. Corréard, 1849, in-8°. 44 p.

MOREL, Eugène. *La librairie publique*. Paris: Armand Colin, 1910, in 16°, 322 p.

VIDAL, Jérôme-Léon.

- *Conseils pour la formation des bibliothèques spéciales administratives, communales, professionnelles, militaires, hospitalières, pénitentiaires, industrielles et autres*. Paris : Ledoyen, 1864, in 8°, 46 p.
- *Essai sur les bibliothèques administratives*. Paris : Levavasseur, 1843, in 8°, 98 p.

TANTAT, Victor. *Catalogue méthodique de la bibliothèque du Ministère des colonies dressé par Victor Tantat*. France. Ministère des colonies, Bibliothèque. Paris : Impr. administrative, 1905.

WAGNER Joh.-Tob. *Projet d'une bibliothèque du soldat, avec le Tableau complet des constitutions militaires de l'antiquité et des temps modernes*, in-8°, Leipzig, 1724.

Témoignages: mémoires, souvenirs, lettres...

BUGEAUD, Thomas-Robert (maréchal). *Œuvres militaires du maréchal Bugeaud, Duc d'Isly. Réunies et mises en ordre par Weil, ancien capitaine de cavalerie*. Paris : librairie militaire de L. Baudoin. 1883. p. 271.

CAPENDU, Ernest. *La popote, souvenirs militaires d'Oran*, Paris : Amyot, 1865. 306 p.

CASTELLANE, Esprit-Victor de (maréchal).

- *Journal du maréchal de Castellane (1804-1862)*, 4 vol. , Paris, 1895.

- *Souvenirs de la vie militaire en Afrique*, Paris : Victor Lecou, 1841. 444 p.

DARIEN, Georges. *Biribi : discipline militaire*. Paris : A. Savine, 1890. 295 p.

DESCAVES, Lucien. *Sous-offs, roman militaire*. Paris : Arthème Fayard, 1889. 510 p.

GAULLE, Charles de. *Mémoires de guerre*. Paris : Plon, 1959.

FIX, Théodore (Colonel).

- *Souvenirs d'un officier d'État-Major (1846-1870)*, t.1, Paris : F. Juven, in 16°, 1900.

- *Souvenirs d'un officier d'État-Major (1870-1894)*, t.2, Paris : F. Juven, in 16°, 1900.

GRILLE, François-Joseph. *La fleur des pois : Carnot et Robespierre, amis et ennemis, capilotade historique, poétique, drolatique, dédiée aux bouquinistes*, Paris : Ledoyen, 1853, in 12°. 342 p.

HERMANT, Abel. *Le cavalier Miserey, 21^e chasseurs, mœurs militaires contemporaines*, Paris : Charpentier. 1887. 403 p.

LEROY, Charles. *Les S'crongnieugnieu du colonel Ramollot*. Paris : à la librairie illustrée, 1880. 334 p.

MONTAGNAC, Lucien-François (de). *Lettres d'un soldat : neuf années de campagnes en Afrique / correspondance inédite du colonel de Montagnac*. Paris : E. Plon, Nourrit et Cie, 1885, in 8°, 502 p.

THIERRY-MIEG, Charles. *Six semaines en Afrique : souvenirs de voyage. Avec une carte itinéraire de V.A Malte-Brun*. Paris : Michel Lévy Frères, 1862. 403 p.

VIGNY, Alfred de. *Servitude et grandeur militaires*. Paris : impr. d'A. Lahure, 1830.

4. Périodiques

BARDIN, Eugène (général). «Recherches historiques sur les bibliothèques militaires», dans le *Journal des sciences militaires des armées de terre et de mer*, t. V, n°13 (janvier 1834), p.104-107, p. 395.

CALAIS, H. de. « Mémoire sur l'établissement d'académies militaires en France », dans *Journal des sciences militaires des armées de terre et de mer*, t. V, n°13 (janvier 1834), p. 38-49.

DÉLBÉ, A. (Commandant). « Les bibliothèques d'officiers, première partie », dans la *Revue militaire française*, Tome XLVI, décembre 1932, p. 387-411.

DÉLBÉ, A. (Commandant). « Les bibliothèques d'officiers, seconde partie », dans la *Revue militaire française*, Tome XLVII, janvier 1933, p.100-120.

DURAND, Ferdinand (Commandant). « De la nécessité de fonder des bibliothèques militaires » dans le *Spectateur militaire*, Paris : J. Dumaine, 1845. 67 p.

LYAUTEY, Charles. « Du rôle social de l'officier dans le service militaire universel. » dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1891.

MÉRAT, Paul (lieutenant). « Projet et plan de bibliothèques régimentaires », dans le *Journal des sciences militaires*, 1847.

PATRY, Colonel. « Le bilan du ministère Galliffet » dans *Revue politique et littéraire: revue*, 4^{ème} série, t. XIV, 37^{ème} année, 1 juillet-31 décembre 1900, p. 8-11.

Revue bleue: politique et littéraire, 1863-1883.

Revue du Cercle militaire : bulletin des réunions d'officiers des armées de terre et de mer (revue violette)- [s.n.?] (Paris) - 1886-1907.

Revue rose : revue scientifique, 1863-1883.

Revue maritime et coloniale. Ministère de la marine et des colonies. Paris : Librairie de L. Hachette, 1861-1896.

Le *Spectateur militaire*, recueil de science, d'art et d'histoire militaires, Paris : à la direction du *spectateur militaire*, troisième série, 43^e année, 13^e volume (juillet, août et septembre 1868), 1868.

BIBLIOGRAPHIE

1. Périodiques

BOULEGUE, Jean. « L'officier dans la société française: l'héritage de la Troisième République », dans *Revue française de sociologie*, vol. 44, n° 4, Oct. - Déc., 2003, p. 695-711 [en ligne] URL: <<http://www.jstor.org/stable/3323233>> consulté le 18 juillet 2010.

COLLINET, Michel. « Le saint-simonisme et l'armée » dans *Revue française de sociologie*. 1961, 2-2. Guerre - Armée - Société. p. 38-47 [en ligne] URL : <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc_0035-2969_1961_num_2_2_5925> consulté le 14 septembre 2010.

LAMY, Jean.-Philippe. « Le projet Rétrival du ministère de la Défense ou peut-on financer le catalogue par la vente de livres ? » dans *Bibliothèque(s)* n° 44 mai 2009, p. 52-53.

MARTIN, Henri-Jean, « Une vision totale du livre », dans *BBF*, 2004, n° 5, p. 21-23 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> consulté le 27 décembre 2010.

« Une bibliothèque militaire aux enchères » dans *Livreshebdo*, 28 septembre 2009 [en ligne] URL : <<http://www.livreshebdo.fr/actualites/DetailsActuRub.aspx?id=3507>> consulté le 6 juin 2010.

2. Monographies

Militaria :

BEL-ANGE, Norbert. *Quand Vichy internait ses soldats juifs d'Algérie: Bedeau, sud oranais, 1941-1943*. Paris ; Budapest ; Kinshasa [etc.] : l'Harmattan. 309 p.

CHALMIN, Pierre. *L'officier français de 1815 à 1870*, Paris : M. Rivière, 1957. 408 p.

GIRARDET, Raoul. *La société militaire de 1815 à nos jours*, Paris : Perrin, 1998. 341 p.

LEHUGEUR, Paul, *Histoire de l'armée française*, 5e édition, Hachette : Paris, 1894. 221 p.

KUNTZ, François. *L'officier français dans la Nation*, Paris : Charles-Lavauzelle, 1960, 184 p.

MIQUEL, Pierre.

- *L'armée française : 1880-1930*, Paris : Atlas, 1994, 208 p.
- *Le Second Empire*. Paris : Plon, 1992, 554 p.

SERMAN, William.

- *Les origines des officiers français, 1848-1914*. Paris : Publications de La Sorbonne, 1979. 406 p.
- *Les officiers français dans la Nation, 1848-1914*, « Collection historique », Paris : Aubier-Montaigne, 1982. 283 p.

SORLIN, Pierre. *La société française 1840-1914*. Arthaud : Paris, 1969. 311 p.

YVERT, Benoît (dir.), *Premiers ministres et présidents du Conseil depuis 1815. Histoire et dictionnaire raisonné*. Paris : Perrin, 2002. 732 p.

Bibliothèques :

BALLEY, Noëlle. « *Le livre de jeunesse comme objet patrimonial* », Répartir la conservation des fonds Jeunesse : enjeux et perspectives, actes du colloque national du 7 octobre 2004, Paris, BnF/La Joie par les livres/Paris Bibliothèques, 2005, p. 26-37.

CLAERR, Thierry.

- « L'histoire locale et régionale en bibliothèque » dans *Histoire en bibliothèque*, Valérie TESNIERE (dir.), Paris : Électre-Éd. du Cercle de la Librairie, 2009, 254 p. p.137-150.
- *La numérisation dans les bibliothèques : état des lieux et perspectives*. Nancy, 20 mars 2007, 38 p. [en ligne] URL:< <http://www.univ-nancy2.fr/medial/pdf/claernnumerisation.pdf> > consulté le 2 novembre 2010.

Guide des fonds patrimoniaux des bibliothèques d'Alsace, Mulhouse-Strasbourg, BNUS-CORDIAL, 1995.

JOCTEUR-MONTROZIER, Yves. « Les fonds locaux ». Jean-Paul Oddos (dir.) *Le patrimoine : histoire, pratiques et perspectives*, Paris : Cercle de la Librairie, 1997,442 p., p. 351-369.

ODDOS, Jean-Paul (dir.). *Le patrimoine, histoire, pratiques et perspectives*, Paris: Editions du Cercle de La Librairie, 1997. 442 p.

TAILLANDIER, Francis. *Le statut juridique des bibliothèques de garnison*. Mémoire de stage. IRA de Lyon. 2004. 32 p.

TURLAN, Patrick.

- « Les bibliothèques militaires » dans VARRY, D. (dir.), *Histoire des bibliothèques*. Éditions du Cercle de la Librairie / Promodès : Paris, 1991.
- *Recherches sur les bibliothèques militaires*. Mme PERROT (dir.), mémoire de Maîtrise d'histoire, université Paris VII Jussieu, 1986.

VARRY, Dominique. « Une histoire des destructions et de l'oubli » dans ODDOS J.-P. (dir.), *Le patrimoine, histoire, pratiques et perspectives*. Paris: Editions du Cercle de La Librairie, 1997. 442 p.

Table des annexes

ANNEXE 1 : LISTE DES RENCONTRES, ENTRETIENS TELEPHONIQUES ET COURRIELS	83
ANNEXE 2 : CHRONOLOGIE DES BIBLIOTHEQUES DE CERCLE	85
ANNEXE 3 : INSTRUCTION PROVISOIRE SUR L'ORGANISATION DES BIBLIOTHEQUES DE GARNISON-1872	87
ANNEXE 4 : INSTRUCTION N° 1832.....	88
ANNEXE 5 : CODE DE LA DEFENSE : DISPOSITIONS GENERALES	90
ANNEXE 6 : LISTE DES BIBLIOTHEQUES DE GARNISON AU 1^{ER}AOUT 1939	91
ANNEXE 7 : CARICATURE DE DRANER.....	93
ANNEXE 8 : TIMBRES, ETIQUETTES, EX-DONO...DE LA BIBLIOTHEQUE DE BRIANÇON	94
ANNEXE 9 : LISTE DES MONOGRAPHIES PROPOSEES A LA BIBLIOTHEQUE DU CERCLE DE BRIANÇON	96
ANNEXE 10 : LISTE DES PERIODIQUES PRESENTS A LA BIBLIOTHEQUE DU CERCLE DE BRIANÇON :	97
ANNEXE 11 : L'HISTOIRE DE LA MILICE FRANÇOISE.....	98
ANNEXE 12 : COURRIER DU GENERAL BUGEAUD EN SEPTEMBRE 1842...99	
ANNEXE 13 : COURRIER ADRESSE AU MINISTRE DE LA GUERRE PAR LE GENERAL HIRSCHAUER, GOUVERNEUR MILITAIRE DE STRASBOURG. 100	
ANNEXE 14 : LA REUNION DES OFFICIERS.....	101

Annexe 1: Liste des rencontres, entretiens téléphoniques et courriels

Rencontres avec les responsables des bibliothèques de cercles et visite des bibliothèques :

- Rencontres avec Mme Pupunat, bibliothécaire et responsable de la bibliothèque du cercle de Lyon, les 5 mai, 7 septembre, 25 septembre et 15 octobre 2010.
- Rencontre avec M. Auguet, bibliothécaire bénévole de la bibliothèque du cercle de Brest, le 23 mai 2010.
- Rencontre avec Mme Obin, bibliothécaire bénévole de la bibliothèque du cercle de Lille, le 26 octobre 2010.
- Rencontre avec Mme Lejeune, bibliothécaire de la bibliothèque du cercle de Strasbourg, le 28 juillet 2010.

Entretiens par téléphone et courriels avec les responsables des bibliothèques de cercles :

- Entretien et courriels avec Mme Vergé, bibliothécaire bénévole de la bibliothèque du cercle de Metz les 24 août et 13 octobre 2010.
- Entretien avec le Lieutenant Grimbuhler, responsable de la bibliothèque de l'École militaire de Bourges, le 10 juillet 2010.
- Entretien avec Mme Cordé, bibliothécaire bénévole de la bibliothèque du cercle de la marine de Lorient, le 25 août 2010.
- Entretiens avec Mme Thébault, bibliothécaire de la bibliothèque du cercle de garnison de Rennes, le 20 septembre 2010.
- Entretien avec-Mme Moujenot, bibliothécaire bénévole de la bibliothèque du cercle de Fontenay-le-comte, le 25 août 2010.
- Entretien et échanges de courriels avec M. Vasseur, gestionnaire du cercle de Cherbourg, le 29 août 2010.
- Entretien et échanges de courriels avec Mme Obin, responsable bénévole de la bibliothèque du cercle de Lille le 25 octobre 2010.
- Entretiens et échanges de courriels avec Mme Pupunat, bibliothécaire responsable de la bibliothèque du cercle de Lyon les 5 mai, 16 juin, 10 septembre, 18 octobre et 8 décembre 2010.

Rencontres, entretiens par téléphone et courriels avec les acteurs du Service Historique de la Défense :

- Entretiens et échanges (téléphone et courriels) avec Jean-Philippe Lamy, les 12 et 27 avril, 21 mai, 4 et 22 juin, 13 septembre, 18 octobre, 2 et 13 décembre 2010.
- Rencontre et échanges (téléphone et courriels) avec Yann Domenech de Selles, directeur du Musée des troupes de montagnes et responsable de la bibliothèque des cercles de Grenoble et Briançon, le 28 août 2010.
- Entretien et courriels avec Martin Barros, chef de la section Terre de la division Bibliothèque du Service historique de la Défense, les 4 juin, 10 septembre, 15 et 18 novembre 2010.
- Entretien avec Marie-Anne Corvisier de Villèle, conservatrice en chef au Service historique de la Défense, le 5 novembre 2010.
- Rencontre avec M. Fonck, conservateur au Service historique de la Défense, le 13 septembre 2010.
- Journée « rencontre des bibliothécaires du ministère de la Défense » le 13 décembre 2010.

Rencontres, entretiens par téléphone et courriels avec les acteurs du monde des bibliothèques :

- Entretien avec M. Jocteur-Montrozier, conservateur général, responsable des imprimés à la BmL, le 15 octobre 2010.
- Échanges de courriels avec M. Lamblin, conservateur général, directeur de la bibliothèque Marceline Desbordes-Valmore, Douai.
- Intervention de M. Dhermy, coordinateur scientifique de Gallica, BnF, 13 décembre 2010.

Annexe 2 : Chronologie des bibliothèques de cercle

- **16 novembre 1777** : Décision du maréchal de Broglie : certains cafés sont réservés aux sous-officiers et deviennent des « cafés militaires ».
- **1 juillet 1788** : Ordonnance royale recommandant la création de salles d'assemblées d'officiers pour les inciter à désertier les cafés.
- **1822** : Ordonnance impériale portant sur la création de bibliothèques militaires
- **30 octobre 1839** : Décision ministérielle établissant des bibliothèques nautiques à bord de tous les bâtiments de guerre (bibliothèques à Brest, Toulon, Rochefort, Cherbourg, Lorient, les Forges de la Chaussade, la Fonderie d'Indret, l'École d'artillerie de Toulon et dans les colonies de Guadeloupe, Martinique, Guyane, Sénégal, Bourbon et Pondichéry).
- **Décembre 1842** : Bugeaud décide de la création de 16 bibliothèques pour postes militaires en Algérie (Bône, Constantine, Oran, Mascara, Philippeville).
- **10 décembre 1860** : « Une décision impériale du 10 décembre 1860 a autorisé l'installation de bibliothèques militaires dans les principales villes de garnison. Elles sont annexées aux bibliothèques publiques là où il en existe. En exécution de cette décision, des bibliothèques militaires ont été instituées à Lyon, Lille, Strasbourg, Metz, Besançon, Alger, ainsi qu'aux camps de Chalons et de Sathonay. »
- **1862** : Exposé de la situation de l'Empire : mention de la création de bibliothèques de garnison dans les principales villes.
- **30 novembre 1871** : une commission composée du lieutenant Saget, chef du deuxième bureau de l'état-major, du chef d'escadron Fix et du capitaine Miox, est désignée pour fixer les règles de fonctionnement : un lieu de réunion en dehors des murs de la caserne avec des livres d'étude et des instruments de travail ; lieu de rencontres et de discussions ; devient ensuite la Réunion de Paris rue de Bellechasse à Paris soit le tout premier cercle.
- **1 juin 1872** : Instruction provisoire portant sur l'organisation des bibliothèques de garnison. Etablies dans les principales villes de garnison pour servir de centres d'études et de réunion aux officiers, elles sont organisées aux frais du département de la guerre qui pourvoit également à leur entretien ; les livres sont soit reçus en don soit achetés par la commission de la bibliothèque de Paris et expédiés par elle.
- **1er octobre 1873** : Circulaire ministérielle organisant les **cercles militaires** dénommés par la circulaire du 24 mars 1871 « Réunions des officiers ».
- **1 juillet 1879** : Circulaire relative aux bibliothèques militaires.
- **24 septembre 1884** : Un inventaire doit être fourni chaque année par les bibliothèques de garnison.
- **15 décembre 1885** : abrogation de la circulaire du 1 mars 1880 portant sur les subventions accordées aux bibliothèques militaires.
- **12 juillet 1886** : Décret édictant que dans les places où les cercles ont été créés, les bibliothèques de garnison ont été rattachées à ces cercles ; une retenue est alors exercée sur la solde des officiers pour les cercles et bibliothèques militaires.
- **7 mars 1889** : Instruction ministérielle sur l'organisation des bibliothèques d'officiers. Les services de l'organisation des bibliothèques de garnison ou bibliothèques d'officiers relève de l'attribution de la section historique de l'État-major de l'armée alors que les bibliothèques de cercle ou de lieux de réunion qui sont souvent le complément des bibliothèques d'officiers, relèvent elles du ministère, section des œuvres militaires.
- **7 mars 1899** : Instruction sur l'organisation des bibliothèques militaires. Extrait du Journal militaire 1er sem. 1899, n° 10, 1899.
- **19 avril 1902** : Circulaire due au général André sur l'instauration dans les casernes de salles de lecture et de récréation ;
- **13 août 1904** : Instruction portant sur les modalités d'organisation de ces salles.
- **19 octobre 1939** : Décret portant organisation des cercles d'officiers, de sous-officiers et de soldats : (JO 23-10-1939 p. 12582).

Art. 1er et 13 - Abrogation du décret du 12 juillet 1886 portant organisation des cercles et bibliothèques militaires, du décret du 12 juillet 1886 relatif à la retenue à exercer sur la solde des officiers pour les cercles et les bibliothèques et du décret du 5 février 1887 portant organisation définitive du cercle National des armées de terre et de mer)

- **2 décembre 1944** : Instruction adressée aux commandants des régions militaires par le directeur des Archives de France.
- **1942** : Accord tripartite entre secrétaire d'État à la guerre, le ministre de l'Éducation nationale et le commandant des forces militaires allemandes en France.
- **24 mai 1965** : Réglementation propre aux cercles d'officiers : Instruction 01250/19/INT qui permet d'intégrer la bibliothèque de garnison dans les activités du cercle.
- **29 juillet 1981** : Décret n° 81-732 portant organisation et fonctionnement des cercles et des foyers dans les armées ; abrogation des textes suivants :
 - o *art. 2 à 12 du décret du 19 octobre 1939*
 - o *art. 2 à 20 du décret du 20 janvier 1940*
 - o *décret n° 52-790 du 5 juillet 1952 portant organisation provisoire des cercles d'officiers, de sous-officiers et des foyers de l'armée de l'air*
 - o *décret n° 54-1045 du 19 octobre 1954 portant organisation des cercles d'officiers et de sous-officiers et des foyers de l'armée de terre dans les territoires d'outre-mer*
 - o *décret n° 55-797 du 13 juin 1955 relatif au régime des cotisations dans les cercles d'officiers des armées de terre, de mer et de l'air)*
- **19 décembre 2007** : Décret n° 2007-1794 modifiant le décret n° 81-732 du 29 juillet 1981 portant organisation et fonctionnement des cercles et des foyers dans les armées. (NOR [DEFD0772096D](#) - JO du 21/12/200, textes : 0296)

Annexe 3 : Instruction provisoire sur l'organisation des bibliothèques de garnison- 1872

INSTRUCTION PROVISOIRE SUR L'ORGANISATION DES BIBLIOTHÈQUES DE GARNISON.

TITRE PREMIER.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

ARTICLE PREMIER.

Principes des bibliothèques de garnison.

1. — Les bibliothèques de garnison doivent devenir des centres de réunion et d'étude pour les officiers. Organisées d'une manière permanente et commode, ouvertes pendant la journée et pendant la soirée, elles pourront recevoir des livres en grand nombre, posséder des ouvrages volumineux ou de prix, être beaucoup mieux pourvues que les bibliothèques régimentaires, qui ont à supporter tous les frais et les inconvénients des transports et qui sont difficiles à installer convenablement.
2. — Les bibliothèques régimentaires seront, comme par le passé, laissées à l'entière initiative des officiers; toutefois, comme il importe de les encourager, le Ministre se réserve de venir à leur aide dans certains cas exceptionnels.
3. — Dès à présent il sera créé un certain nombre de bibliothèques de garnison, aux frais du département de la Guerre. (Voir le titre VI.)
4. — Le nombre en sera restreint pour le moment, à cause de la petite quantité des livres disponibles. D'ailleurs le système de prêt qui sera exposé plus loin permettra de mettre les ressources de chaque bibliothèque à la portée d'un très-grand nombre d'officiers.
5. — Les bibliothèques de garnison seront dans les attributions du 2^e bureau de l'État-Major général du Ministre.

ART. 2.

Classement des bibliothèques de garnison.

6. — Les bibliothèques de garnison seront classées comme il suit:
 1. Le magasin central des bibliothèques au ministère de la Guerre. Ce magasin aura pour objet d'alimenter les bibliothèques principales.

Annexe 4 : Instruction n° 1832

Extrait du BOC/PP – 18 juin 2001 – N° 25.

INSTRUCTION N° 1832/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 relative à l'organisation et au fonctionnement des cercles de l'armée de terre (11 avril 2001)

3.2.3.2. Bibliothèque.

Les cercles peuvent comporter une bibliothèque. Si tel est le cas, mention de son existence doit figurer sur le procès-verbal de création du cercle; ceci implique qu'une bibliothèque ne peut être supprimée sans une modification de ce procès-verbal (10). L'activité de la bibliothèque doit être orientée par le conseil d'administration du cercle de manière à satisfaire trois objectifs : l'information, l'enrichissement culturel et la détente des usagers. L'organisation et le fonctionnement de la bibliothèque font l'objet de l'annexe II, appendice 5. Lorsqu'un cercle est doté d'une bibliothèque, l'existence d'une commission de la bibliothèque, dont les membres sont désignés par le conseil d'administration, est obligatoire. Le contrôle de fonctionnement et la surveillance administrative des bibliothèques de cercle s'effectuent dans les mêmes conditions que ceux des autres activités du cercle. Toutefois, le chef du service historique de l'armée de terre est inspecteur technique de leurs fonds historiques.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

DES BIBLIOTHEQUES DE CERCLES DE L'ARMEE DE TERRE.

Les bibliothèques de cercles doivent être conçues et organisées pour permettre l'information et la détente des usagers et pour favoriser leur enrichissement culturel. Mais conjointement, elles constituent une part importante du patrimoine historique et culturel de l'armée de terre dont il importe d'assurer la conservation. La présente annexe répond donc à un double objectif :

- l'organisation et le fonctionnement de ces bibliothèques ;
- la conservation et la sauvegarde du patrimoine qu'elles représentent, notamment lorsqu'elles disposent de fonds historiques [ouvrages anciens autres que ceux de littérature courante].

1. ORGANISATION.

1.1. Locaux et mobilier.

Des bibliothèques peuvent être créées dans les cercles ; elles sont installées dans les bâtiments du domaine militaire. Leur mobilier est fourni par l'Etat.

1.2. Personnel.

Les bibliothèques de cercles disposent de personnels dont un bibliothécaire permanent ou intermittent, le plus souvent bénévole. Le conseil d'administration du cercle décide, en fonction des ressources :

- de l'effectif en personnel affecté à la bibliothèque ;
- s'il recourt à l'embauchage de personnel civil n'appartenant pas à l'Etat ; dans ce cas, sa rémunération est prélevée sur les ressources de l'organisme. Le bibliothécaire, responsable permanent du fonctionnement de la bibliothèque, doit veiller à la satisfaction des besoins exprimés par les usagers comme au renouvellement et à la conservation des ouvrages dont il a la charge. A ce titre, lui incombent notamment :
- la mise à jour des catalogues spécifiques à la bibliothèque
- la documentation sur les publications nouvelles dont il propose l'acquisition à la commission de bibliothèque.

1.3. Membres des bibliothèques de cercles.

Les membres du cercle peuvent bénéficier de l'activité «bibliothèque». Le conseil d'administration décide, sur proposition de la commission de bibliothèque, de l'opportunité d'une cotisation et en fixe le taux

2. BUDGET DES BIBLIOTHEQUES.

2.1. Ressources.

Les ressources de la bibliothèque proviennent essentiellement :

- des prestations acquittées par ses membres ;
- des dotations accordées à partir des bénéfices dégagés des autres activités ;
- des dons et legs régulièrement acceptés ;
- éventuellement, de dotations d'ouvrages effectuées sur crédits budgétaires et de la vente d'ouvrages déclassés ou de la récupération de fonds d'organismes dissous. Les ressources peuvent également provenir des imputations prononcées par le conseil d'administration en cas de perte d'ouvrages

2.2. Dépenses.

Certaines dépenses peuvent demeurer à la charge de la bibliothèque; celles concernant :

- les achats de certains matériels spécifiques de fonctionnement (informatique pédagogique,...) ;

- les dépenses d'entretien ou de conservation des ouvrages ;
- les réalisations d'ouvrages, de publications périodiques, de logiciels, ou d'autres documents engagées par ses soins ;
- le coût du personnel embauché ou les frais dûment établis auxquels s'expose un bibliothécaire bénévole.

3. FONCTIONNEMENT.

3.1. La commission de bibliothèque.

Sous la responsabilité du conseil d'administration du cercle, qui en désigne le président et les membres, la commission veille au fonctionnement régulier de la bibliothèque, et notamment :

- élabore le règlement particulier de la bibliothèque ;
- établit le budget et en contrôle l'exécution ;
- fait assurer par le bibliothécaire les recensements périodiques d'ouvrages et de matériels, l'enregistrement des acquisitions nouvelles ou des radiations consécutives aux pertes, cessions ou réforme d'ouvrages
- étudie toutes propositions formulées par le bibliothécaire et les usagers. La commission de bibliothèque se réunit sur convocation de son président au moins deux fois par an.

3.2. Gestion des ouvrages.

3.2.1. Constitution du fonds documentaire.

Le fonds documentaire des bibliothèques de cercles peut être composé :

- d'imprimés (ouvrages et publications périodiques) ;
- de documents utilisant divers supports disques, cassettes, microfiches, etc.

Ces ouvrages peuvent être achetés sur le budget de la bibliothèque (ou sur celui d'autres activités du cercle), mais peuvent également provenir :

- d'attributions du service de l'action sociale des armées, de l'état-major de l'armée de terre ou du service historique de l'armée de terre ;
- de cessions d'autres bibliothèques ;
- de versements de bibliothèques dissoutes ;
- de dons et legs régulièrement acceptés.

3.4.2. Réforme.

Elle est proposée par la commission de bibliothèque et décidée par le conseil d'administration du cercle. Le service historique de l'armée de terre décide de la destination de ces ouvrages dès réception du procès-verbal de réforme.

3.4.3. Cession.

Elle est prononcée par le service historique de l'armée de terre sur proposition du conseil d'administration du cercle, selon qu'il s'agit d'ouvrages en excédent des besoins (par suite de cessation de l'activité bibliothèque ou pour tout autre motif) ou bien de cessation d'activité ou de dissolution d'un cercle doté d'une bibliothèque. Le service historique de l'armée de terre se prononce sur la base d'un inventaire indiquant notamment :

- le titre et les noms de l'auteur et de l'éditeur ;
- le lieu et la date d'édition ;
- l'état de conservation ;
- la dévolution proposée.

Les cessions peuvent se faire à d'autres bibliothèques de l'armée de terre, au service historique de l'armée de terre, ou à des parties prenantes étrangères au département de la défense. Dans ce dernier cas, elles peuvent être réalisées à titre onéreux. Les transports entre garnisons sont effectués à l'initiative des autorités locales ou régionales. A défaut de moyens de transports routiers militaires, ces transports sont assurés à l'aide des moyens commerciaux et les frais correspondants sont imputés au chapitre «Transport. Forces terrestres.» - dépenses centralisées de soutien assurées par la direction centrale de l'armée de terre.

3.5. Inventaire.

Les ouvrages des bibliothèques de cercles sont suivis en documents comptables. Le règlement de la bibliothèque fixe la périodicité de production de cet inventaire qui n'est adressé au service historique de l'armée de terre qu'à l'occasion de projets de cession.

4. CONTROLE, SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE ET INSPECTION.

Les bibliothèques de cercles sont soumises :

- comme toutes les activités des cercles, aux vérifications internes du conseil d'administration, du directeur et du gérant de l'organisme, ainsi qu'à la vérification des comptes du commissariat de l'armée de terre ;
- comme l'ensemble des bibliothèques de l'armée de terre, à l'inspection technique du chef du service historique de l'armée de terre. La responsabilité du président et des membres de la commission de bibliothèque peut être engagée dans les mêmes conditions que celle du président et des membres du conseil d'administration.

Annexe 5 : Code de la défense : dispositions générales (version en vigueur au 21 septembre 2010)

[Article R3412-1](#)

Les cercles et les foyers dans les armées, établissements publics à caractère administratif à vocation sociale et culturelle, procurent aux militaires membres de droit et aux membres adhérents des possibilités de relations, d'entraide, d'information et de loisirs. Ils peuvent également dispenser certaines prestations pour faciliter l'accomplissement du service des cadres et accroître le bien-être des militaires du rang et, sur décision du conseil d'administration, apporter un concours aux manifestations organisées à l'initiative des associations agréées d'anciens combattants. Ils n'ont pas de but lucratif. Ces établissements publics sont placés sous la tutelle du ministre de la défense.

[Article R3412-2](#)

Les cercles ont pour objet de créer et d'organiser les activités sociales et culturelles au profit d'officiers, de sous-officiers ou d'officiers mariniers, éventuellement de militaires du rang dans les conditions définies à l'article R. 3412-5, et de leurs familles. A ce titre, ils peuvent comprendre, notamment, des salles d'étude ou de réunion, une bibliothèque et des installations sportives et ils peuvent assurer des prestations d'hébergement, de restauration et de consommation. Ils peuvent disposer d'un comptoir de vente permettant aux usagers de se procurer divers articles et effets d'usage personnel.

En ligne < <http://droit-finances.commentcamarche.net/legifrance/50-code-de-la-defense/486340/dispositions-generales> > consulté le 20 septembre 2010.

Annexe 6 : Liste des bibliothèques de garnison au 1^{er} aout 1939

METROPOLE

Région paris : Coulommiers, Courbevoie, Fontainebleau, Le Bouchet, Melun, Paris (cercle militaire de Saint-Augustin), Provins, Versailles

1^{ère} région : Arras, Avesnes, Calais, Cambrai, Douai, Dunkerque, Lille, Maubeuge, Le Quesnoy, Saint-Omer, Valenciennes ;

2^{ème} région : Amiens, Beauvais, Compiègne, La Fère, Givet, Laon, Mézières, Senlis, Camp de Sissonne, Soissons ;

3^{ème} région : Caen, Cherbourg, Evreux, Le Havre, Rouen, Saint-Lô, Vernon ;

4^{ème} région : Alençon, Camp d'Auvours, Chartres, Châteaudun, Camp de Coëtquidan, Dinan, Dreux, Laval, Mamers, Le Mans, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Malo ;

5^{ème} région : Camp d'Avord, Blois, Bourges, Cosne-sur-Loire, Montargis, Nevers, Orléans, Salbris ;

6^{ème} région : Camp d'Angevilliers, camp de Ban Saint-Jean, Bar le duc, Camp de Bockange, Camp de Boulay, Camp de Cattenom, Commercy, Camp de Doncourt, Camp d'Élzange, Camp d'Errouville, Longuyon, Metz, Camp de Morfontaine, Camp de Teting, Thionville, Camp de Veckring, Camp de Zimming ;

7^{ème} région : Belfort, Besançon, Chaumont, Colmar, Dole, Giromagny, Langres, Lons le Saunier, Lure, Mulhouse, Neuf-Brisach, Camp du Valhadon, Vesoul ;

8^{ème} région : Autun, Auxerre, Auxonne, Chalon sur Saône, Dijon, Macon, Camp de Mailly, Sens, Troyes ;

9^{ème} région : Angers, Angoulême, Bergerac, Brive, Châteauroux, Châtellerault, Cholet, Limoges, Neuvy-Pailloux, Périgueux, Poitiers, Camp du Ruchard, Saint-Maixent, Tours ;

10^{ème} région : Bitche-camp, Bitche-ville, Camp de Drachenbronn, Épinal, Gérardmer, Rambervilliers, Haguenau, Langesoutzbach, Mutzig, Camp d'Oberhoffen, Remiremont, Saint-Dié, Saverne, Sélestat, Strasbourg, Wissembourg ;

11^{ème} région : Brest, Fontenay le Comte, Guingamp, Landernau, Lorient, Camp de Meugon, Nantes, Quimper, La Roche-sur-Yon, Vannes ;

12^{ème} région : Chalons sur Marne, Montmédy, Camp de Mourmelon, Reims, Sainte-Menehould, Sedan, Stenay, Camp de Suippes, Verdun ;

13^{ème} région : Camp de Bourg-Lastic, Clermont-Ferrand, Camp de la Courtine, Guéret, Issoire, Montluçon, moulins, Le Puy, Riom, Roanne, Saint-Étienne, Tulle ;

14^{ème} région : Albertville, Annecy, Barcelonnette, Belley, Bourg, Bourg Saint-Maurice, Briançon, Chambéry, Embrun, Gap, Grenoble, Jausiers, Lyon, Modane, Montélimar, Camp de Sathonay, Camp de Valbonne, Valence, Vienne ;

15^{ème} région : Aix, Ajaccio, Antibes, Ardes, Avignon, Bastia, Bonifacio, Camp de Carpiagne, Corte, Draguignan, Fréjus, Marseille, Grasse, Menton, Nice, Nîmes, Orange, Privas, Sospel, Tarascon, Toulon, Villefranche sur mer ;

16^{ème} région : Albi, Béziers, Carcassonne, Castelnaudary, Castres, Camp du Larzac, Lunel, Montpellier ; Narbonne, Perpignan, Rodez, Sète ;

17^{ème} région : Agen, Auch, Cahors, Castelsarrasin, Camp du Caylus, Montauban, Pamiers, Toulouse ;

18^{ème} région : Bayonne, Bordeaux, Libourne, Marennes, Mont de Marsan, Pau, Rochefort, La Rochelle, Camp de Souge, Tarbes ;

20^{ème} région : Leyviller, Lixing les Saint- Avold, Lunéville, Morhange, Nancy, Puttelange, Rorbach, Saint-Avold, Saint-Jean de Rorbach, Saint-Nicolas du port, Sarralbe, Sarrebourg, Sarreguemines, Toul ;

TOTAL POUR METROPOLE= 244 bibliothèques de garnison en 1939

MAGHREB : 87

ALGERIE :

- Alger, Aumale, Blida, Boghar, ChercHELL, Dellys, Fort National, Kolea, Maison Carrée, Medea, Miliana, Orleansville, Tenes, Tienet el haad, Tizi-Ouzou ;
- pour le département d'Oran : Redaou, Le Kreider, Marnia, Mascara, Mostagadem, Nemours, Oran, Saida, Sebdou, Sidi bel Abbes, Tiaret, Tlemce ;
- pour le département de Constantine : Batna, Biskra, Bône, Bougie, la clle, Constantine, Djidjelli, Guelma, Philippeville, Setif, Souk Ahras, Tebessa ;
- pour le département d'Ain-Sefra : Adrar, Ain Sefra, Colomb Bechar, Geryville, Mecheria, Tabelbala, Tindof ;
- pour le département de Ghardai : Djelfa, Ghardia, Lachouat ;
- pour le département oasis : Fort Polignac, In Salah, Ouargla ;

TUNISIE : Ben Gardane, Bizerte, Camp Serviere, Gabes, Gafsa, La Goulette, Qairouan, Le Kef, Sfax, Sousse, Tatahouine, Tunis, Zarzis, Medenine ;

MAROC : Agadir, Bou Nizer Zoumi, Boured, Casba, El Hajeb, Erfoud, Fes, Kasba Tadla, Khenifra, Ksar es souk, Marrakech, Mazagran, Mesknes, Mdlet, Ouarzazate, Oujda, Port Lyautey, Rabat, Rhafsai, Taza ;

ARMEE DU LEVANT : 13

Alep, Baalbeck, Beyrouth, Damas, Deir Ez Zor, Derik, Hama, Kameghlie, Palmyre, Salkhad, Soueida, Tripoli, Lattaguie ;

ASIE : 23

INDOCHINE : Bac Ninh, Ban Me Thuot, Cao Bang, Cap saint Jacques, Dap Cau, Hagiang, Haiphong, Hanoi, Hue, Lai Chau, Langson, lao kay, nan din, Phnom Penh, Phong Saly, Saigon, Thudaumot, Tong, Tuyen Quang, Vietri, Vinh, Yen Bay ;

CHINE : Tien Tsin ;

AFRIQUE : 22

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANCAISE: Abidjan, Atar, Dakar, Kati, Kindia, Ouagadougou, Ouidah, Rufisque, Saint-Louis, Thies, Tombouctou, Yaounde, Einder ;

AFRIQUE EQUATORIALE : Banghi, Brazzaville, Fort Lamy, Libreville;

AFRIQUE ORIENTALE FRANCAISE : Diego Suarez, Tamatave, Tananarive, Fianarantsoa, Mahunga ;

ANTILLES : Fort de France ;

PACIFIQUE : Nouméa ;

TOTAL CERCLES COLONIES= 147

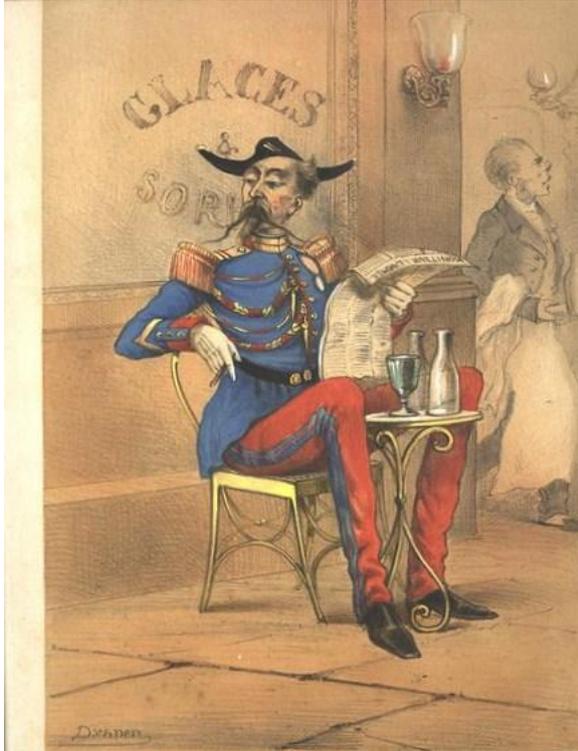
TOTAL CERCLES (métropole + colonies)=244+147=391

Bibliothèques de cercle d'officiers de garnison en 1986 :

Amiens, Angers, Bitche, Bordeaux, Carpiagne, Chalons-sur-Marne, Clermont, Colmar, Dieuze, Dijon, Épinal, Haguenau, Lille, Lunéville, Lyon, Marseille, Metz, Montargis, Morhange, Mulhouse, Mutzig, Nancy, Nevers, Nîmes, Paris, Rennes, Saint-Maixent, Saumur, Strasbourg, Tours, La Valbonne, Verdun, Versailles, Baden-Baden, Berlin, Fribourg, Offenbourg, Rastatt, Saarburg, Trèves, Wittlich.

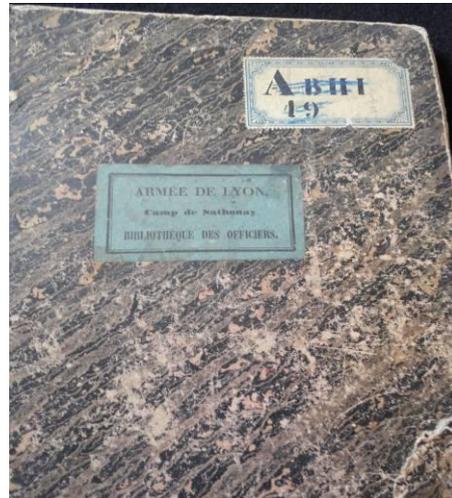
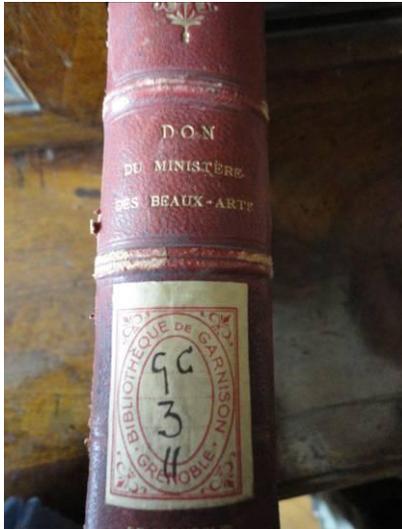
Soit **41 bibliothèques**

Annexe 7 : Caricature de Draner



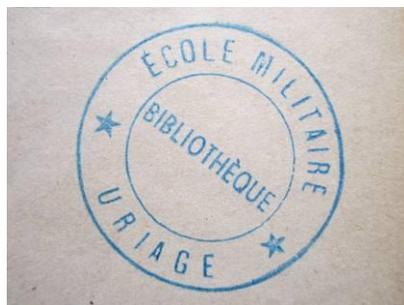
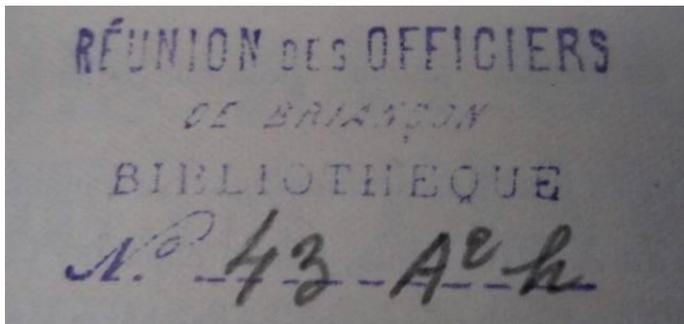
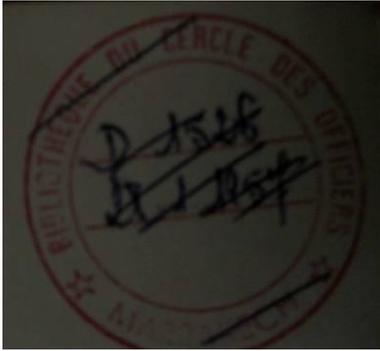
« Cent Garde », caricature de Draner parue en 1862 dans le *Charivari*

Annexe 8 : Timbres, étiquettes, ex-dono...de la bibliothèque de Briançon



A S. E. M. le Maréchal
 Comte de Castellane
 Commandant le 4^{me} Corps d'Armée
 Hommage respectueux de son très humble
 et obéissant serviteur,
 Clément
 Chef d'escadron à l'état major, à l'état M. G.
 du 3^e corps d'Armée.
 Donné à la Bibliothèque
 du Camp de Sathonay
 par le dépôt le 3^e octobre 1860
 L. M. de Castellane

Donné par S. M. l'Empereur
 Napoléon III



Annexe 9 : Liste des monographies proposées à la bibliothèque du cercle de Briançon

Classiques : Aristophane, Cicéron (1812 : *Tusculanes*, 1850 : *Traité des devoirs*) ; Quinte Curce ; Homère (1874) ; Hérodote (1864) ; Flavius Joseph ; Plutarque (1862) ; Salluste ; Xénophon (1872) ; la chanson de Roland.

Bossuet, Boileau (1875 : œuvres complètes) ; La Bruyère, Machiavel ; Marmontel ; Madame de Sévigné (1863) ; Montaigne (1876) ; Montesquieu (1873 : œuvres complètes) ; Pascal (1858) ; Abbé Prévost ; Rétif de la Bretonne ; J.J Rousseau (1829, 1872, 1897 : œuvres complètes) ; Sainte-Beuve (1841-1885 : *Causeries du lundi* et *Nouveaux lundi, Critiques et portraits littéraires* ; une quarantaine de volumes) ; Saint-Simon ; Tallemant des Réaux ; Voltaire (1825-1893 : œuvres complètes).

Théâtre : Tristan Bernard (1901-1908) ; Emile Augier ; Corneille (théâtre complet) ; Courteline ; Pierre Frondaie ; Eugène Labiche ; Marivaux (1870) ; Molière (1877-1883 : œuvres complètes) ; Racine (1820 : œuvres complètes) ; Edmond Rostand ; Victorien Sardou ; Schiller (1866) ; Shakespeare (1811-1865) ;

Poésie : André Chénier (1888) ; François Coppée ; Théophile Gautier (1890) ; Henri Heine (1874-1884) ; Stéphane Mallarmé (1901) ; Frédéric Mistral ; Edmond Lepelletier ; Sully Prudhomme ; Rainer-Maria Rilke ; Villiers de l'Isle d'Adam ; Milton ;

Histoire, Géographie, religion : Augustin-Thierry ; Brunetière, P-L Courier ; Daniel-Rops ; Théodore de Banville ; Frantz Funck-Brentano ; Guizot ; Ernest Lavisse ; Lenôtre ; Malte-Brun ; Henri Martin ; Jules Michelet ; Théodore Mommsen (1864-1872) ; Proudhon (1861-1863) ; Edgar Quinet ; Elisée Reclus ; Ernest Renan (1877-1921) ; Camille Rousset ; Alfred Sauvy ; Jules Simon ; Albert Sorel ; H. Taine (1864-1904) ; A. Thiers ; Vidal de La Blache ; Viollet-Le-Duc ;

Politique : Odilon Barrot ; Maurice Barrès (toutes les œuvres entre 1895 et 1929) ; Brasillach (1935), Bourdeau (1904 : *Le socialisme allemand et le nihilisme*) ; Georges Clémenceau ; Benito Mussolini (*Mon journal de guerre, 1915-1917*) ; Prince Napoléon ; Maréchal Pétain (1941) ; Raymond Poincaré ; Théodore Roosevelt (1903-1904) ; André Tardieu.

Littérature : Edmond About ; Paul Adam ; Barbey d'Aureville (1889) ; René Bazin (1894-1921), Pierre Benoit (1918-1949) ; Henry Bordeaux ; René de Chateaubriand (œuvres complètes 1842 et 1843) ; René de Boylesve ; Jean Cocteau (1935) ; Benjamin Constant ; Joseph Conrad (1932) ; Gabriele d'Annunzio (1898) ; Alphonse Daudet (1881-1911) ; Honoré de Balzac (1874 : *La comédie humaine* et autres œuvres) ; Jules Claretie ; Charles Dickens (1864-1876) ; Roland Dorgelès ; Drieu la Rochelle (1937 : *Rêveuse bourgeoise*) ; Edouard Drumont (1886-1892 dont *La France juive devant l'opinion*) ; Alexandre Dumas (1846-1892) ; Gustave Flaubert (1897 : Bouvard et Pécuchet) ; Anatole France (une dizaine de titres) ; Maurice Genevoix ; André Gide (*Le retour du Tchad*) ; Jean Giraudoux (1942 : *Le film de la duchesse de Langeais*) ; Goethe (1890) ; Henry Gréville ; Ernest Hemingway ; Victor Hugo (60 volumes dont œuvres complètes : 1845-1880) ; J.K Huysmans ; Washington Irving (1846) ; Alphonse Karr ; Joseph Kessel ; Rudyard Kipling ; Maurice Leblanc ; Pierre Loti (1890-1925) ; Pierre Louys ; Pierre Mac Orlan ; André Malraux (1933 : *La condition humaine*) ; Roger Martin du Gard ; François Mauriac ; André Maurois ; Prosper Mérimée ; Octave Mirbeau ; Poe ; Marcel Prévost ; E.M Remarque ; Jules Renard ; Romain Rolland ; Jules Romain ; George Sand (1836-1889) ; Walter Scott (120 volumes dont la plupart avec ex-dono manuscrits) ; Georges Simenon (1931) ; Soljénitsyne (1975) ; Stendhal ; Jérôme Tharaud ; André Theuriot ; Léon Tolstoï ; Henri Troyat ; Roger Vercelet ; Jules Verne ; Pierre Véron ; Willy ; Stephan Zweig ; Emile Zola (1893-1901) ;

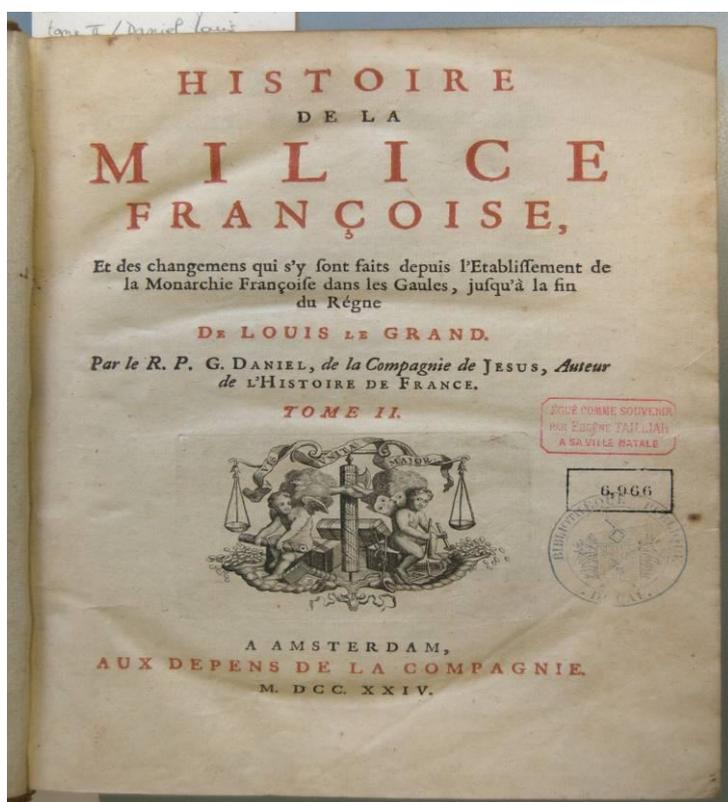
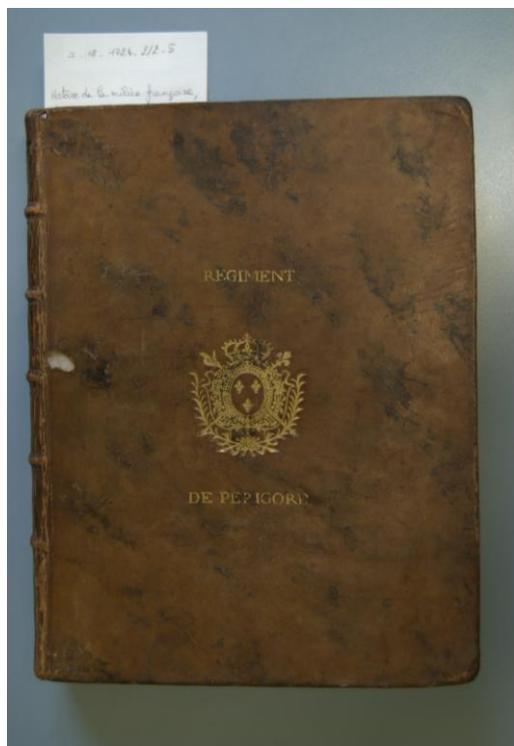
Romans populaires : Pearl Buck (1934), Gabriel Chevallier (*Clochemerle*) ; Maurice Donnay ; Erckmann-Chatrion ; Octave Feuillet ; Gyp ; Louis Hémon ; Abel Hermant (une vingtaine de volumes), Henri Lavedan ; Hugues Leroux ; Gaston Leroux ; Hector Malot ; Paul Marguerite ; Somerset Maugham ; Henry Meilhac ; Marguerite Mitchell ; Maurice Montégut ; Edouard Pailleron ; Joseph Peyré ; Émile Pouillon ; Georges Pradel ; Prévost (signes de pistes : *club des "Culottés"*, suivi de *La galipote de Comberousse*) ; Marcel Prévost ; Gabrielle Réval ; et un ouvrage d'Eugène Morel (1895 : *La rouille du sabre*) ; Séverine ; Slaughter ; Eugène Sue.

Annexe 10 : Liste des périodiques présents à la bibliothèque du cercle de Briançon :

- Le spectateur militaire* : 3 n^{os} 1908, 3n^{os} 1909
- La revue universelle* : 3 n^{os} en 1936
- La revue scientifique du bureau des revues ou revue rose* : 1883/1893
- La Revue politique* : 1872/1896
- La revue militaire générale* : 1910/1964 (quelques n^{os} seulement)
- La revue illustrée* (quelques n^{os} seulement)
- L'année scientifique et industrielle* : 1857-1893
- Le magasin pittoresque* : 1872-1874
- Journal pour tous* : 1861-1862
- Le journal des Goncourt* : 1888-1896
- La revue historique des armées* : 1979/1988
- La revue du génie militaire* : de 1902 à 1938
- L'illustration théâtrale* : 1905-1913
- Revue des questions de défense* : 1939
- Revue des deux-mondes* : 1879/1945
- La revue de Paris* : 1898/1937
- La revue des revues* : 1898-1899
- Le tour du monde : nouveau journal des voyages* : 1874-1892
- La nature : revue des sciences et de leurs applications aux arts et à l'industrie* : 1881-1896
- Mémorial de l'officier du génie ou recueil de mémoires, expériences, observations et procédés généraux propres à perfectionner la fortification et les constructions militaires* : 1872-1892
- La revue de France* : 1934/1939
- La revue de défense Nationale* : 1940/1969
- La revue de cavalerie* : 1894/1910
- Revue bleue* : 1884/1894
- La revue de L'art* : uniquement 1894
- La nouvelle revue* : 1889/1954 (1 seul n^o en 1954)
- Journal des sciences militaires : revue militaire française* : 1879/1909
- L'illustration* : 1901-1913
- Bulletin d'information et de documentation du Haut-Commissariat de la république Française en Autriche* : 1 seul n^o
- France : la revue de l'union française* : 1947
- Les Dossiers de l'histoire* : 1 n^o
- Défense Nationale* : 1981/1982
- Décorations* : 1933
- Bulletin du centenaire de Saint Bernard* : 1890
- La montagne* : 1905-1928
- Armées d'aujourd'hui* : 1982
- Ado 65* : 1965
- Société d'Etudes des Hautes-Alpes* : 1981/86
- Service des poudres et salpêtres* : 1890/95
- Section historique de l'état-major de l'armée* : 1900/1909
- Secrétariat d'Etat à la défense* : 1944 (1 n^o)
- France : la revue de l'union française* : (1 n^o)
- Bulletin des officiers de terre et de mer* : 1880-1882

Annexe 11 : L'Histoire de la milice française...

L'Histoire de la milice française et des changemens qui s'y sont faits depuis l'établissement de la Monarchie Française dans les Gaules, jusqu'à la fin du Règne de Louis le Grand.



Clichés réalisés par et avec l'aimable autorisation de M. Lamblin, conservateur de la bibliothèque municipale de Douai.

Annexe 12 : Courrier du général Bugeaud en septembre 1842.

Les bibliothèques militaires dont M. le Ministre de la Guerre a fait don aux places et camps, venant d'arriver, vous recevrez très-prochainement, en une caisse marquée des lettres A. C. N. 162. Cette collection destinée à la garnison de Mascara.

Je vous envoie dès-à-présent le catalogue des volumes dont elle se compose. Déjà des ordres ont été donnés depuis quelque temps par le Commandant Supérieur du Génie, pour approprier un local où la bibliothèque sera établie. Vous aurez à désigner un Officier, pour demeurer chargé d'une manière permanente de la conservation de ces livres et de la rentrée de ces livres.

sponge légèrement imprégnée d'eau.
Je vous recommande de tenir la main à l'exécution de ces diverses prescriptions.

Recevez, Général, l'assurance de mon attachement.

Le Lieutenant Général Gouverneur Général
Bugeaud

Service historique de la Défense, cartons Bibliothèques coloniales: 1H81et 1H86, Oran, Constantine, Alger.

Annexe 13 : Courrier adressé au ministre de la Guerre par le général Hirschauer, gouverneur militaire de Strasbourg.

COMMANDEMENT SUPERIEUR
DU TERRITOIRE D'ALSACE

Le 9 Juin 1919

Etat-Major

4^e Bureau

N° 368 4/4

Hirschauer
Le Général HIRSCHAUER,
Gouverneur Militaire de Strasbourg,
Commandant Supérieur du Territoire d'Alsace;

à M. le Ministre de la Guerre.



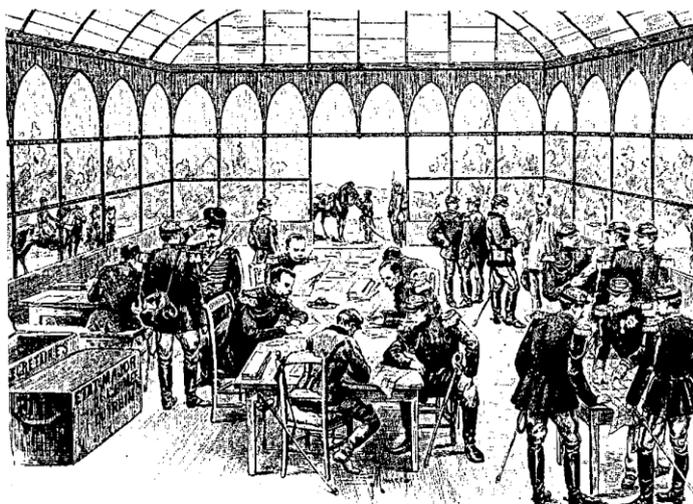
permettez-moi de vous proposer de constituer la bibliothèque de la Réunion des Officiers de Strasbourg, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien lui faire parvenir un lot de livres susceptibles de constituer un fonds de bibliothèque.

Le fond livre par les Allemands ne comprend que des livres allemands.



Cartons Archives et Bibliothèques : OCCUPATION/1940/1944/110/111/112

Annexe 14 : La réunion des officiers



La Réunion des Officiers : fin du XIX ème siècle/

Gravure tirée des *Souvenirs de la vie militaire en Afrique* du Théodore colonel FIX, Paris : Victor Lecou, 1841.